This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MERCURE BRITANNIQUE;

OU

NOTICES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

LES AFFAIRES DU TEMS.

PAR

J. MALLET DU PAN.

VOLUME I.

N^os I. II. & III.

CONTENANT

UN ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA DESTRUCTION DE LA LIGUE ET DE LA LIBERTÉ HELVÉTIQUES.

A Londres:

DE L'IMPRIMERIE DE W. ET C. SPILSBURY, SNOW-HILL.

Se trouve chez l'AUTEUR, N° 19, Woodftock-ftreet, Oxford-ftreet; J. DE BOFFE, Gerard-ftreet, Soho; ELMSLEY & BREMNER, dans le Strand; T. BOOSEY, près de la Bourfe Royale; WRIGHT, Piccadilly; DULAU, Wardour-ftreet; L'HOMME, New Bond-ftreet; & les autres principaux Libraires.

Et pour le Continent,

Se trouve chez FAUCHE & Co. à Hambourg; & chez les Libraires de Vienne, Berlin, Frankfort & Leipfic.

MDCCXCVIII.

246. e. 652.

A la demande d'un grand nombre de Souſcripteurs, nous avons formé de l'*Eſſai Hiſtorique ſur la Deſtruction de la Liberté & de la Ligue Helvétique*, qui devoit paroître ſéparément, les trois premiers *Numéros* du *Mercure Britannique*. Le 4me ſera délivré le 30 Septembre, & les ſuivans de quinze en quinze jours.

PRÉFACE.

LE tableau des calamités & des fautes de la Suiſſe eſt le plus inſtructif, peut-être, que l'hiſtoire du tems ait à nous rappeler. J'en préſente quelques fragmens, comme une introduction utile à des notices plus générales ſur les événemens de cette époque. Chaque Puiſſance peut y lire ſa deſtinée & ſes devoirs. Si quelques-unes d'elles ſe flattent encore de concilier leur exiſtence avec celle de la République Françoiſe, qu'elles étudient ce terrible monument de ſon *amitié*.

Tout homme public y apprendra quel poids conſervent les traités, les connexions, les bienfaits, les droits de la neutralité, & la ſoumiſſion même, dans la balance de ce Directoire qui fait diſparoître toute juſtice ſur la terre, & dont la rapacité ſanguinaire cherche ſur le Nil comme ſur le Rhin, dans les Congrès Républicains comme dans

le ſein des Monarchies, des dépouilles & des ruines.

Tout propriétaire ſaura la confiance que méritent ces Révolutions, ce *perfectionnement*, ces conſtitutions & cette liberté que viennent apporter aux Peuples des raviſſeurs inſatiables, dont la domination écraſe la richeſſe, la médiocrité, la pauvreté laborieuſe, ne pardonne aucune inégalité, & ne reſpecte que le crime.

C'eſt dans les bras de la ſécurité, c'eſt au milieu des merveilles de l'ordre ſocial, qu'une contrée reſplendiſſante de ſageſſe & de bonheur a été ſubitement engloutie dans un déluge d'infortunes. Je ne ſais quel fléau la France n'ait pas accumulé ſur elle, quel genre de dépravation ſes régénérateurs n'y aient introduit, de quelle flétriſſure ils n'aient pas ſouillé ſon honorable exiſtence.

Quel Peuple, cependant, avoit plus de titres que les Suiſſes, à obtenir grace devant le Directoire François ? Quel Peuple pourra ſe confier à un plus grand nombre de ſacrifices ? Qu'ils conſidèrent le dénouement de cinq ans de patience, de déférence & d'eſpoir. Qu'ils conſidèrent où l'on arrive

aujourd'hui avec des efforts pour éviter la guerre !

Que les Gouvernemens & les Nations cessent donc d'attendre leur salut des conseils d'une servile politique : qu'ils se disent que l'association révolutionnaire de Paris les conquerra le lendemain du jour où elle les aura déshonorés. La Providence n'a point attaché la paix à l'oubli de tout courage, ni la sureté à la terreur. Quand méprisera-t-on les richesses & la vie, si ce n'est alors que des barbares envahissent nos maisons, nos autels, nos champs, & nos familles ? Où est l'utilité de se laisser subjuguer, voler, & imposer des loix ?

Peuples & Souverains sont condamnés au Tribunal de la Révolution : la chûte des uns est inséparable des misères des autres. Croire aujourd'hui sauver sa fortune, sa sureté, ses jouissances, en perdant ses institutions, est le contresens d'un aveugle. C'est à la génération toute entière que s'adressent les décrets d'un despotisme qu'on ne peut ni fléchir ni éclairer.

La Suisse pleure maintenant d'avoir méconnu cette vérité : elle renouvelle la pein-

ture qu'un écrivain du moyen âge nous a laiſſé d'Athènes, après l'invaſion d'*Alaric*; c'eſt *la peau vide & ſanglante d'une victime offerte en ſacrifice*. Il ne lui reſte que des rochers, des décombres, & des rhéteurs.

J'ai tracé fidèlement les fautes de ſes Régences, & la généalogie de ſes malheurs; mais elle mérite bien plus de pitié que de reproches; — car ſes torts furent ceux de quelques-uns, & de grandes vertus appartiennent à la Nation même.

Beaucoup d'erreurs ſe mêlent encore au jugement que porte l'Etranger ſur cette cataſtrophe. Très-fauſſement on a cru que la majorité des Suiſſes avoient concouru à la Révolution. Le Public déſabuſé verra, au contraire, que jamais l'éloignement pour ces funeſtes nouveautés, & le zèle à en repouſſer l'invaſion, ne furent plus généraux.

Non moins fauſſement encore, on a induit de la promptitude avec laquelle les François ont réduit la Suiſſe, qu'elle étoit hors d'état de ſe défendre, & que toute réſiſtance eût été infructueuſe. Ces préjugés, nous l'eſpérons, ſeront diſſipés à la vue des contrariétés, des incertitudes, des diviſions, des cauſes des

unes & des autres, qui ont paralysé les ressources de la valeur nationale.

Ce n'est point le Corps Helvétique qui a combattu : l'armée Bernoise, presque abandonnée, a tenu seule les champs de bataille. Tout mutilée qu'étoit cette défense, jamais l'ennemi n'en eût triomphé, sans le secours des perfidies révolutionnaires, & s'il n'eût désorganisé la Confédération & ses Conseils.

Pour que le Lecteur pénètre les motifs & les conséquences de cette oppression, j'ai dépeint la situation morale & politique de la Suisse, avant le jour ou les Apôtres de la *Liberté Françoise* sont venus lui dire : *Meurs, ou renonce à ta félicité ; reçois nos loix, ou sois égorgée.* C'est décrire des ruines ; vingt fois des larmes ont coulé sur le papier. Je demande graces pour l'étendue de ce récit, qui s'alongeoit malgré moi, comme un rêve flatteur qu'on cherche à perpétuer.

Les voyageurs & les écrivains qui ont parlé du droit public de la Suisse, n'ont paru saisir que la forme extérieure & la théorie de ses différens gouvernemens ; mais l'esprit de chacun, mais leurs maximes, mais l'administration & ses effets, leur ont échappé. Les notions de ce genre exigent un long séjour, & des observations multipliées.

Je préviens une claſſe d'hommes très-ſenſibles à leurs maux, très-indifférens à ceux des autres, & qui pardonneroient à la République Françoiſe la déſolation du globe, pourvu qu'elle voulût bien les épargner, qu'ils ne trouveront point dans cet ouvrage ce qu'il leur plaît d'appeler de la *modération*. C'eſt aux oppreſſeurs, & non aux victimes, que je les invite à la prêcher. On a, d'ailleurs, conſervé toute l'impartialité que permettoit l'exactitude hiſtorique.

J'ai perdu avec la Suiſſe, patrie, parens, amis ; il ne m'en reſte plus que des ſouvenirs déchirans. Je ſerois peut-être ſans aſyle, ſi le Ciel ne m'eût réſervé un port, où je puis accuſer, ſans les craindre, des tyrans en démence, dont l'orgueilleuſe impuiſſance menace vainement ce dernier boulevard de la vieille Europe. C'eſt ſous la protection d'une Nation inébranlable que je dépoſe ici & mes récits & mes douleurs. Sans ſa magnanimité j'éprouverois encore le tourment du ſilence. Jamais trop de reconnoiſſance ne payera le bienfait de cet affranchiſſement.

Londres, 20 Août, 1798.

MERCURE BRITANNIQUE.

Nos I. II. & III.

CONTENANT

UN ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA DESTRUCTION DE LA LIGUE ET DE LA LIBERTÉ HELVÉTIQUES.

Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello
Dextera ! VIRG.

DES nombreuſes cataſtrophes qui forment la gloire de la République Françoiſe, nulle ne préſentoit moins de prétextes & de probabilités, que l'anéantiſſement à main armée de la Confédération Helvétique.

Ces Etats, alliés pour leur conſervation commune, renfermoient vingt républiques dans la République générale ; mais, nonobſtant le vice d'un corps collectif ſans ſouveraineté, l'expérience en préſageoit la durée ; de grands avantages compenſoient l' imperfection du nœud féderal. S'il ſubordonnoit trop foiblement cette aggrégation de communautés, il leur laiſſoit, avec l'indépendance, l'ineſtimable privilège d'obéir à

ſes propres loix, & d'être gouverné par ſes concitoyens immédiats. Mutuellement garantes de cette indépendance, ſouveraines dans leur intérieur, ſujettes de l'Union au premier danger de l'une d'elles, telles étoient les conditions du pacte : ainſi l'avoient ordonné la raiſon naturelle & les localités.

Des conventions ſimples fixèrent les rapports & les devoirs de cette Ligue protectrice : l'intérêt & le tems en conſacrèrent la ſanction. Jamais la chimère perfide d'une République *indiviſible* n'aborda ces peuples pleins de ſens. La nature & la fortune les avoient faits inégaux en territoire, en liberté politique, de mœurs & d'origine ; ils reſpectèrent la nature & l'ouvrage des ſiècles. L'Aſſociation Helvétique exiſta comme ſes montagnes, par la cohérence graduelle des parties, & par le poids des âges qui en cimenta les élémens.

Elle avoit ſurmonté les dangers qui entourèrent ſon berceau, traverſé les orages de ſa ſeconde époque, la criſe des jalouſies, le feu des guerres civiles, le flot des guerres extérieures, le tumulte des Sénats populaires, la corruption des Cours étrangères, & celle bien plus funeſte de la victoire : ni les viciſſitudes de la politique Européenne, ni le ſchiſme de la Réformation qui partagea la Suiſſe, ni le faux zèle qui en arma

les habitans, n'avoient diſſout cette alliance un moment troublée.

Les Rois la reſpectoient; ſon droit public étoit fixé; les Puiſſances briguoient ſon amitié; la conſidération pour ſes conſeils égaloit l'eſtime qu'avoit obtenu la valeur de ſes ſoldats. Perſonne ne ſongeoit plus à l'attaquer; elle ne diſputoit rien à perſonne. Circonſcrite par ſa poſition, ſa politique ne connoiſſoit plus d'erreurs ni de variations. L'empire des maximes, conſervateur plus aſſuré que les tréſors & les armées, dominoit à tel point cette Confédération pacifique, que le tocſin de la Révolution Françoiſe ne put ébranler ſes habitudes : elle oublia de ſe compter parmi les victimes déſignées; cet embraſement lui parut un trouble local; & lorſqu'il eut allumé une guerre éternelle dans l'univers, la Suiſſe immobile ſe flatta de reſter debout, ſur les débris de la Police ſociale, au milieu des torches de la *philoſophie*, des brandons du fanatiſme révolutionnaire, & des crimes de leurs conducteurs.

Effrayante ſécurité, qui ſollicite la recherche de ſes cauſes, & le tableau de ſes effets!

C'eſt un Allié de quatre cents ans qui s'eſt chargé de la déſabuſer. Après avoir renverſé la plus ancienne Monarchie, & la plus ancienne République (Veniſe), les nouveaux Chefs

de la France font venus faifir la Suiffe derrière fes rochers. Jamais aggreffion n'eut de motifs plus criminels, & ne fut exécutée avec plus d'atrocité. Tant que le Directoire fe trouva embarraffé d'une guerre en Allemagne, les Cantons Helvétiques furent fes *bons voifins & fes chers alliés.* Auffitôt que le Traité de Campo-Formio eut libéré fa politique & fes armées, il jeta la mafque, & mit la Suiffe à l'interdit. On ne fait ce qui doit étonner le plus, du crédit qu'obtinrent fes déceptions, ou des diffentimens qui s'élevèrent fur la certitude de fes deffeins.

Ici l'on revit encore une fois l'audace aux prifes avec l'irréfolution, la fourberie avec l'inexpérience, l'habitude de tout ofer avec celle de tout craindre. Le généreux dévouement des Peuples & de quelques Magiftrats intrépides ne peut pénétrer dans des Confeils flottans, inacceffibles à l'enthoufiafme national, laiffant éteindre le feu facré de leurs ancêtres, &, au milieu des monumens de la liberté triomphante, décrétant le joug de leur Patrie en penfant décréter leur falut perfonnel.

Ils reproduifirent ce défaut de prévifion qui laiffe les Etats à la merci d'événemens inattendus. Lorfque rien n'a été preffenti, à l'heure du danger tout tombe dans la confufion: les ames foibles s'en font un titre de lâcheté, les traîtres

augmentent le désordre, & l'on meurt dans le cahos.

Ainsi a péri la Suisse toute vivante : mais elle doit sa perte moins aux armes de son ennemi qu'à ses conspirations, qu'à l'accès qu'elles ont trouvé dans des Régences divisées, qu'à ce contresens décisif qui, à l'instant où tout sollicitoit la concentration de l'autorité, transforma des sénats déjà trop nombreux, en assemblée populaire, mit l'anarchie dans l'Etat, & l'armée dans l'anarchie. Ce suicide des Gouvernemens s'accomplit par des négociations dérisoires avec un imposteur teint du sang de ses compatriotes ;* Général sans talent, Révolutionnaire sans foi, missionaire de divisions, de tromperies, & de corruptions, pour combattre dans le trouble & vaincre sans péril.

Lorsque du spectacle de ces fautes on passe à celui des outrages qui les provoquèrent, & des disgraces qui les ont suivies, on est glacé d'horreur.

Cinq usurpateurs assis sur le trône d'*Henri IV* ont donné l'ordre ; cet horizon fortuné doit se couvrir de tempêtes & de deuil. En huit jours les Satellites du Directoire font disparoître l'ouvrage de cinq siècles.

---

* Le Général *Brune*.

Colomniateurs absſurdes, ils démentent l'hiſtoire, le témoignage des ſens, la voix unanime. Ces Gouvernemens paternels, ce régime de famille, cette clientelle ſacrée entre le Peuple & ſes Magiſtrats, ſe transforment, ſous la plume de Brigands rhétoriciens, en aſſociations d'*eſclaves* & *d'oppreſſeurs*.

Conquérans effrénés, ils déchirent leur proie avant de la dévorer. Ces retraites ruſtiques, ſéjour de l'ordre, du travail & des mœurs, ſont livrées à la barbarie de ſoldats étrangers; ces campagnes fertiliſées par des mains libres ſous la protection de loix tutélaires, ſont baignées du ſang de leurs cultivateurs. Ni pitié, ni remords; nul égard pour le ſexe ni pour l'âge; ce qui échappe aux meurtriers, eſt abandonné au pillage & au déshonneur. Plus d'aſyle pour l'innocence, la pudeur, & la propriété. Le vainqueur met à prix d'argent le reſpect de l'humanité, & la viole : il arme entre les vaincus la défiance & la diſcorde, commande des aſſaſſinats, & fait tomber ſous les coups de leurs ſoldats égarés, Officiers & Généraux.

Les villes s'ouvrent; le vol y entre avec les François. Ces *Vengeurs* du peuple le placent ſous la loi martiale entre leurs baïonnettes & leur cupidité. Caiſſes publiques, caiſſes de ſecours, économies domeſtiques, dépôts, tréſor natio-

nal, arſenaux, magaſins, tout eſt ravi à cette Nation déſarmée pour la première fois, & déſarmée au nom des *Droits de l'Homme.*

Bientôt ſe déploie un pire ſcandale : en échange de ſes loix héréditaires, de ſa proſpérité & de ſon argent, la Suiſſe va recevoir du Directoire des *Inſtitutions.* Les Spoliateurs revêtent la robe de légiſlateurs : au ſein de leurs orgies, ils s'érigent en précepteurs de morale & de liberté républicaine ; ils dictent à la Contrée qu'ils dépeuplent & qu'ils ruinent, le régime propre à éterniſer ſa ſervitude & ſes calamités. Une *Conſtitution* arrive de Paris, comme l'Alcoran fut apporté du Ciel ; le Corps Helvétique change de face, comme la boule d'argile ſous le marteau du ſculpteur. Tout examen, toute cenſure, toute modification, ſont interdites ; il faut recevoir par inſpiration ce Code promené par des ſoldats, prôné par quelques fripons mercenaires. Auſſi-tôt un ramas de dupes, d'ambitieux crédules & de traîtres, s'inſtallent *Corps Légiſlatif :* la facétie d'un *Directoire* ſe joint à celle d'une Aſſemblée repréſentative, Cour d'enregiſtrement des Dictateurs & des Généraux François.

Tout Suiſſe qui a défendu ſa patrie & qui la pleure, devient criminel : il ne ſuffit pas, pour éviter le châtiment, d'avoir été inſenſible au

danger de l'Etat ; il faut l'avoir trahi. Quiconque balance à recevoir les loix de ces sanguinaires étrangers, est coupable de *rebellion*. Jusques sur les foyers des premiers Héros de la Liberté Helvétique, on poursuit leur postérité ; & si cet asyle reste impénétrable, c'est que le désespoir de ses habitans en ferme l'entrée de cadavres.

Voilà la *fraternité* des Républicains François envers des Peuples indépendans ! Si, pour un instant, ces désolateurs absolus ont feint de pardonner aux Rois, les Etats libres n'ont pu trouver grace devant leur despotisme : c'est aux Etats libres qu'ils réservent aujourd'hui leurs projets d'extermination ; & le même génie qui vient d'ensevelir la Liberté Helvétique, d'asservir Genève, Bienne & Mulhausen, ne se reposera que sur la ruine de la Constitution Britannique & des loix des Etats-Unis.

Et quelle injure détermina une politique si épouvantable ? Comment cette République sans Dieu, qui, dans ses fictions déclamatoires, excusoit ses hostilités contre les Rois, par la nécessité de défendre l'indépendance de son régime, a-t-elle osé, sans réclamations & sans titre, intervenir comme Juge entre des Souverains sans reproche & des Peuples satisfaits, inventer un procès imaginaire pour s'adjuger le

droit

droit de le décider le ſabre à la main, & traiter enſuite comme une propriété conquiſe, cette Contrée qu'elle ſe vantoit de vouloir *affranchir ?*

Nulle Puiſſance n'étoit plus inoffenſive : elle avoit couvert la France Orientale par ſa neutralité : toutes les conceſſions, elle les avoit accordées à l'exigeance de ce voiſin impérieux. Qui le réclamoit ? Ni avant ni après l'invaſion, la Nation Helvétique ne conjura contre ſes Régences. Toutes les bouches furent libres de faire entendre leurs griefs, ou d'invoquer une révolution ; elles ne s'ouvrirent que pour renouveler au Souverain le ſerment de fidélité. Juſqu'à ce foible cortège de 200 inſenſés du Pays de Vaud, dont le délire s'étoit ſéparé de la raiſon nationale, repouſſoit la Révolution de France & ſon intervention militaire. Sans doute quelques Bannis obſcurs, auſſi indignes du nom de Suiſſes que des regards du Gouvernement le plus immoral, ſans doute ces Bannis, aſſiégeant les paſſions du Directoire, ne repréſentoient pas deux millions de citoyens, jurant aux pieds de leurs magiſtrats de ſauver la patrie ou de mourir. Qu'attaquoit le Directoire ? une adminiſtration pure & éclairée, l'harmonie entre le peuple & ſes chefs, un ordre admirable, conſolidé par l'expérience & la ſageſſe.

Mais plus l'aggreſſion fut gratuite, plus ſon caractère fut affreux, & ſes ſuites déſaſtreuſes. Ainſi l'avoient conçu les Viſirs de Paris. Entre les routes qui s'offroient à ſa malfaiſance, il préféra celle qui devoit conduire aux plus grands malheurs.

La narration qui va ſuivre, ſera le dévelopement & la preuve des faits dont nous venons d'expoſer le raccourci ; mais avant de décrire cette ſcène lugubre, reportons nos regards ſur les circonſtances qui la précédèrent, & ſur le théâtre qui en a été le déplorable objet.

CHAPITRE I.

Etat Moral & Civil de la Suisse, spécialement du Canton de Berne, avant & depuis la Révolution de France.

QUICONQUE n'a connu la Suisse que par des récits ou des séjours rapides, reste très en arrière du spectacle qu'offroit l'économie publique de cette Contrée, & sur-tout de l'Etat de Berne.

Pour en justifier les Constitutions, il suffiroit peut-être de dire, qu'elles méritoient en effet les insultes dont les Publicistes du Directoire ont essayé de les flétrir. Incompatibles avec les dogmes de la Révolution, elles l'étoient heureusement avec ses conséquences. On termineroit toute dispute, en se bornant au parallèle d'une continuité de crimes, de violences, d'injustices, de tourmens, de guerre, de haines, de tyrannie, de révoltes, & de variations, qui depuis neuf ans forment les annales de la France, & d'une continuité de coutumes respectées par les gouvernans & par les gouvernés, de loix invariables, protégées par les peuples & par l'autorité, d'obéissance libre & de pouvoir maintenu par la confiance, de concorde & de justice,

de consentement & de sureté, perpétués par les Régences Helvétiques.

En réduisant ainsi le procès à une question de fait, il s'ensuivroit que la meilleure apologie de ces Aristocraties, c'est l'état de la France actuelle qui nous la fournit. Lorsqu'on s'est pénétré de cette comparaison, tout raisonnement devient superflu, & tout esprit juste arrive à cette conclusion, que les Gouvernemens Helvétiques étoient bons, précisément par leur dissemblance avec le Gouvernement François.

Mais s'ils sont vengés par le tableau de leurs effets, ils ne le sont pas moins par leur analyse, & par les principes de leur formation.

Toute Institution politique qui ne doit son origine ni à la violence, ni à la fraude, qui n'a rien usurpé des droits primitifs de la Nation, contre laquelle ni le peuple ni aucune partie du du peuple n'ont réclamé, & qui, dans un pays où la volonté générale n'est contrainte, ni par la force militaire ni par des tribunaux illicites, se prolongea de siècle en siècle, sous le seul appui du consentement universel, cette Institution repose sur le plus légal des fondemens, & mérite le respect public. Partir de ses abus pour calomnier sa nature, c'est un sophisme suranné. Partir de ses défauts pour opérer sa destruction, c'est se dévouer à changer de régime tous les dix ans;

car, où prendre un systême législatif qui dans cet intervalle ne puisse devenir défectueux?

Depuis son origine, nul des Gouvernemens du Corps Helvétique n'avoit varié dans son essence. Le Peuple de Zurich, de Berne, d'Appenzell, ne différoit pas en 1798 de ce qu'il fut aux premiers jours de la Confédération. S'il existe une exception à cette remarque, c'est en faveur de l'égalité politique : par-tout la Noblesse avoit perdu ses avantages primitifs ; par-tout les *Bourgeois* l'emportoient en nombre, en influence &, en pouvoir, sur les *Chevaliers*.

Formées par des Cités plutôt que par des Provinces, ces Communautés sous la suzeraineté de l'Empire, devinrent souveraines en devenant indépendantes ; leurs règlemens municipaux se convertirent en Constitution Publique, & la Corporation des Bourgeois de la Cité en forma le Patriciat & le Conseil Souverain.

Soit par les armes, soit par des traités, par des achats ou des concessions, ces Etats naissans se donnèrent un territoire, ou aggrandirent leurs premiers domaines. Toutes ces acquisitions se firent aux dépens de divers Princes & des grands Barons. C'est par la valeur, c'est par l'habileté de ses Gentilshommes & de ses principaux citoyens, que la Suisse relégua en Allemagne le régime féodal & ses oppressions. Tels des su-

jets des différens Cantons à qui les déclamateurs de Paris parlent des *droits de leurs aïeux*, redeviendroient serfs, si on les rendoient à leur première condition. Cent districts aujourd'hui soumis à l'un des Corps Helvétiques, doivent à cette domination la liberté des personnes & des biens. Toute Province qui, avant d'être incorporée dans l'un des Cantons, jouissoit de quelques immunités, les a conservées & aggrandies. Esclaves, elles furent affranchies; libres, elles retinrent leurs privilèges; tel fut universellement l'esprit du Traité qui, de fait ou de droit, leur donna de nouveaux Souverains. Cette vérité s'applique au Pays de Vaud comme à tout autre Province, nonobstant les fables qu'on a osé hasarder sur ses anciens Etats.

Ni Législateur ni Assemblée Constituante ne composèrent ces gouvernemens. Ils naquirent de la nature même des choses, & des mœurs des habitans: on en trouve la racine dans l'influence juste & nécessaire de la propriété, des talens, & de services héréditaires.

Des vallées enclavées dans les Alpes, & peuplées de pasteurs, conservirent le régime le plus simple, comme le plus analogue à leur condition. Quel besoin, quel intérêt, quels rapports, leur eussent dicté un autre régime que la Démocratie? Plus voisins de l'enfance de la société, ces Tri-

bus Alpeſtres, obéiſſant à des traditions & à des uſages, n'admirent d'autorité publique, que ce qu'il en falloit pour l'exécution de loix auſſi bornées que l'enceinte de leur ſéjour.

En proportion de l'étendue, de la population, des aggrégations ſucceſſives, d'autres Etats ſe placèrent entre le gouvernement populaire abſolu, & la reſtriction ariſtocratique. Enfin, ailleurs, la double autorité de famille & de propriété, celle de la capitale ou des ſénats, prévalurent ſur les formes intermédiaires. Ces différences quelconques dans l'ordre politique ſortirent toutes des variétés préexiſtantes dans l'ordre phyſique & moral, jouets l'un & l'autre des artiſans modernes de conſtitutions.

Si l'on pourſuit cet examen, les chartes à la main, on s'étonne de l'audace ignorante avec laquelle les mots d'*uſurpation*, de *tyrannie*, de *violations des droits naturels*, ont été employés dans cette queſtion.

Prenons Berne, pour exemple. Le Directoire a privilégié ce Canton de ſes diffamations & de ſes fureurs. Voici les *crimes* de cet Etat depuis ſon origine juſqu'à ſon renverſement.

Fondée en 1191, par un des grands hommes du moyen âge,* Berne fut un aſyle ouvert contre

* Berthold V, Duc de Zeringue.

la tyrannie féodale. Des gentilshommes & des propriétaires cultivateurs, opprimés par les grands vassaux de l'Empire, en devinrent les premiers habitans & les premiers administrateurs. C'est à eux, c'est à leurs descendans que la ville & le Canton durent leur indépendance, les victoires qui l'affermirent, un territoire gagné à la pointe de l'épée, l'abolition de la servitude générale,* la fixation des loix, tout ce qui protégea, poliça & illustra la République.

Association défensive & militaire, des guerriers seuls la gouvernèrent : toujours sous le drapeau, soit pour repousser les attaques, soit pour conquérir les terres de l'ennemi, les chefs de l'armée furent ceux de l'Etat. Nulle Magistrature n'eut de source plus noble & plus légitime. A qui la souveraineté eût-elle appartenu, si ce n'est aux premiers propriétaires qui la payèrent de leur sang, & à qui la Communauté devoit son existence ? † Des paysans & des artisans, réfugiés

* En 1486 l'Ordre Teutonique, qui possédoit dans le Canton la Commanderie de Buchsée, refusa d'affranchir ses serfs. Berne l'y contraignit, en proscrivant la servitude comme *contraire à l'esprit du Christianisme*.

† Le premier des *Bubenberg* qui s'établit à Berne, à la noissance de la ville, en peupla la moitié à ses dépens. Cette illustre Maison s'est éteinte au sixième siècle, après avoir donné 13 Avoyers à la République.

réfugiés à Berne sous la protection de ces grands Citoyens, ne pensèrent pas de concourir à l'autorité aristocratique : depuis son origine ce Gouvernement, dans ses annales, n'offre aucune trace de constitution différente, aucune réclamation contre sa légalité, ni de troubles produits par quelque contestation sur des droits équivoques.

L'établissement du Conseil Souverain de Berne eut des causes communes aux Parlemens d'Angleterre, aux Diètes de Suède, aux Etats-généraux de France. Une Communauté pauvre, naissante & menacée, déféra le soin de la défendre & de la gouverner à des Nobles aussi braves que généreux, soutenant la guerre par leur subvention personnelle, payant ensuite les domaines qu'acheta la République, acquittant ses dettes plus d'une fois, aliénant souvent leur patrimoine pour la servir dans les ambassades ou dans les commandemens militaires, & fondateurs de tous les établissemens publics.

Cette institution primitive est arrivée inaltérable jusqu'à nous. On n'observe point d'interruption dans ce consentement traditionnel de la Communauté, à cette représentation héréditaire de la souveraineté publique, par un Conseil suprême tiré des familles fondatrices de la Cité, & de celles qui postérieurement partagèrent leurs périls, leurs services & leur éclat.

In 1384, l'influence trop exclusive de quelques Maisons Nobles excita un orage. Une Assemblée générale des Bourgeois déposa quelques Magistrats; mais la forme de la Régence demeura intacte, & ce Peuple, mesuré au milieu de l'exercice violent de son intervention, reposa les rênes de l'Etat dans les mains de ses Patriciens.

Ordinairement le tems & les abus resserrent les Aristocraties; le terme de cette dégénération est le despotisme oligarchique. Ici, au contraire, l'autorité souveraine exercée deux siècles & demi par des guerriers gentilshommes, fut étendue à une pluralité de familles distinguées par leur mérite, leurs propriétés, leurs sacrifices à la patrie. Bientôt la Noblesse se réduisit à une décoration: les jurisdictions segneuriales limitées, les distinctions extérieures effacées, il ne resta plus aux Nobles que la considération de leurs égaux, leur titre à la reconnoissance nationale, & une stérile préséance dans le Sénat.

Depuis long-tems Berne ne comptoit plus que six anciennes familles nobles, au milieu de 150 familles patriciennes & bourgeoises, à qui la loi fondamentale donnoit l'entrée au Conseil souverain. Des règlemens avoient fixé à 76, le nombre nécessaire de celles que ce Conseil devoit renfermer, & balançoient ainsi la prépondérance

des familles nombreuſes. Aux derniers jours de la République, l'Aſſemblée ſouveraine en comprenoit 81.

On prévint de même le rétréciſſement de l'Ariſtocratie, en décrétant le remplacement des familles éteintes, par des familles nouvelles tirées des villes ou des campagnes, ſans autre égard que celui de la propriété, de l'ancienneté, ou des ſervices perſonnels. Plus d'un payſan étoit devenu récemment Bourgeois de Berne, & plus d'un auſſi de ces judicieux agriculteurs avoit refuſé cette diſtinction.

D'après cet expoſé, chacun peut évaluer ces accuſations d'*Oligarchie* dont les Secrétaires du Directoire ont orné ſes Manifeſtes. Cinq Magiſtrats d'exécution s'emparant dans une République de tous les pouvoirs diviſés par la Loi, & proſcrivant arbitrairement les Repréſentans de la Nation, ſont des *Oligarches*, & les plus odieux de tous. L'autorité du Peuple, du Sénat & des Conſuls Romains, envahie par des Décemvirs ; des Ephores uſurpant la puiſſance publique, & faiſant périr le Roi de Lacédémone ; voilà des exemples d'Oligarchie, corruption & non principe d'une Ariſtocratie régulière.

Déterminée par des loix immuables & poſitives, celle de Berne, il eſt vrai, ſe bornoit à

l'enceinte de la Capitale : c'eſt que la Capitale & ſon régime préexiſtèrent à l'acquiſition du territoire. Berne ne rendit pas ſujets les divers Peuples paſſés ſous ſa domination ; elle les reçut tels de leurs Seigneurs ou de leurs Souverains. Les privilèges antérieurs de ces diſtricts incorporés & leurs coutumes furent confirmés ; la plupart en obtinrent d'inuſités. Avant la révélation des baïonnettes Françoiſes, pas un d'eux n'imaginoit avoir de titre à d'ultérieures conceſſions.

Fréquemment, néanmoins, le Gouvernement, fort de la confiance publique, conſulta la communauté entière de la Capitale & celles des campagnes, ſur des guerres à ſoutenir, ſur des alliances à former, ſur des impoſitions extraordinaires à conſentir ; mais aucune de ces Aſſemblées n'éleva de plainte contre la nature de la ſouveraineté : des témoignages de ſoumiſſion & de dévouement ſignalèrent toujours ces Convocations ſpontanées. En 1440, *Frédéric IV*, Archiduc d'Autriche, répétant ſur Berne les quatre villes & la Province de Baſſe Argovie, ces communautés convoquées eurent le choix libre de leur Souverain. Unanimement elles offrirent corps & biens au Gouvernement de Berne contre l'Archiduc. L'hiſtoire eſt pleine de ces traits qui conſtatent une adhéſion géné-

rale, & même enthousiaste, des sujets à l'ordre politique de l'Etat.

Tombées en désuétude avec les motifs qui les nécessitèrent, ces Convocations générales se sont reproduites à l'approche des François ; & leur vœu, ainsi qu'on l'apprendra dans le cours de cet ouvrage, a protesté contre les inventions de ces étranges tuteurs de l'espèce humaine.

Ces considérations préliminaires sont peut-être surabondantes. Pour légitimer un Gouvernement, il est oiseux de fouiller ses archives lorsque ses titres se trouvent écrits dans tous les cœurs & manifestes à tous les yeux. A quoi bon disputer sur la théorie des souverainetés, lorsque leurs effets divers tombent sous les sens ? Toutes les billevesées de la métaphysique politique ne valent pas une décision de la politique expérimentale. Certes les conséquences de l'oppression ou de la liberté sont assez évidentes, pour que l'observateur le plus vulgaire les discerne, sans feuilleter les sentences des discoureurs systématiques. Dire à des Peuples qui, de génération en génération, ont prospéré sous un régime consacré par leur affection, que cet acquiescement volontaire est un outrage à la *philosophie*, leur jugement de chaque jour un acte éternel de déraison, & le sentiment de leur bonheur une fausseté ; tant de délire, tant d'arro-

gance, furent, jufqu'aux François républicains, inouis parmi les hommes.

La conduite & les principes du Gouvernement de Berne correfpondirent au but & à la nature de fa formation. Nulle part on ne rencontra un efprit plus fondamental & plus perfévérant. A diftance égale de la dureté des Ariftocraties commerçantes & de l'impunité des Démocraties, l'adminiftration participoit des liens qui uniffent les Généraux à leurs compagnons d'armes. De la part du Peuple, refpect & confiance; dans les Magiftrats, fermeté & générofité, puiffance & bonté, paternité & franchife. Là, le courage, héréditaire comme le Patriciat, difpenfa de la défiance. On ne connut à Berne ni ces inftitutions de vigilance & de terreur que Venife crut effentielles à fa confervation, ni les exactions d'une Nobleffe fouveraine, pauvre & intéreffée; ni ces factions défordonnées qui couvrirent Rome, Gênes & Florence, de profcriptions & de rapines. Jamais l'ambition, les rivalités ou la vengeance n'y firent verfer du fang. Ecartée du Gouvernement, l'inquiétude ne faifit point les Peuples: dans le cours de fix fiècles, à peine obferve-t-on deux mouvemens populaires, & pas un de produit par quelque infraction aux loix.

Une ſemblable tranquillité intérieure, entre des Sujets belliqueux & une Magiſtrature déſarmée, ne s'explique point par des romans Pariſiens ſur la *tyrannie* & la *ſervitude*. Cette abſence de troubles réſulta de la fixité des loix, des maximes d'Etat qui ſurvivent aux loix, & ſuppléent à leur imperfection ; enfin, de l'attention du Souverain à veiller ſur le principe tutélaire de l'ariſtocratie, la *modération*.

A ces trois ancres furent attachées la force, la durée & la proſpérité de la République. Perſonne ne ſonge à s'écarter de ſes devoirs, lorſqu'une longue expérience en a fait une tradition ſacrée : perſonne ne déſire de nouveautés, lorſque l'autorité ne donne point l'exemple de l'inconſtance. Les loix à Berne conſervèrent leur énergie, parce que les mœurs publiques y furent aſſorties, & que leur exécution paroiſſoit plutôt un acte de police domeſtique que le commandement d'un Souverain.

Quoique les pouvoirs ſuprêmes fuſſent concentrés dans le Grand Conſeil, leurs dépoſitaires ne pouvoient en paſſer les limites, ni confondre leurs attributions : une Conſtitution préciſe arrêtoit leurs entrepriſes & leurs rivalités. Le Conſeil Souverain n'étoit pas plus maître d'empêcher l'exécution des loix, que le Sénat d'en décréter, & ni l'un ni l'autre d'attenter ſur la

compétence des tribunaux. Cette balance pouvoit n'être pas correcte en théorie; mais on ne divise pas des pouvoirs comme on distribue un appartement. Des folies politiques, la plus énorme sans doute, est celle dont les Assemblées de France nous ont donné l'essai, dans leur répartition idéale de l'autorité publique; sans considérer que tout pouvoir dont l'existence antérieure n'a point précédé la distribution limitative, & qui date du jour où le législateur l'a fait sortir de son cerveau, est un arbre planté au milieu des nues. L'organisation du Gouvernement de Berne dérivoit de ses élémens primitifs: quel novateur eût été assez hardi pour proposer de la refondre, & de se confier à la chance d'une hypothèse, tandis que des siècles de succès avoient cimenté l'Institution fondamentale ?

Les Peuples, il est vrai, n'élisoient point de Représentans; les Bourgeois d'une Cité exerçoient l'empire sur une population de quatre cent mille ames. Qui donc en accuser ? Sera-ce la Nation, qui, considérant ses Magistrats comme ses représentans héréditaires, ne conçut jamais l'idée, ni ne connut le besoin d'en avoir d'électifs ? Sera-ce les Magistrats, qui, en ne trompant jamais sa confiance, avoient mérité que le dépôt de sa liberté fût fixé entre leurs mains ?

Chaque ville, d'ailleurs, chaque village administroit ses intérêts & sa police, élisoit ses officiers & les juges de première instance. Indépendans de Berne dans tout ce qui ne concernoit ni la législation, ni la police générale, il n'est point vrai qu'ils fussent exclus de tout pouvoir; ils participoient à l'autorité, non en souverains, mais comme magistrats.

Gouvernement central de ces Corporations urbaines & rustiques, Berne en formoit le nœud & le régulateur: qu'elle perdît sa suprématie, des conflits inévitables eussent déchiré ces Communautés, dont la langue, les privilèges & les besoins différèrent dès l'origine. Gardienne de leurs chartes, arbitre de leurs divisions, métropole de ces petites républiques, Berne existoit comme une Cité commune, où le consentement universel avoit placé le siège de la souveraineté.

Depuis deux siècles, une paix permanente ayant dispensé l'Etat de recourir à des contributions, le droit d'imposer n'existoit plus que virtuellement. Si le besoin de l'exercer se fût représenté, nul doute que le Gouvernement n'eût, comme autrefois, demandé aux Communautés les subsides nécessaires. Mais comment prévenoit-il la nécessité des ressources extraordinaires? Par une administration des finances dont le caractère ne sauroit être trop connu.

Les domaines publics, les redevances féodales, l'intérêt des économies placées dans les fonds étrangers, quelques droits de péage ou de transit perçus sur certaines marchandises importées, & dont le produit servoit à la confection & à l'entretien des plus belles routes, la régie du sel exploité dans les mines de l'Etat, ou acheté par lui de l'étranger, & revendu au prix modique de *deux sols & un quart tournois* par livre pesant, composoient le revenu public. Nulle taxe sur l'industrie, nulle capitation, nul impôt territorial, si l'on excepte la dîme ecclésiastique, qui n'excepte aucun autre peuple chrétien des contributions directes, antérieure en Suisse à la fondation même de Berne, & consacrée aux besoins du culte national, au traitement de ses ministres, à l'éducation publique, & à des œuvres de charité.

Les Finances étoient régies comme celles d'une maison bien ordonnée: l'équilibre entre la recette & la dépense se soutint invariablement. Si des cas imprévus exigeoient quelque altération momentanée dans la balance, on la couvroit aussi-tôt par des économies: jamais l'Etat ne s'écarta de cette règle. Ni dettes, ni arrérages, ni retranchemens sur les libéralités & les engagemens publics. Le même ordre régnoit dans la comptabilité. Chaque année le

Conseil des Finances recevoit les états des régisseurs, & chaque année ce tableau général passoit à l'examen du Conseil Souverain & à son approbation.

Ces formes d'administration, une responsabilité si immédiate, la notoriété de la recette & des besoins publics, éloignoient jusqu'au soupçon de malversation ou de désordre. A-t-on vu, depuis le quatorzième siècle, un seul Magistrat accusé de péculat ou de concussion ? Aucun éditeur de calomnies populaires, nul de ces libellistes dont le Directoire a employé la sottise & l'effronterie, n'a suppléé au silence de l'histoire, ni pu désigner un exemple de prévarication. Si, dans une gestion compliquée, quelques Baillifs encoururent de reproches, ce fut pour des négligences plutôt que pour des infidélités. A la moindre tache d'exaction dans leur régie, le crédit de leur famille ne pouvoit les soustraire à la censure, à l'amende, & à la restitution.

De cette pureté soutenue on en doit hommage moins encore à la nature du régime, qu'à l'esprit qui lui donna naissance. Le désintéressement présida à une Association de Capitaines ; un intérêt éclairé dicta à leurs successeurs une égale modération dans l'usage du pouvoir & dans l'emploi des deniers publics. On recon-

nut toujours le Bernois à ſon orgueil; l'orgueil ne s'allie point avec l'avarice.

Auſſi la fortune de ces Familles ſouveraines, que des voleurs François ont oſé nous dépeindre comme le gouffre des richeſſes du Peuple, atteignoit à peine l'aiſance. On n'en comptoit pas trois dont le revenu, augmenté par des ſucceſſions, égala cinq ou ſix mille livres ſterl.; un très-petit nombre d'autres en poſſédoit de mille à quinze cents; la pluralité reſtoit au-deſſous de cette évaluation. Trois cents payſans étoient plus riches que les chefs de l'Etat. Toutes les voies à l'opulence ſe fermoient dans un pays où les emplois aſſuroient à peine la ſubſiſtance de leurs titulaires, & où le génie du gouvernement excluoit ſes membres du commerce. Preſque tous, propriétaires ruraux, partageant leur vie entre les ſoins de leurs domaines, & les devoirs de l'adminiſtration, ne défendoient l'intégrité de leurs héritages qu'à force d'ordre, d'intelligence & d'économie.

Cette modicité des fortunes, & la difficulté de s'enrichir, ſoutinrent l'égalité que la loi avoit inſtituée entre les Patriciens: elles contribuoient encore à éloigner toute tentative oligarchique. L'indigence de quelques Patriciens fut devenue auſſi redoutable à la tranquillité que leur opu-

lence ; mais l'inftitution des *caiffes de familles* prévint ce danger : fervant à la fois de tribunal domeftique & de fonds de fecours, elle fauva les races de la décadence & du déshonneur, la République de cette claffe de factieux à qui la misère & le dérangement dictent des entreprifes défefpérées.

Quiconque fait que les émolumens d'un Avoyer en exercice n'excédoient pas annuellement 400 liv. fterl. & qu'il falloit ufer plus de la moitié de fa carrière avant d'arriver à cette dignité ; qu'un Sénateur ne recevoit pas au-delà de 150 liv. fterl. ; un Banneret plus de 230 ; qu'on n'entroit dans le Confeil Souverain qu'après avoir accompli vingt-neuf ans, & que le Sénat ne s'ouvroit guères avant cinquante ;—quiconque fait encore que ce traitement invariable fervoit d'indemnité à une affiduité de tous les jours ; qu'à huit heures du matin, toute l'année, chaque Magiftrat étoit à l'Hôtel-de-ville, & des délibérations du Sénat paffoit à celles du Grand Confeil, ou à des Collèges Adminiftratifs ; qu'au travail dans les Affemblées fe joignoit celui du Cabinet ; que le vieillard, & celui qui alloit le devenir, ne connoiffoient aucun relâche dans ce dévouement ; qu'aucune abfence n'étoit tolérée fans permiffion ; que nul, enfin, ne fe plaignoit de cette honorable fervitude ;—quiconque, dis-je, a été témoin

d'une ſemblable émulation, penſera que, ſi elle réſulta de l'ambition, ce ne fut pas du moins de celle de l'argent.

A ce tableau d'intégrité, oppoſeroit-on l'autorité des fictions répandues ſur ces repréſentans du Souverain, chargés dans les Provinces de l'adminiſtration des domaines publics, de la Haute Police, & de l'exécution des loix, Commiſſaires comptables, choiſis par le ſort dans le Grand Conſeil, & connus ſous le nom de Baillifs ? Voici la peinture qu'en faiſoit le Directoire le 28 Janvier dernier, par l'organe du *Rédacteur*, ſon Journal officiel :

" De tous les tyrans connus," diſoit cet impoſteur, " les plus vils, & *peut-être* les plus " ſcélérats, ſont les Baillifs. De leur pleine auto- " rité ils *lèvent des droits particuliers : outre les* " *dîmes*, ils s'approprient à vil prix tout ce qui " fait l'objet de leurs fantaiſies ; ils obligent " leurs reſſortiſſans *à leur baiſer reſpectueuſement* " *la main* ; ils arrachent le laboureur à ſes occu- " pations, & le gardent ſouvent des *mois entiers*, " pour leur raccommoder *les chemins ſeigneu-* " *riaux, écuries ſeigneuriales; appartemens ſeigneu-* " *riaux*. Ces Baillifs ſont modeſtes, lorſqu'au " bout de ſix ans *ils n'ont pas eſcroqué au-delà* " *de cent mille écus, outre les revenus que les loix* " *& les coutumes lui aſſurent*."

On évaluera la véracité du Directoire, en apprenant que jamais un Baillif ne perçut de *droits particuliers* sans concussion, & que ni le Gouvernement ni le Peuple n'eussent toléré un crime aussi manifeste. *Loin de s'approprier les dîmes*, les Baillifs, dépositaires momentanés de leurs produits, étoient tenus d'en rendre compte tous les ans à la Commission Suprême des Finances, & hors d'état d'en imposer sur la valeur d'une recette qui avoit pour témoins les adjudicataires des dîmes, leurs concurrens, & le Gouvernement lui-même qui se faisoit représenter le tableau des enchères, toujours publiques.

Le Baillif assez arrogant pour se faire *baiser la main*, eût été deux jours après envoyé aux Petites Maisons. Les Corvées étoient inconnues : le Gouvernement ne les exigeant point pour les besoins publics, à plus forte raison ses officiers ne les exigeoient pas pour le service de *leurs écuries* ou de *leurs appartemens.*

Loin d'en être dupe, le Directoire débitoit avec intention ces fables insensées : pour que ses fusiliers fussent des *libérateurs*, il falloit peindre les Suisses comme des Ilotes courbés sous la verge des *Gesler* & des *Landenberg.*

Quant à l'*escroquerie de cent mille écus par an, outre le revenu légal*, ce calcul est digne des calculateurs. Cent mille écus par an peuvent

embellir l'exiſtence de Vicerois républicains qui entaſſent banqueroute ſur banqueroute, qui diſſipent les milliards comme ailleurs on dépenſe les écus ; qui, arbitres abſolus de la propriété & de la vie des Citoyens, nourriſſent leur tréſor de têtes coupées & de confiſcations ; qui vendent à prix d'argent la paix ou la guerre ; qui trafiquent de tout, depuis l'inſtitution des loix juſqu'à leur infraction, depuis la parole publique juſqu'aux jugemens ; & qui, à la pointe de leur épée ou par le fer de leurs bourreaux, ont rendu 30 millions d'hommes tributaires de leur avarice.

Mais un tel magnificence ne put appartenir à des Adminiſtrateurs de trois ou quatre lieues carrées. Réduiſons à ſa juſte meſure le généreux tarif ſur lequel le Directoire évalue leur opulence.

Le bénéfice *moyen & annuel* des Bailliages, très-inégaux en étendue & en recette, ne s'élevoit pas au-deſſus de 900 liv. ſterl. Cette propriété ne coûtoit pas une obole au peuple, ne réſultoit d'aucune impoſition, & dérivoit en entier des droits de perception, attribués aux Baillifs, ſur les domaines & les revenus ſeigneuriaux dont ils étoient les régiſſeurs.

Amovible au terme de ſix années, cette Délégation aſſuroit donc au Délégué une rétribution totale de 5400 liv. ſterl. Mais il s'en faut que

cette

cette somme composa le gain définitif. En déduisant les casualités de la récolte, la surcharge des dépenses domestiques, les frais de déplacement, de voyages fréquens, d'ameublement, des actes de bienfaisance imposés par l'usage & le devoir, chaque Baillif, dans la proportion commune, n'emportoit pas au-delà de 2600 liv. sterl.

Et pour les quatre cinquièmes des Patriciens, cette rétribution bornoit le cercle des espérances, & devoit former la récompense d'une carrière éternelle dans les travaux de l'administration. Ainsi, le sexagénaire qui, trente ans consécutifs, avoit servi la République dans les Dicastères du Grand Conseil, coûtoit à l'Etat un peu plus de 100 liv. sterl. par année.—Voilà le sort que les Bourgeois ineptes & oisifs des petites villes envioient à leurs Magistrats ! Un agriculteur eût-il abandonné sa charrue, & un marchand son comptoir, par la convoitise d'un pareil salaire ?

Non ; jamais Supérieurs ne méritèrent des sujets plus affectionnés & des concitoyens plus reconnoissans. Suisses & Etrangers, tous peuvent témoigner du spectacle qu'offroit l'administration économique de cette contrée. Nulle dépense utile qui fut négligée, nulle dépense superflue qui ne fut écartée, nulle besoin subit auquel il ne fut pourvu. A chaque pas, on observoit l'ouvrage de l'esprit public. Dans les établisse-

mens nationaux, le luxe d'une République ſans misère & ſans faſte ; des bâtimens nobles plutôt que magnifiques, décorés par leur ſage deſtination encore mieux que par le talent de l'architecte. Point de ſomptuoſité, mais point de ruines, & jamais de dégradations. La propreté, l'entretien, la réparation de ces édifices, annonçoient un Gouvernement conſervateur. Pauvres, orphelins, malades, voyageurs indigens, trouvoient à Berne des aſyles, où la bienfaiſance comptoit les jouiſſances au nombre des néceſſités. Juſqu'à ces clôtures deſtinées à renfermer le vice & le crime, portoient l'empreinte de la munificence.

Des routes ombragées, ſolides, jamais négligées, quoique conſtruites & entretenues aux ſeuls fraix du Gouvernement, ſembloient autant d'avenues au milieu d'un vaſte jardin Anglois, tracé par la nature. Le payſan qui ſe rendoit à la capitale y arrivoit ſur des trottoirs ; des repoſoirs & des fontaines, placés à diſtance, attendoient le fantaſſin ; les chemins de ſimple communication, les traverſes, les ſentiers, multipliés & tenus comme les chauſſées. Ces établiſſemens ſi coûteux dans une contrée tellement inégale, furent portés juſqu'au centre des montagnes les plus difficiles, juſqu'aux pieds des neiges éternelles, juſques dans ces vallées que l'œil du voyageur jugeroit impénétrables. Auſſi l'écoule-

ment & le commerce des denrées, la circulation générale, & l'abondance, avoient-elles quadruplé depuis soixante ans. (3) Des lieux inaccessibles, fertilisés ; des Cantons pauvres, enrichis ; l'industrie & le travail par-tout assurés de débouchés faciles ; les cultures propres à chaque lieu ayant remplacé celles moins productives, que la difficulté des importations forçoit autrefois d'entretenir ; voilà l'abrégé des avantages que le Gouvernement conquit sur la nature, pour peupler, pour embellir, pour féconder des villes mortes & des roches arides.

Combien d'ouvrages dispendieux pour abréger les distances, ouvrir des déserts, contenir, ou détourner des torrens ! Et ces monumens de grandeur républicaine, ne coûtèrent au Peuple ni une corvée, ni un impôt !

L'Etat pourvoyoit à tout—aux orages, aux inondations, aux incendies, aux épidémies : pas

---

(3) Mr. *Arthur Young* a fort bien remarqué que la multiplicité des bonnes auberges dans un pays, est le signe indubitable d'une grande circulation. Le Canton de Berne concourroit à cet égard avec l'Angleterre. Point de village paroissial, même dans les districts les moins fréquentés par les voyageurs étrangers, où l'on ne fut plus proprement logé, mieux couché, plus abondamment nourri, & mieux servi que dans les auberges des villes secondaires de France, d'Allemagne, & d'Italie.

un fléau qui échappât à sa libéralité. Nulle Communauté, nul sujet digne d'être secouru, ne l'imploroient en vain.

Tous les vingt ans quelque disette affligeoit les pays circonvoisins. Cette calamité devoit menacer le Canton de Berne, où la rareté des plaines & l'aspérité du sol limitant la culture des grains, les récoltes ne suffisoient jamais à la consommation générale ; mais des greniers publics, administrés avec intégrité & distribués sur toutes les parties de l'Etat, assuroient la subsistance du Peuple dans tous les tems, & fournirent souvent aux besoins des contrées voisines.

Ah ! ma plume imparfaite ne célébrera jamais assez les attributs éclatans de ce régime d'ordre & de suite, cette intelligence dans les créations utiles, cette constance à perfectionner, cette attention à prévenir, ces égards pour les sujets, cette profonde connoissance de leurs qualités & de leurs intérêts, ces ménagemens pour leurs inclinations, ce caractère toujours tempéré qui à propos savoit instruire ou ordonner, réprimer plutôt que punir, concilier la justice & la bonté. Ainsi s'exerçoit, presque sans commandement, l'art de gouverner, & cet autre art de conserver qui maîtrise les différences introduites par le tems, sans les contrarier de force, ni leur céder par crainte.

Incorruptibles & désintéressés dans l'administration de la justice civile, les Tribunaux Bernois exerçoient la justice criminelle sans rigueur, sans délai, sans acception. Les loix sévères du Code Carolin, que la Suisse hérita de son ancienne sujettion à l'Empire, étoient tellement oubliées, qu'un arrêt de mort dans le Canton faisoit un événement. Peu de forfaits, & encore moins de supplices. Tout ce qui pouvoit atténuer le délit, & motiver la modification de la peine, déterminoit le jugement: le moindre doute sur le complément de la conviction retardoit la sentence ou l'annulloit par la grace. Aussi la moitié des malfaiteurs condamnés aux travaux publics ou à la captivité, fussent morts ailleurs sur l'échafaud.

Assurée dans sa plénitude, la liberté civile ne recevoit d'atteintes ni de la raison d'Etat, ni de règlemens captieux, ni de tribunaux prévaricateurs. Nulle détention arbitraire & clandestine. Les François nous ont parlé des *Bastilles* de Berne. Toute prison, sans doute, est une Bastille; la Révolution nous a prouvé qu'il n'est pas besoin de celle du Fauxbourg St. Antoine, pour multiplier & immoler des prisonniers sans crime: mais à Berne les prisons n'ont jamais renfermé que des coupables, condamnés par un jugement légal, ou détenus pour le subir.

Certes, un Gouvernement ſemblable mérite qu'au jour de ſes diſgraces une voix s'élève contre ſes diffamateurs, & proclame ſon caractère. J'ai entendu des mécontens & des détracteurs cenſurer tels ou tels agens de l'autorité, jamais un ſeul qui accusât le Souverain. Le Peuple, néanmoins, ne méconnoiſſoit pas les défectuoſités de la Conſtitution ; mais à leurs yeux clairvoyans le mal exiſtoit en théorie, le bien étoit une expérience de tous les jours.

Cette opinion enthouſiaſte & populaire en faveur du Gouvernement, a été dénoncée par les François, comme la voix d'un fanatiſme aveugle. Quels Fanatiques, bon Dieu ! & quels Sages que leurs illuminateurs ! Qu'on nous permette quelques traits ſur le caractère de cette Nation qui excitoit la pitié du Directoire & de ſes Muets.

Fier de ſon rang, le cultivateur Bernois ſe glorifioit de ſa patrie & de ſes loix. Plus inſtruit qu'aucun autre, il étoit auſſi difficile de ſéduire ſa raiſon ſimple, que de ſurmonter ſes préventions, de l'intimider par des menaces que de lui donner le change ſur ſes intérêts. Chaque maiſon villageoiſe formoit un tribunal où, à chaque inſtant, ſe faiſoit la revue de l'adminiſtration publique : la ſagacité de ces peuples égaloit la juſteſſe de leur eſprit & le calme de leurs

habitudes. A l'approche des élections, leur scrutin pesoit le mérite ou le démérite des candidats : le respect des anciennes familles, cette prédilection si naturelle pour les descendans de ceux qui conduisèrent leurs pères à des combats glorieux, se transmettoit de génération en génération.

La contenance, la gravité, la physionomie mâle de ce Peuple, démontroient le sentiment de sa force & de sa liberté : sa soumission raisonnée ne présentoit rien de servile, sa fierté nulle arrogance. On ne l'offensoit ni on ne l'obligeoit impunément. La nature trempa sa constitution physique & morale comme le granit des Alpes : sa rectitude inflexible ne cédoit à aucune considération ; la violence l'eût brisé sans le subjuguer ; le sûr moyen d'irriter sa résistance, eût été de l'attaquer de front : très en garde sur le moindre de ses intérêts, sa défiance une fois provoquée, se désarmoit rarement.

Il falloit un Gouvernement tel que le sien, pour conduire sans effort un Peuple si difficile, & qui, sous son phlègme habituel, cachoit l'étincelle de passions emportées. Son obéissance solide résultoit à la fois de l'affection, de l'expérience, & du calcul : cliens plutôt que sujets, ces républicains voyoient dans leurs Magistrats des protecteurs plutôt que des Souverains : c'étoit

la loi vivante qu'ils révéroient dans ſes organes & dans ſes exécuteurs ; & la docilité eût fini, le jour où ces deux caractères euſſent été ſéparés.

Ces rapports délicats de ſubordination & d'autorité, faiſoient l'étude & la règle civile des Magiſtrats. A leur popularité toujours noble, le Peuple répondoit par des hommages ſans baſſeſſe : jamais l'un ne ſe dégradoit, jamais l'autre ne s'humilioit. A l'audience toujours acceſſible de l'Avoyer, le dernier payſan ſe préſentoit avec l'attitude aſſurée, le maintien reſpectueux, & la confiance d'obtenir juſtice.

De l'enceinte des Conſeils, l'eſprit d'ordre, de méthode & de conſéquence, s'étoit répandu dans le régime domeſtique. Tout chez le payſan Bernois ſe trouvoit à ſa place ; rien de négligé, rien d'omis, rien de renvoyé. Sa maiſon ſpacieuſe, ſes fermes, ſes atteliers, ſon bétail, offroient des modèles d'arrangement, de propreté & d'intelligence. Sa lenteur apparente ne retardoit jamais le cercle de ſes travaux, invariablement réglés : il étoit auſſi rare de le trouver oiſif que diligent. Cet amour de l'ordre, ce ſentiment profond des droits de la propriété, éclatoient dans les moindres détails. Un trou à une haie eût paſſé pour un attentat. Jamais le pied ne ſortoit du ſentier tracé dans la

campagne

campagne; les héritages & les cultures défendues par des clôtures, l'étoient bien mieux encore par le caractère national. On souffroit aussi impatiemment des dommages qu'on étoit circonspect à s'en permettre : juste, mais peu sensible à l'équité, le cultivateur qui n'auroit pas usurpé un brin d'herbe, en eût exigé rigoureusement la restitution.

Parmi les causes de l'aisance publique, on remarquera la division mesurée & la multitude des patrimoines. Cette circonstance avoit banni la disproportion si funeste entre un petit nombre de propriétaires dévorans & un peuple immense de journaliers; elle contribua de même à élever les salaires, aussi chers dans les montagnes de la Suisse, qu'à la porte de capitales opulentes. S'il existoit moins de superflu, il existoit aussi moins d'abstinence : la misère dans les campagnes résultoit du désordre, de la fainéantise, ou quelquefois du malheur, très-rarement du défaut de ressources ou d'une expropriation totale. Si l'on s'étonnoit de l'opulence d'un assez grand nombre de paysans, (4) on ne s'étonnoit pas moins de

(4) Plusieurs possédoient de 20 mille à 30 mille liv. stérl. & beaucoup de 2000 à 5000. Il n'étoit pas rare de trouver parmi leurs meubles, des estampes de prix, des atlas, des livres, des instrumens de musique. Fort peu même

voir à côté d'eux une foule de propriétaires aisés, & d'héritages journellement aggrandis. Secouru par le Gouvernement ou par sa Communauté, le pauvre ne redoutoit pas les derniers besoins ; ni les haillons de l'indigence, ni la mendicité, n'attristoient le spectacle de la félicité publique. (5)

Soit que l'observateur visitât ces demeures champêtres, dont l'ornement déceloit les goûts & la prospérité du maître ; soit qu'il parcourût ces marchés publics où, au milieu de vingt costumes divers, on n'appercevoit pas un vêtement qui ne fût soigné, & où sur des voitures d'une rustique élégance, attelée de chevaux bien lustrés, le cultivateur venoit vendre son superflu, jamais ses privations ; soit qu'il jetât les yeux sur les exploitations rurales, sur la pro-

---

parmi les moins aisés & dans les deux sexes, qui ne sût lire, écrire, chiffrer, exercer quelque art ou métier. Souvent le même homme étoit architecte, maçon, charpentier, menuisier, laboureur & tisserand.

(5) Chaque communauté paroissiale, outre sa police, ses officiers & sa jurisdiction, avoit encore ses fonds publics, ses revenus, son trésor. Sans être Bourgeois de la Commune, on ne participoit pas à sa régie ; mais on pouvoit participer à sa propriété publique, à titre de secours. Sur quatre cents mille habitans nés dans le Canton, huit mille, au plus, fils d'étrangers, se trouvoient exclus des privilèges communaux.

greſſion rapide de leur perfectionnement, ſur ces bergeries peuplées de beſtiaux giganteſques, ſur ces prairies arroſées à grands frais par des miracles d'induſtrie ; ſoit qu'il contemplât ce peuple dans ſes fêtes, ou dans ſes travaux, ſous les armes ou dans l'iſolation de ſon intérieur, au milieu de ſes égaux ou de ſes ſupérieurs ; il retrouvoit des hommes tranquilles ſur l'inviolabilité de leurs perſonnes & de leurs biens, libres ſans inquiétude, portant ſur leurs fronts agreſtes & ſereins la conſcience de leur ſureté.

Admirable harmonie entre l'indépendance & le pouvoir, entre les inſtitutions & les mœurs ! Là ſe conſervoit le dépôt d'un contrat entre la bonne foi des chefs & la fidélité des ſujets ! Là exiſtoit le témoignage que le bonheur du peuple n'eſt point inhérent à ſa puiſſance politique, & qu'une adminiſtration paternelle a cent fois plus d'influence ſur la deſtinée des ſociétés, que la compoſition recherchée de la ſouveraineté.

Des eſprits légers ont ſouvent reproché à ce Gouvernement, ſon éloignement pour le commerce ; un peu de réflexion le diſculpe. Siège d'un Etat eſſentiellement agricole, où le travail avoit à vaincre la pauvreté du ſol, Berne dut ſa première ſollicitude aux campagnes, qui formoient au-delà des trois quarts de la population générale. Ce fut une maxime de favoriſer le

trafic, le débouché des productions territoriales, & leur exportation même, toutes les fois que les néceffités publiques n'obligeoient pas à la fufpendre. On encouragea les métiers fimples, appliqués à la fabrication des matières premières, indigènes.(6) Nombre de villages & de bourgs tiroient leur opulence de ce concours de l'induftrie avec l'agriculture ; mais ce fut une autre maxime d'écarter ces manufactures de luxe & de fuperfluités étrangères, feulement convenables aux grandes villes & aux Etats qui renferment beaucoup de capitaliftes, & qui euffent dénaturé une contrée où la politique devoit multiplier les cultivateurs, non les artiftes & les fabricans. D'autres Cantons, moins fages, s'étoient peuplés d'atteliers, fans que leur aifance approcha de celle du Canton de Berne.

Cette exclufion influa vifiblement fur les mœurs publiques, en contribuant à bannir ce defir de changer d'état, avant-coureur des défordres dans un fociété d'hommes fimples, modérés & laborieux. Le payfan Bernois fe confidéroit comme très-fupérieur aux citadins, ne les efti-

---

(6) Le Canton de Berne fabriquoit des toiles, des cuirs tannés, de la bonneterie, des rubans de fil, des diftillations, & quelques toiles peintes, outre le commerce lucratif des fromages, du bétail, & des chevaux.

moit ni ne les aimoit : il eût dédaigné de marier sa fille à un bourgeois : les unions de ce genre emportoient une tache de mésalliance. Son ambition froide & mesurée le faisoit aspirer, non à sortir de sa condition, mais à la conserver avec tous les avantages dont elle étoit susceptible. Il pouvoit envier la fortune ou le crédit de son égal, mais jamais le rang de son supérieur, & encore moins l'existence d'un négociant de Basle ou de Genève.

Quelles furent les conséquences de ces dispositions ? Moins de convoitises, de regrets, & d'ambitions illicites ; repos dans la République comme dans les cœurs ; attachement aux loix qui garantissent les jouissances d'un état dont on se tient honoré ; but de l'émulation proportionné à ses moyens : l'activité & les talens s'exercent sans danger, la subordination s'affermit avec des mœurs moins inconstantes, & les institutions se maintiennent intactes comme les usages.

Quoique l'affluence des étrangers & la corruption de l'exemple eussent altéré en Suisse la pureté des habitans, ils suivoient lentement encore la fatale pente des mœurs générales.(7) La piété

---

(7) Je ne puis me rappeler sans amertume un spectacle qui se passa sous mes yeux, il y a un an. Revenant de Zurich

religieuse, le respect des vieillards, l'autorité de famille, la concorde domestique, la vénération des anciennes coutumes, la déférence de la jeunesse, la modération des dépenses, & la crainte de l'opinion, retardoient dans toutes les conditions la décadence des principes & des devoirs.

L'impartialité historique ne doit pas dissimuler les ombres du tableau que j'ai tracé. Quelques usages trop invétérés, quelques règles surannées, plusieurs abus dans l'élection du Conseil Souve-

---

à Berne, je trouvai dans un beau village à trois lieues de cette dernière ville, une nôce champêtre qui peignoit l'ensemble des mœurs du pays, & sa prospérité. C'étoit l'usage des paysans aisés de célébrer leur festin nuptial à quelque distance de leur habitation, dans l'une de ces auberges distinguées qu'on rencontroit dans nombre de villages. Vingt-deux chars verds, élégans & rembourés, avoient amené les époux, leurs parens & leurs amis. Après la bénédiction nuptiale, ce cortège se rendit de l'église à l'auberge ; à son approche la musique militaire du régiment de milice où l'époux se trouvoit bas-officier, exécuta plusieurs airs graves & solemnels. Vingt-sept couples défilèrent en ordre & en silence ; les visages & la marche annonçoient le recueillement. Parée de dentelles, d'un bouquet de fleurs, & encore plus de sa beauté, la jeune épouse, vêtue d'un habillement de serge noire superfine, & dans le costume national, ne passoit pas vingt-quatre ans : sa chevelure tressée tomboit jusqu'à ses talons ; sa taille avantageuse & flexible, la finesse de ses traits, & la vivacité de son coloris, la distinguoient au milieu de ses compagnes ; c'étoit l'image de la pudeur. Le mari

rain, sa compétence trop extensive & trop journalière, sollicitoient une réforme. On pouvoit se plaindre de l'esprit de famille, & de la trop grande influence que le nombre assuroit à quelques Maisons Patriciennes. Peut-être la base de l'Aristocratie n'étoit plus en proportion suffisante avec l'augmentation des richesses générales : la collation de certains emplois exigeoit peut-être un mode qui davantage eût fait prévaloir les droits de la capacité & du travail, sur la naissance ou sur

---

en uniforme (suivant la règle scrupuleusement observée) disputoit à sa fiancée l'avantage de la figure, de la jeunesse, & de la modestie. Le convoi entier présentoit les mêmes caractères : point d'ornemens superflus ni de recherche ; tout étoit riche, sans être déplacé.

Un sentiment de religion tempéra l'allégresse de la journée ; & la nôce à l'auberge n'oublia point qu'elle sortoit d'une cérémonie, où un engagement solemnel venoit d'être contracté en présence de la Divinité. Des danses précédèrent le banquet où régna la profusion ; la première santé fut au Souverain, la seconde au Pasteur qui avoit consacré le mariage, & dont les enfans étoient placés à côté des époux. Quelque prolongée que fût la séance & le bal qui la termina, une gaieté décente, l'ordre & la sobriété l'accompagnèrent.

Trente-six heures s'écoulèrent avant le retour des mariés à leur village : les frais d'auberge avoient été d'avance fixés à 60 louis-d'or ; le salaire des musiciens, les aumônes, les gratifications, élevèrent la somme à 75 louis. L'aubergiste fit cesser l'étonnement que m'inspiroit cette dépense,

le sort; la jurisdiction des Baillifs avoit besoin de limites plus précises, les arts & les connoissances d'encouragemens; l'éducation de la jeunesse Patricienne ne répondoit pas assez à sa distinction politique; l'oisiveté, le ton impérieux, l'impolitesse, & le dérèglement de plusieurs, excitoient l'animadversion.

Mais la plupart de ces réformes occupoient depuis plusieurs années l'attention des principaux Magistrats

---

en m'instruisant que la jeune femme étoit une héritière de 150 mille liv. de Suisse (près de 10 mille liv. sterl.) & son époux, cultivateur & marchand de toile, possesseur d'une fortune au moins égale.

Et voilà le Peuple à qui des charlatans de Paris sont venus démontrer à coups de canon, qu'il étoit *esclave*, & que le remède à ses *infortunes* se trouvoit dans la philosophie de *Chénier*, dans la Constitution de l'an III, & dans ses harangues de Tribune !

Au milieu de cette fête attendrissante, un retour involontaire sur les horreurs de la Révolution Françoise vint ternir la glace : saisi d'une terreur secrète, je priai le Ciel de détourner de cette heureuse contrée les fléaux que la France promène sur l'Europe. Vœux inutiles ! Peut-être cette jeune épouse a été livrée à la brutalité d'un ravisseur ; peut-être ce cultivateur fortuné est-il tombé sous le fer de brigands, qui ont asservi sa patrie ; peut-être cette union que j'ai vu former à l'autel sous les auspices de la paix & de la sécurité, n'est plus maintenant qu'une communauté de misère, de discorde & de désespoi r.

Magiſtrats ; & ſans l'effroyable exemple de la France, très-probablement elles euſſent été exécutées.

Ce ne ſont point des imperfections de ce genre qui amènent les révoltes, les révolutions, & la chûte des antiques Conſtitutions : une violence étrangère a pu ſeule anéantir cette Société Politique dont la nature ſe réſume en trois ligues.

Gouvernement de confiance, vénérable par ſon origine, preſcrit par les ſiècles, légitimé par le conſentement & la fidélité inaltérables des ſujets ; Gouvernement protégé, perpétué, par le ſeul empire des loix, de l'opinion & du ſentiment ; ayant pour troupes réglées une force de trois cents hommes, & pour force publique un Peuple armé dès l'adoleſcence, & armé par ſon Souverain, enrégimenté, diſcipliné, libre & belliqueux, qui, au premier ſigne de tyrannie, eût, en vingt-quatre heures, anéanti l'autorité aſſez imprudente pour l'opprimer.

S'il appartenoit à quelque Pouvoir étranger de s'ériger en cenſeur d'une ſemblable Inſtitution, en juge ſouverain d'une ſemblable Magiſtrature, & en vengeur d'un tel Peuple, eſt-ce la République Françoiſe qui devoit former ce Tribunal ? Eſt-ce ce ramas de Légiſtes révolutionnaires, qui ont détruit plus d'hommes par le fer, par le feu, la famine, l'échafaud, la misère, l'angoiſſe,

l'entassement de leurs victimes dans les cachots, qui ont détruit plus d'hommes qu'il n'existe de mots dans leurs loix innombrables qu'aucune attention ne peut saisir, aucune mémoire recevoir, & dont la lecture seule feroit le travail d'une vie entière?

Certains Etats de la Suisse se distinguoient de celui de Berne par des caractères moins avantageux; cette différence s'appercevoit à l'œil en sortant de ce dernier Canton. La diversité des Constitutions politiques engendra quelquefois d'autres maximes d'administration, & des privilèges onéreux au Peuple des campagnes. Dans les Aristocraties marchandes, telles que Zurich & Basle, sous des formes en apparence plus populaires, la liberté civile fut opprimée par des droits exclusifs, réservés aux Bourgeois de la capitale dans l'exercice des arts & métiers, par des monopoles sur la vente de denrées & des fabrications. Plus ces Governemens avoisinoient la Démocratie, moins on y trouvoit de désintéressement & d'équité; l'esprit de commerce y étouffoit la libéralité de principes & de sentimens, propres aux Aristocraties d'origine militaire. En chassant ou en abaissant la Noblesse, des Citadins enrichis avoient hérité de ses abus, & outrepassé ses prérogatives. C'étoit une chose indifférente pour le Cultivateur, que son exclusion des

emplois politiques; mais il s'étonnoit que des Marchands vantassent la liberté publique, lorsqu'il étoit privé de celle de vendre à son gré une aune de toile. Peu lui importoit sans doute que l'Aristocratie Citadine appartînt à la Bourgeoisie entière, on à un certain nombre de Familles; mais il pouvoit se plaindre qu'elles abusassent de leur souveraineté, pour resserrer l'usage libre de son industrie & de sa propriété.

Ces restrictions municipales étoient bannies des Cantons plus aristocratiques. D'autres défauts s'y faisoient remarquer. Dans l'un trop de pente à l'oligarchie, dans l'autre trop d'indépendance dans les préposés du Gouvernement; un troisième n'étoit pas exempt de vices dans l'administration de la justice: mais si tout n'étoit pas bon, tout tendoit rapidement à l'être; les inconvéniens & les abus n'avoient porté obstacle ni à un accroissement très-sensible de la population, ni aux progrès étonnans de la culture, ni au développement de toute sorte d'industrie, ni au bien-être général. Quelle patrie fut plus chère à ses habitans? Quel peuple avoit plus de raison de redouter les nouveautés? Quelle démence lui eût inspiré de livrer aux hasards d'une Révolution, ces héritages inviolables, ces propriétés garanties du fléau de la fiscalité, ces

adminiſtrations domeſtiques, ces campagnes floriſſantes & paiſibles ?

Nous allons dire par quelle voie, & à la ſuite de quels efforts, le Directoire François eſt parvenu, non à entraîner cette Nation malheureuſe dans un ſemblable égarement, mais à la punir de ſa réſiſtance, à la contraindre d'immoler ſes loix, & à l'enchaîner ſur ſes ruines.

CHAPITRE II.

Premières Influences de la Révolution Françoise en Suisse. Conduite des Cantons depuis 1789 *en* 1792.

Dès son aurore, la Révolution Françoise menaça les fondemens de toute société. La fanatisme de la Philosophie dont *Fréderic le Grand* avoit dénoncé à *Voltaire* l'existence & le danger, s'unit à toutes les passions d'un empire corrompu, pour convertir en mobile d'une subversion universelle, la circonstance inouie qui venoit d'appeler la nation à fonder, sans troubles, sa liberté. Des conducteurs sans expérience, sans génie & sans caractère, crurent maîtriser cet événement, en l'appuyant sur des opinions qu'ils appelèrent des *principes*. Jusqu'à eux on avoit conduit le Peuple par des *sentimens*; ils se flattèrent de le gouverner par des *idées*, & soulevèrent ses passions en dépravant sa conscience & son esprit. Réunissant le sot enthousiasme de chefs de sectes à la nullité comme chefs de parti, ils se virent incessamment emportés par l'impulsion de leurs doctrines, & novices asservis aux extravagances de leurs premières prédications.

Il réſulta de leur zèle & de leur théorie, que ne ſe bornant point à recompoſer vingt-cinq millions d'hommes, leur généroſité s'étendit au genre humain, & que, de la conquête d'un Roi populaire & ſans défenſe, ils imaginèrent de paſſer à celle de l'univers.

Leur amour-propre fut puni : ces écoliers inſurrectionels furent bientôt jetés du trône où ils s'étoient placés ; mais leurs dogmes & leur fanatiſme, inoculés chez des Révolutionnaires plus experts, préparèrent à tous les Etats un bouleverſement uniforme. Peu importoit à l'étranger les chimères de leur ſyſtême politique. Nul Peuple heureux & bien gouverné ne ſe fût aviſé, ſpontanément, de changer ſa liberté réelle contre l'illuſion de la ſouveraineté ; mais ils en vinrent à prétendre qu'il étoit faux que la nature eut prodigué parmi les hommes une diverſité de dons, de caractères, de talens, de connoiſſances, d'inclinations, & par conſéquent de conditions : en conſéquence ils décrétèrent l'égalité, & ordonnèrent à la populace de s'en ſaiſir de force. Aboliſſant ainſi toutes diſtinctions entre des eſpèces différentes, tuant toute ſubordination politique ſur le tombeau de la ſubordination morale, détruiſant ſucceſſivement tous les ouvrages primitifs de l'ordre ſocial, leur inſolente préſomption preſcrivit à tous les Etats, indiſtinctement,

l'imitation de ces ſingularités, qu'ils placèrent ſous la double protection de leur autorité & de leur raiſon. Leurs moyens d'exécution correſpondant à leur doctrine, ils traduiſirent la force en droit, le crime en vertu, la violence populaire en juſtice publique, & tentèrent par leur ſuccès, encore plus que par leurs exemples & leurs théorèmes, la morale des Peuples de tout pays.

Les premières étincelles de cet incendie atteignirent foiblement la Suiſſe. Quelques eſprits ſupérieurs en diſcernèrent le but, & en prévirent les ravages; mais le vulgaire de toutes conditions partageant les mépriſes du tems, prit des artiſans de nouveautés pour des fondateurs de Conſtitutions, leur loquacité pour des lumières, leurs attentats pour un élan d'enthouſiaſme, & leurs paſſions pour l'amour de la liberté. La maſſe du peuple témoignoit plus d'étonnement que d'émulation; tous conſidérèrent cette cataſtrophe comme un eſſai particulier à la France. Bientôt, cependant, la préſence des premiers Emigrés excita des controverſes; ces Fugitifs n'apperçurent pas qu'il étoit impoſſible de faire enviſager à des Républicains, la totalité des innovations qui ſe ſuccédoient à Paris, du même œil qu'on les voyoit à Verſailles. En prenant de l'humeur contre les victimes, on ſe refroidit ſur leurs intérêts & ſur leur cauſe; un ſchiſme

naquit de l'hoſpitalité, & ce concours d'étrangers mit les queſtions du tems dans la bouche de tous les Naturels.

Juſqu'en 1790, néanmoins, perſonne ne ſongea à appliquer au Peuple Helvétique les grandes deſtinées de la Nation Françoiſe. Pas un germe de trouble ni de mécontentement ne s'étoit manifeſté ; mais l'eſprit de proſélytiſme qui embrâſoit les novateurs de Paris, mais leurs appels contre toute diſtinction héréditaire, mais leur activité à émouvoir par-tout l'ambition populaire, firent naître des eſpérances à quelques brouillons obſcurs.

L'Etat de Berne, ariſtocratique, contigu à la France, & dans une partie duquel la langue Françoiſe eſt en uſage, ſe trouvoit la première avenue des communications révolutionnaires. Il ſe forma des projets & des correſpondances entre quelques Bourgeois du Pays de Vaud, & un Club Suiſſe, inſtitué à Paris ſous les auſpices de l'Aſſemblée Conſtituante, & principalement compoſé d'individus bannis du Canton de Fribourg depuis dix-huit ans, à la ſuite d'une révolte malheureuſe. Quelques libelles clandeſtins, quelques pratiques ſéditieuſes, & d'inutiles eſſais pour corrompre les gens de la campagne, préludèrent à de plus grands deſſeins.

Le

Le Gouvernement veilloit ſans réprimer ; ſa défiance n'alloit point juſqu'à la crainte : pour ſévir il avoit beſoin de preuves ; la pétulance de ces petits conſpirateurs ne tarda pas à lui en fournir.

Dans ce tems-là le Club *Conſtitutionnel*, dit de 1789, s'occupoit à Paris de *l'art ſocial*, c'eſt-à-dire, de l'art de tout détruire, pour laiſſer la philoſophie révolutionnaire maîtreſſe des ruines du monde. Cette Société emphatique & pédanteſque propageoit ſes oracles dans une feuille aride, où la ſainteté des inſurrections étoit démontrée par un poëte comique nommé *Grouvelle*, jadis Secrétaire des commandemens de M. le Prince de *Condé*, enſuite Secrétaire du Conſeil Exécutif au moment de l'exécution de *Louis XVI*, & aujourd'hui Miniſtre du Directoire en Dannemarc.—Ce Comité diſcoureur reçut du Club Helvétique & lui rendit quelques inſtructions ; (8) mais le Club des Jacobins, qui fit

(8) Il parut dans ce tems-là un prétendu diſcours tenu au Club de 1789 par Mr. *Duport*, & où l'on manifeſtoit le projet de révolutionner la Suiſſe ; mais ce diſcours fictif eſt l'ouvrage du *Comte d'Antraigues*, ainſi que le rapport pſeudonime de *St. Juſt* ſur les Puiſſances neutres, & une prétendue converſation entre un Général Autrichien & un Commiſſaire en chef de l'armée Françoiſe en Bavière.

diſparoître celui de 1789, devint un appui plus énergique. Des affiliations ſe formèrent entre la Société de Dijon, & les mécontens du Pays de Vaud. Quelques troubles éclatèrent dans le Bas Valais, & furent attribués à un Agent François, arrêté & chaſſé de la Suiſſe.

Vers cette époque un avocat ſubalterne du Pays de Vaud, devenu répétiteur des Grands Ducs de Ruſſie, & dont il ſera queſtion dans la ſuite de cet ouvrage, fabriqua à Péterſbourg & fit imprimer en Alſace un écrit qui décela le but de ſes complices. Dans cette diatribe, remplie de contes populaires & de fauſſetés hiſtoriques, l'auteur, nommé *La Harpe*, traçoit au Pays de Vaud le plan d'une Convention repréſentative. Ce brandon fut éteint ſur-le-champ; mais ſes diſſéminateurs, encouragés par la modération du Souverain, & par la protection qu'accordoit la France aux ſéditieux de toutes les contrées, pourſuivirent leurs complots.

Pour en attendre quelque ſuccès, il falloit ſéduire les campagnes, auxquelles on ne préſentoit ni biens d'égliſe à ſpolier, ni tailles ou gabelles à redimer, ni maltotiers à expulſer ; on eſſaya donc de les ſoulever contre la dîme & les redevances féodales. Quelques paroiſſes du Pays de Vaud refusèrent le paiement de certains droits, & argumentèrent ſur tous. La

prudence du Gouvernement diſſipa cet orage à ſa naiſſance. Un Magiſtrat ſupérieur, auſſi recommandable par ſes qualités perſonnelles que par ſa dignité,(*) ſe tranſporta ſur les lieux: il invita les payſans à lui remettre l'expoſé & les titres de leurs griefs; il écouta toutes les plaintes, pardonna les traſgreſſions, concilia l'équité & la juſtice, & revint à Berne après avoir convaincu la raiſon d'hommes droits, que des corrupteurs avoient un moment égarés.

Cette meſure raffermit la confiance du Peuple dans l'autorité: toutes les prétenſions, toute idée de changement, furent bannis des campagnes, & leur inébranlable dévouement au Souverain a ſurvécu à la deſtruction même de la République.

Relégués dans les têtes malhabiles de quelques procureurs & de quelques déſœuvrés inquiets des petites villes du Pays de Vaud, ces fantaiſies inſurrectionnelles n'avoient point atteint la partie Allemande qui forme les quatre cinquièmes du Canton de Berne: le reſte de la Suiſſe demeuroit invulnérable. Nul Etat en Europe ne renfermoit autant de reſſources contre l'invaſion des maximes Françoiſes; tout

(*) M. *De Muralt*, Queſteur, ou Tréſorier Général.

s'oppofoit à cette épidémie ; le caractère lent & phlegmatique des habitans, leurs habitudes enracinées & impérieufes, l'expérience d'un régime analogue à leurs inclinations, enfin la rectitude de leur jugement qui les rendoit peu acceffibles aux féductions de la plume & de la parole. Dans les Cantons Catholiques la Révolution étoit un objet d'horreur, dans les Cantons Proteftans un fimple objet de curiofité.

Nous avons remarqué que certaines villes du Pays de Vaud avoient feules reçu la contagion. Heureufement, ces Bourgs, Laufanne excepté, forment à peine des villages du premier ordre en Angleterre. Leur population, de quelques milliers d'ames, ne renfermoit prefque point de populace, peu de ces atteliers où s'entaffent des ouvriers turbulens, fans patrie & toujours prêts à chercher une reffource dans le défordre. Mélangées de cultivateurs & de marchands, elles n'avoient aucune prife fur les campagnes, ni aucun individu affez confidéré pour fe faire craindre ou écouter.

La Nobleffe, généralement éclairée & fidelle, quoiqu'inadmiffible au Confeil Souverain de Berne, mit fa fureté fous la fauvegarde du Gouvernement, & perfévéra dans fa loyauté. Le Clergé défiroit plus d'aifance & de confidération ; mais la grande majorité de fes membres

penſoit comme la Nobleſſe : les Payſans demeuroient unanimes contre les Novateurs. Ainſi le cercle de ces derniers fut concentré dans quelques Bourgeois fainéans, dans une vingtaine de Praticiens dont le ſeul talent conſiſtoit à engendrer & à perpétuer des procès, dans un petit nombre de Marchands qui euſſent trouvé très-mauvais que les Sénateurs de Berne ſe mêlaſſent de vendre des mouſſelines & des toiles, & qui ſe jugeoient, eux, parfaitement capables de régir l'Etat ; enfin, dans quelques enfans perdus de la philoſophie de Paris, ou de l'Univerſité de Gottingue, qui ſe croyoit des gens de lettres parce qu'ils avoient enſeigné à des Ruſſes ou à des Anglois le patois du Pays de Vaud. Dans ce miſérable Comité de Singes révolutionnaires, il n'exiſtoit ni une étincelle d'énergie, ni ombre de talent, ni capacité des affaires, ni lumières, ni d'autres paſſions que la ſotte vanité de ſortir du néant, auquel la nature bien plus que la Conſtitution politique les avoient condamnés.

Cette compoſition explique la première indifférence de l'autorité ſuprême, & le mépris du Peuple pour de ſemblables réformateurs. Mais, à l'abri de cet aviliſſement, leurs conciliabules, leur correſpondance avec les Jacobins de France, prirent de l'activité. Leur eſpoir ſe tournoit vers l'Aſſemblée Conſtituante, accueillant à ſa

barre les bandits & les malfaiteurs, qui de toutes les parties de l'Europe accouroient lui dénoncer leurs ſupérieurs. Enfin, l'arreſtation à Varennes du malheureux *Louis XVI*, traîné captif dans ſon palais par ceux que ſa magnanimité avoit appellés aux honneurs légiſlatifs, fit éclater les cabaleurs du Pays de Vaud. Dans l'ivreſſe de leur joie, & dans celle du vin, ils célébrèrent en corps cet événement: ces attroupemens bachiques furent ſignalés par les actes de ſédition les moins meſurés, par des imprécations, par des chanſons contre le Souverain, par toute l'effervescence que peuvent ſe permettre des révolutionnaires intempérans. Plus de la moitié des convives furent pris pour dupes, & entraînés, ſans s'en douter, dans le mouvement des chefs.

Indignées de ce ſcandale, la plupart des Communes votèrent des adreſſes de fidélité au Gouvernement, qui, pour prévenir le retour & les progrès du déſordre, déploya ſa force & ſon autorité. Aſſuré des diſpoſitions publiques il fit avancer à Lauſanne un petit corps de Milices, auxquelles ſe joignirent celles même du Pays de Vaud. Purement comminatoire, cet appareil ſervit à intimider, non à combattre les coupables, iſolés au milieu du Peuple entier. Suivant les anciens uſages, dans les cas de haute trahiſon, un Tribunal ſuprême fut inſtitué pour faire l'en-

quête du délit; & à la suite d'une laborieuse procédure, cinq ou six des séditieux en chef subirent une détention momentanée, un nombre à-peu-près égal un bannissement à terme. Le principal moteur qui se trouvoit en fuite, fut seul condamné par contumace à la décapitation.(9) La clémence du Souverain adoucit même par la suite la plupart de ces sentences : on ouvrit les portes au bout de six mois à deux des prisonniers; la détention de la plupart fut abrégée, & dans cette circonstance on vit l'éclat de la sévérité sans aucune de ses rigueurs.

C'est néanmoins cette répression si modérée de crimes tentés contre l'Etat, cet acte juridique & légal où nulle goutte de sang ne fut versée, que les scribes révolutionnaires ont assimilée au *terrorisme de Robespierre*. Et une semblable accusation part de *Républicains* qui, depuis huit ans, assassinent ou déportent arbitrairement des classes entières de Citoyens; qui ont dévoré plusieurs milliards de confiscations, & qui ne main-

---

(9) Il se nommoit *La Harpe des Utins*. Dépourvu de l'esprit le plus vulgaire, il étoit sorti du service de Hollande, & n'ayant pu parvenir à acquérir quelque importance dans son pays par un essai de démagogie, il entra en France dans un Bataillon de Gardes Nationales, & est mort Général de Division à l'Armée d'Italie.

tiennent leur exiſtence abhorrée que par un renouvellement périodique de rapine & de proſcriptions !

L'incident du Pays de Vaud ayant donné le thermomètre du ſentiment national, chacun put meſurer la profondeur des racines auxquels s'attachoit l'ordre public. Les perturbateurs effrayés feignirent de la réſipiſcence ; leurs crédules adhérens ſe déſabusèrent, le Gouvernement reprit ſa ſécurité, la Suiſſe entière ſe maintint calme, & la poſſibilité d'une Révolution par l'intérieur fut reléguée entre les chimères, même par les mal-intentionnés les plus ardens.

Mais une cauſe toujours agiſſante conſpiroit ſans relâche contre la tranquillité de tous les Etats. Préſervée du poiſon des opinions Françoiſes & des attentats de leurs proſélytes, la Suiſſe avoit à ſe défendre de la nouvelle puiſſance que ces opinions venoient d'élever ſur la ruine de l'ancienne Monarchie. A la première Convention, dont le dernier ſoupir fut un regret, non ſur le mal qu'elle avoit fait, mais ſur celui que ſon exemple & ſon code alloient produire, ſuccéda une Légiſlature qui promptement briſa le joug des alliances, des traités publics, & cita les Puiſſances à ſon tribunal. Une ſuite d'outrages contre les Suiſſes ſignalèrent ſon exiſtence. Chaque jour on enfreignoit les capitulations du Corps

Helvétique,

Helvétique. La jurisdiction militaire de ses régimens au service de France faisoit le désespoir des corrupteurs, qui, après avoir dissout l'Armée Françoise, s'indignoient que sa licence, son déréglement & ses brigandages ne pussent séduire treize mille Suisses incorruptibles, dont la conduite présentoit le phénomène d'une discipline inaltérable au milieu du désordre général. Vainement, à plusieurs reprises, on avoit essayé d'entamer leur Police & leur Tribunal. Au mépris des fureurs révolutionnaires, les instigateurs de la révolte mercenaire du Régiment de Châteauvieux à Nancy avoient été punis, les uns capitalement, les autres par une condamnation aux galères. Cet exemple, demandé par la généralité des régimens Suisses, fournit, un an après, au parti républicain & à ses complices dans l'Assemblée Législative, l'occasion d'insulter le Corps Helvétique, & de ravir à ses juges militaires leur autorité. On vit quarante malfaiteurs, assassins de leurs officiers spoliés, du magnanime *Desilles* & des gardes nationales de la Lorraine, en horreur à leur pays & à leurs camarades, sortir des galères de Brest, présentés à la barre du Corps Législatif par le même histrion qui depuis proclama la République & décima Lyon, & recevant des mains d'une troupe de forcenés érigés

en repréſentans du Peuple, les *honneurs de la ſéance*, & ceux d'un triomphe public.

Peu de ſemaines avant, le régiment Bernois d'*Ernſt*, dont les ſervices & la fidélité contenoient les Jacobins de la Provence, avoit été enveloppé dans ſes caſernes d'Aix par les brigands de Marſeilles & d'Avignon, abandonné par les autorités conſtituées, livré par un ſcélérat artificieux (10), déſarmé & volé. Le même ſort attendoit le régiment Zurichois de *Steiner*, alors à Lyon, & qui avoit reçu ordre de ſe rendre dans le midi après avoir ſéparé ſes bataillons; départ & diſlocation auxquels le Lieutenant-Colonel Comte de *St. Gratien* & les Capitaines réunis s'opposèrent avec fermeté. D'un bout de la France à l'autre, ces corps exemplaires, moleſtés, dénoncés, inſultés par les Jacobins. ne trouvoient de protection que dans leur courage & leur patience. Comme ils ne préſentoient aucune face à la ſéduction, qu'ils reſpectoient leurs officiers, qu'ils n'ergotoient point dans les Clubs, ni ne s'enivroient avec les *Patriotes*, ils furent généralement traités en *Ariſtocrates*.

(10) *Puget Barbantane*, Commandant à Aix. Ce miſérable, qui depuis eſt devenu un Général de Terroriſtes, étoit le complice des Marſeillois, & ne donna d'autre ſecours au régiment d'*Ernſt* que le conſeil de rendre les armes.

Les Cantons ne demeurèrent point insensibles aux affronts dont on accabloit des troupes si recommandables, & aux dangers qui les environnoient. Zurich défendit à son régiment de quitter Lyon, & se plaignit au Roi. Berne ordonna au régiment d'*Ernst* de revenir en Suisse, & notifia cette résolution à Sa Majesté, dans une lettre pleine de dignité, où elle dit à ce Prince : " Nous n'affligerons pas votre cœur, " Sire, par les détails de la perfidie & de l'atro- " cité qui ont caractérisé l'événement d'Aix. " Dans une guerre ouverte contre les ennemis " déclarés de Votre Majesté, le régiment d'*Ernst* " n'eût perdu les armes qu'avec la vie. L'hon- " neur du régiment, & la protection que nous " lui devons, nous obligent à le retirer d'un " pays où l'on viole impunément les traités sur " la foi desquels il étoit venu."

Cette démarche ne toucha que le Roi, navré de ces excès, impuissant à les prévenir, & pénétré pour les Suisses d'une affection héréditaire. La Législature, qui ne cherchoit que des ennemis, se moqua des plaintes de Berne ; les Ministres, plaçant leur honneur à ramper sous les Jacobins, n'étoient guère sensibles aux offenses que recevoit l'honneur d'autrui, & ne virent dans la noble résolution des Bernois, qu'un accès d'humeur

qu'ils se flattoient de dissiper par des phrases & des dédommagemens honteux. (*)

Leur légèreté ne se doutoit pas de l'impression qu'avoient produits en Suisse, dans tous les ordres, ce mépris insolent de la Nation, ces violations du droit des gens, de l'hospitalité, des Capitulations, de la foi publique. M, *Barthélemi*, qui, immédiatement après, vint résider en Suisse, en qualité d'Ambassadeur de France, put constater ce ressentiment national, & en éprouva même les effets.

Ce n'est peut-être pas un paradoxe, d'avancer que la funeste étoile du Corps Helvétique détermina le choix de cet Envoyé. Il venoit de refuser le ministère des affaires étrangères, & crut trouver dans sa mission en Suisse un port contre les orages de la Révolution. En le nommant, le Roi consulta son inclination pour lui, son attachement pour les Cantons, & la juste considération qu'avoit obtenu M. *Barthélemi*, soit en France, soit dans l'étranger. Personne ne possédoit à un plus haut degré le caractère de son état, & les qualités nécessaires au pays & à la circonstance. Ses défauts même servirent à ses succès; car des habitudes moins tempérées, & une con-

---

(*) Le Ministère étoit alors composé de *Roland*, *Clavière*, *Dumourier*, *Servan*, *La Coste*, & *Duranthon*.

duite moins facile, eussent completté l'aliénation des Suisses.

Reçu froidement, obligé d'abandonner sa résidence de Soleure, & confiné dans celle de Baden, il supporta sans aigreur cette situation pénible qui s'aggrava encore par la catastrophe du 10 Août 1792. Insensiblement sa douceur, sa modération, son obscurité, désarmèrent les défiances ; il conquit l'estime générale, arracha des éloges à ses détracteurs, & par des ménagemens, adroitement calculés, il diminua les épines dont sa carrière étoit semée. Beaucoup de Suisses détestoient l'Ambassadeur de France ; tous considéroient M. *Barthélemi.* Il falloit, sans doute, un grand mérite, pour excuser aux yeux d'une nation pénétrée des principes de fidélité, la foiblesse avec laquelle M. *Barthélemi,* Ministre de *Louis XVI,* se transforma en agent public des assassins de ce Monarque, auquel il devoit autant d'intérêt que de reconnoissance.

Au travers des inégalités & des tempêtes d'un Gouvernement fougueux, qui ne traite jamais sans insulter, la conduite de son Ministre en Suisse, demeura invariable. Il adoucissoit la virulence de ses instructions ; il parioit les coups que les tyrans de Paris méditoient contre les Cantons ; ses rapports tendoient à calmer l'agitation frénétique de ses commettans, & à fixer

la paix ſur cette contrée, devenue pour lui une patrie & un aſyle. Prévenant envers chacun, acceſſible à toutes les demandes, meſuré dans ſes jugemens, careſſant le parti François ſans offenſer ſes antagoniſtes, il concilioit les triſtes devoirs de ſa place avec ceux de la juſtice & de ſon cœur. Dans l'obſeſſion continue où le tenoient les adjoints dont ſon Gouvernement l'avoit entouré, & qui étoient ſes eſpions beaucoup plus que ſes officiers, il empêcha du moins que leur exécrable miniſtère ne troublât l'harmonie. Il répondoit à toutes les plaintes, réparoit quelquefois les offenſes, gémiſſoit de celles qu'il ne pouvoit empêcher, & ne laiſſoit pas ignorer ces gémiſſemens.

Quoiqu'un pareil homme fût incompatible avec cette ſucceſſion de perturbateurs effrénés qui ſe raviſſoient mutuellement l'autorité en France, on le conſerva en Suiſſe tant qu'on eut beſoin d'endormir ſes habitans dans la neutralité. Plus d'une fois il fut à la veille de ſa diſgrace, & néceſſairement de monter ſur l'échafaud: plus d'une fois cependant ſa timide circonſpection céda au beſoin d'épancher ſes amertumes, à des interceſſions irritantes pour ſes maîtres, à la commiſération pour cette foule de victimes qui ſe multiplioient, par-tout où l'aſcendant des intrigues ou des armes Françoiſes pouvoit pénétrer.

Son active dextérité ſut tirer avantage de l'eſprit de parti & des rivalités inteſtines qui diviſoient certains Sénats de la Suiſſe, ainſi que des jalouſies entre les divers Cantons. Il rechauffa les ſemences de l'ancienne inimitié contre la Maiſon d'Autriche ; il perſuada nombre de Magiſtrats de l'identité de la guerre actuelle avec les guerres précédentes, & de la néceſſité pour eux de ne pas laiſſer affoiblir la balance entre l'Empereur & la France. La pluralité des Régences fut gagnée à ce ſyſtême ; elles virent le Gouvernement François dans la perſonne de M. *Barthélemi*, la Révolution dans ſon cabinet de Baſle, & leur ſureté inébranlable dans ſon intégrité. Cet enthouſiaſme éteignit toute prévoyance. A force de regarder ce Miniſtre paſſager & ſans crédit réel, comme leur ange tutélaire, les Suiſſes ſe crurent diſpenſés de ſe protéger eux-mêmes. A force de deſirer la paix générale qui devoit ouvrir leur précipice, ils ſe plongèrent dans une abſurde ſécurité ſur les ſuites de la guerre. C'eſt en prolongeant cet aveuglement, qu'avec des intentions droites, M. *Barthélemi* conduiſit le Corps Helvétique à ſa perte, en lui faiſant négliger toute autre ſauvegarde que la ſienne, toute autre voie de ſalut qu'une condeſcendance illimitée aux caprices du Gouvernement François.

Peu de ſemaines après ſon arrivée en Suiſſe M. *Barthélemi* reçut de M. *Dumourier*, Miniſtre momentané des affaires étrangères, une inſtruction ſecrette & une lettre pour la Régence de Berne. Jamais début ne fut plus mal-adroit: *Dumourier*, avec le ton leſte qui le caractériſoit, invitoit Berne à oublier l'outrage infâme qu'avoit eſſuyé le Régiment d'*Ernſt*. " L'Hiſtoire de la Suiſſe," mandoit-il à ces graves Républicains, "*fourmille* " de pareils incidens. L'ariſtocratie des Of- " ficiers avoit offenſé le *patriotiſme*. On dé- " dommagera le régiment; le commandant ſera " récompenſé.—J'invite le Canton à revenir à " des *ideés plus calmes*.—Il faudroit une Diète " pour arranger les difficultés: les intérêts des " *Peuples* s'y traiteroient mieux, *ces intérêts trop* " *ſouvent oubliés*."

En écrivant ce perſiflage révolutionnaire, *Dumourier* probablement avoit encore le bonnet rouge ſur la tête.—Il ordonna à M. *Barthélemi* de *revenir à Soleure*, où l'on ne vouloit pas le recevoir: il l'exhorta à tenir les Cantons en garde contre l'influence de Berne & de Zurich, & à leur perſuader que la guerre, ſi elle étoit heureuſe pour la Suiſſe, précipiteroit le Corps Helvétique ſous la domination de ſes principaux Membres. Ces Conſeils étoient terminés par l'annonce faite à l'Ambaſſadeur, qu'on lui allouoit

un

un traitement extraordinaire de *cent mille écus, non pour un indigne but de corruption fort au-dessous d'une nation libre, mais pour soutenir convenablement sa dignité.*

Cet étalage & cette instruction furent à pure perte. Berne persista; M. de *Watteville*, commandant le régiment d'*Ernst* à Aix, rejeta toute *récompense*; le Colonel M. d'*Ernst* refusa le cordon du mérite militaire; le corps lui-même ne fut point *dédommagé*, & revint au mois de Juin dans le Canton, où sa présence généralisa le sentiment d'indignation avec lequel il avoit quitté la France.

Nonobstant ces dispositions populaires, & l'intensité qu'elles pouvoient donner au désir d'une vengeance nationale, le Gouvernement de Berne s'occupa plutôt de les calmer. Deux mois auparavant une nouvelle scène s'étoit ouverte à Paris, & avec elle de nouveaux dangers pour les Etats voisins.

Lasse de provoquer sans fruit les Puissances étrangères, la Législature, asservie par les *Girondins*, venoit de déclarer la guerre à l'Empereur, & se préparoit à proscrire toutes les Têtes Couronnées. Celle de *Louis XVI*, & la chute de son trône constitutionnel, devoient leur ouvrir le chemin de la révolution universelle. Pour attaquer, pour dépouiller, pour égorger ce Mo-

narque inoffenſif avec moins de riſques, ils lui ravirent la garde que les nouvelles loix lui avoient donnée. Il falloit encore ſe débarraſſer du Régiment des Gardes Suiſſes, dont ils ordonnèrent la diſlocation & le départ, en attendant ſon licenciement définitif. Cette meſure rencontra dans les chefs du corps, autoriſés par leur Souverain, une oppoſition déterminée; mais cette réſiſtance ne pouvoit être de longue durée ; chacun prévoyoit que ce Régiment de Héros ſeroit infailliblement ſacrifié; pluſieurs de ſes officiers m'annoncèrent dans le tems qu'ils ne ſortiroient pas vivans de Paris.

Juſte preſſentiment qui ne fut pas aſſez partagé par les Cantons ! Quoiqu'aigris par ces hoſtilités répétées de la Légiſlature, & par le mépris de leurs repréſentations, ils n'en perſévérèrent pas moins dans la réſolution de ſe maintenir en paix. La Diète générale décida, & déclara ſa neutralité au mois de Mai 1792. Toute ſorte de conſidérations puiſſantes l'emportèrent ſur le reſſentiment; & au nombre de ces conſidérations, je place les inſtances perſonnelles & réitérées de *Louis XVI* pour conſerver à la France un Allié, & épargner à la Suiſſe une rupture dont perſonne ne pouvoit calculer les conſéquences. (11)

---

(11) J'ai vu les preuves de cette aſſertion ; & j'invite ceux qui en ſont dépoſitaires à les publier, ſi leur ſituation

Cette résolution de néutralité fut confirmée au mois de Septembre suivant, malgré les événemens qui survinrent entre les deux époques. Les forfaits du 10 Août avoient mis la Suisse entière dans le deuil.—Six cents quatorze Gardes Suisses égorgés pour avoir défendu & le *Roi & la Loi*; leur Major, mourant sous la hache d'un bourreau; vingt-quatre Officiers massacrés sans pudeur comme sans pitié, leurs lambeaux promenés dans cette horrible Capitale, au milieu des ruisseaux de sang qu'y versoit la *philosophie*; les débris de cette troupe magnanime n'échappant aux assassins qu'en s'enfonçant dans des retraites impénétrables, leurs propriétés pillées, devenues la récompense de leurs meurtriers, & le nom de Suisse un arrêt de proscription; le foible reste de ces guerriers dont les nations sauvages eussent respecté le dévouement, & à qui la postérité érigera des autels, abordant nuds, travestis, défigurés, au travers de mille perils, la frontière de leur patrie; le spectacle de ces infortunés venant implorer la protection de leurs concitoyens, leurs récits, les cris de leurs camarades expirans qui

actuelle le permet. *Louis XVI* n'auroit eu qu'à le vouloir, il eût fait éclater une grande partie de la Suisse; il préféra de solliciter privativement sa neutralité. Voila le Monarque qu'une troupe de scélérats ont dévoué au supplice, pour *avoir provoqué la guerre*, inventée & déclarée *par eux*, *malgré lui*.

retentiſſoient dans tous les vallons de la Suiſſe, quinze cents familles condamnées à les pleurer, les malédictions des vieillards, la fureur des jeunes gens, les regrets publics & ſolemnels décernés dans les égliſes aux victimes de cet exécrable 10 Août, tout rendoit la vengeance populaire, tout dictoit de courir aux armes: l'Europe attentive fixoit les regards ſur cette contrée, où l'idée de la Révolution ſe lioit déſormais à une image & à des ſouvenirs affreux.

Deux ſiècles plus tôt, cinquante mille Suiſſes euſſent marché, ſans délibérer, vers cette frontière ſanglante & dégarnie, & porté une ſeconde fois leur étendart ſous les murs de Dijon; mais les circonſtances, les hommes & les tems, tout était changé.

La réflexion vint refroidir le ſentiment public; on fit évaporer les premières impreſſions; les partiſans ſecrets de la France, & ſes émiſſaires, travaillèrent à les affoiblir. Cependant de nouveaux incidens vinrent rouvrir la plaie.— Après avoir épuiſé les plus vils moyens de corrompre les régimens Suiſſes au ſervice de France, & d'en débaucher les individus, *Briſſot*, par un rapport injurieux, les fit chaſſer du royaume, au mépris de leurs capitulations, ſans daigner négocier cette retraite avec les Cantons reſpectifs, ni les prévenir, ni aſſurer à ces corps aucun dédommagement d'un licenciement inopiné,

Dix mille Officiers & Soldats, pour prix de leurs ſervices honorables & du ſang de leurs ancêtres, paſsèrent tout-à-coup d'un état fixe & garanti par les Traités, à une ruine que la République Françoiſe completta, en retenant les arrérages & les penſions qui leur étoient dues. Au retour de ces régimens, les Cantons, par économie, les laiſsèrent ſe fondre & ſe diſperſer; ainſi l'on perdit un ſecours ineſtimable, dans la fauſſe confiance qu'il demeuroit inutile; Berne ſeul conſerva en ſon entier le régiment d'*Ernſt*.

Le ſyſtême de neutralité qu'embraſſa le Corps Helvétique dans de ſemblables circonſtances, a fait l'étonnement de l'Europe, & entraîné ſur la Suiſſe un blâme irréfléchi. Peu d'Etrangers ont recherché & connu les cauſes dont le concours détermina cette réſolution: ces cauſes ont eu, depuis, une influence ſi funeſte ſur la deſtinée de la Suiſſe, qu'on ne peut négliger d'en fixer ici la trace & le caractère. Il réſultera de cet examen que, ſi des motifs très-puiſſans & des mobiles indeſtructibles juſtifièrent cette adoption de la neutralité en 1792, rien ne peut excuſer la ſécurité léthargique où elle plongea les Cantons, leur indifférence invariable au milieu d'un changement perpétuel de conjonctures, & l'abſence totale de meſures proviſionnelles pour prévenir les ſuites que pourroit entraîner une neutralité déſarmée.

C'étoit une étrange méprise au-dehors, de considérer la Suisse sous le point de vue qu'elle présentoit il y a deux ou trois siècles ; pauvre, mal affermie, sans culture, sans arts, nécessairement mêleé dans les querelles de ses voisins, faisant de la guerre une ressource & un métier, ayant les mœurs & les habitudes d'une nation toujours & toute entière sous les armes.—Aujourd'hui un peuple de propriétaires paisibles, de cultivateurs laborieux, d'économes rustiques, devant à un sol généralement ingrat des soins assidus, & un travail de chaque jour; conservant, il est vrai, l'esprit martial de leurs aïeux, mais sans inquiétude & sans trouble ; prêts à combattre pour leur défense, mais dépourvus de toutes les passions, de tous les intérêts anciens qui les porterènt autrefois sur des champs de bataille étrangers.

Les effets de cette révolution se combinoient en faveur d'une paix permanente, avec la division du Corps Helvétique, entre tant d'Etats dont les rapports extérieurs différoient essentiellement; avec un systême fédératif très-incomplet, calculé sur l'indépendance des divers Membres de l'Union, sur leur protection mutuelle dans l'intérieur, & nullement sur des guerres étrangères & offensives ; enfin, avec la difficulté de réunir à un même vœu, & de déterminer à une exécution

prompte & uniforme, tant de volontés diſtinctes dont aucune ne jouiſſoit d'une prépondérance aſſurée.

Tout le ſyſtême économique & politique s'étaît coordonné à cet état de longue tranquillité. Les changemens ſurvenus dans l'art de la guerre, les grandes armées parmanentes, le poids des ſubſides qu'exige leur entretien, laiſſoient la Suiſſe fort en arrière des Puiſſances militaires. Il falloit tout créer avant d'entreprendre des hoſtilités, & le créer dans un pays ſans reſſources de finances, avec un peuple ſans impoſitions. Soixante lieues de frontières à défendre & acceſſibles en pluſieurs endroits, ne permettoient guères de ſe couvrir par-tout contre un ennemi déjà préparé, & dont une irruption ſubite eût porté le fer & la flamme dans des campagnes & des villes ouvertes. A la vue de ces déſaſtres, leurs habitans euſſent regretté le repos dont ils jouiſſoient; & les conſéquences de ces regrets, envenimés par les François, pouvoient menacer la tranquillité intérieure.

Le peuple lui-même, & le peuple ſeul formant l'armée, le Gouvernement étoit-il libre de ſe livrer à la guerre, ſans ſon aſſentiment & ſa confiance ? Or, il s'en faut que la généralité des habitans apperçût la néceſſité d'une rupture. Les raiſons de prévoyance échappent toujours à

la multitude ; elle ne ſe réſout guères à braver un danger préſent, pour échapper à un danger à venir. Le premier ſiège à faire étoit donc celui de l'opinion ; le premier arſenal à ouvrir étoit celui des lumières à porter dans les eſprits, & des paſſions nationales à réchauffer. Or ce travail, ouvrage du tems & de la patience, exigeoit dans les différentes Régences un accord de vues, de dextérité & de ſuite qu'aucune homme d'Etat n'auroit oſé promettre.

Il eſt ſenſible d'ailleurs que dans une telle ſituation de choſes, les Suiſſes ne pouvoient, ſans témérité, ſe lancer ſur l'arêne ainſi dépourvus de forteresſes, d'armée régulière, d'organiſation militaire & de reſſources extraordinaires, avant d'avoir lié leurs opérations à celles de la Coalition naiſſante, & d'être aſſurée de ſon concours, de points d'appui, & de ſubſides.

Aucun de ces préliminaires n'exiſtoit : le myſtère de la Coalition ſe trouvoit renfermé entre deux Puiſſances, l'une obligée de ſe défendre, & l'autre de ſecourir ſon alliée. Les autres Monarchies paroiſſoient exclues, ou s'excluoient elles-mêmes du débat ; ſon but définitif reſtoit enveloppé dans l'obſcurité, & les moyens des alliés un ſecret d'état. Une guerre partielle entre l'Autriche & la France, une guerre qui de la part de la première s'annoncoit avec les caractères d'une

d'une guerre ordinaire, ne touchoit les Suisses, pas plus que les hostilités antérieures entre ces deux Puissances. Faut-il s'étonner que l'identité des conjonctures ait dicté au Corps Helvétique l'identité de conduite, & qu'il persévérât dans les maximes dont une expérience de deux siècles avoit attesté la sagesse ?

Pour l'y faire renoncer, on ne lui présentoit aucun avantage, aucun motif de sécurité, aucune assurance de secours. La Cour de Vienne garda un silence absolu ; la résolution de neutralité prise au mois de Mai lui ayant été notifiée, elle ne répondit à cette notification que le 29 d'Août suivant.

Dans cette dépêche, Sa Majesté Impériale & Royale assuroit la Ligue Suisse, « qu'elle avoit « trouvé sa résolution d'observer une parfaite neu- « tralité, adaptée aux circonstances, parce qu'à « l'abri de cette neutralité on pouvoit se croire « en sureté contre les dangers d'une irruption de « la part d'un ennemi supérieur.» Rappellant ensuite l'invasion de l'Evêché de Basle par les François, & les outrages reçus par les Régimens Suisses, Sa Majesté Impériale & Royale invitoit les Suisses à réfléchir s'ils *devoient persévérer dans leur première résolution*, & leur déclaroit que dans ce cas il reconnoîtroit & respecteroit inviolablement cette neutralité.

Nulle propoſition, nulle offre de ſubſides, de tranſaction ou de concert, n'accompagnèrent cette communication. Loin de fournir aux Suiſſes aucun encouragement, on les laiſſa preſqu'entièrement découverts ſur leurs flancs. Tandis que la Cour de Turin, incertaine, circonſpecte, plus voiſine de la neutralité que d'une rupture, ſe bornoit à une défenſive imparfaite dans le Duché de Savoie, à peine le Prince d'*Eſterhazy*, chargé de la défenſe du Briſgau, réuniſſoit-il ſix mille Impériaux joints à quatre mille Emigrés François ſous le Prince de *Condé*. Un corps auſſi foible & douze mille Piémontois en Savoie ne préſentoient à la Suiſſe qu'une aſſiſtance inſignifiante, contre un ennemi déjà maître de l'Evêché de Baſle, ayant une armée dans la Haute Alſace, & qui ne tarda pas à envahir la Savoie comme à s'emparer de Spire & de Mayence.

Ainſi menacé ſur les deux ailes, la neutralité du Corps Helvétique lui étoit commandée. On ſe plaignit qu'il eut refuſé la paſſage du territoire de Baſle au Prince d'*Eſterhazy*, qui médita un moment de pénétrer dans le Porentrui & la Franche-Comté : mais l'événement & la raiſon ont répondu à ces plaintes. Cette entrepriſe, pour le moins téméraire, eût entraîné la Suiſſe dans ſes conſéquences, & l'eût abandonnée au reſſentiment d'un ennemi tellement ſupérieur,

que peu de jours après il alla brûler impunément les magasins Autrichiens, sans que le Prince d'*Esterbazy* fût en état d'arrêter ses progrès.

Ce Général se crut même si fort en danger, qu'il invoqua l'attention & le secours des Suisses, contre le projet attribué aux François de penétrer sur la rive droite du Rhin par le territoire Helvétique. Presqu'au même moment l'impéritie des commandans Piémontois en Savoie, perdit ce Duché sans combattre ; le Roi de Sardaigne intercéda de même l'assistance des Suisses, qui, privés de celle de leurs voisins, ne durent pas balancer à demeurer immobiles.

Ces particularités avérées firent tomber toute idée d'accession à la guerre. Le ressentiment, la légitimité des griefs, la certitude du péril dont le caractère atroce que venoit de prendre la Révolution à Paris menaçoit la police & la société civiles, furent subordonnés à la prudence & à l'intérêt public immédiat. Après l'issue de la campagne de 1792, eût-il été judicieux d'inculper les Suisses de n'y avoir point participé ?

Mais entre une neutralité de fait, & une neutralité précipitamment décrétée & declarée ; entre une neutralité absolue, & une neutralité conditionnelle ; entre une neutralité qui en impose par des moyens virils, & une neutralité qui vous place sans défense, à la merci des pré-

tentions, des offenſes & des événemens, la différence eſt importante : ni les Conſeils ni la Diète Helvétiques ne s'en occupèrent.—Les conſidérations fondées qui juſtifioient la neutralité, étoient preſque toutes circonſtantielles ; on les convertit en raiſon d'Etat invariable. Séduit par la douceur d'un repos momentané, tandis que les ravages de la guerre ſe déployoient ailleurs, le Corps Helvétique ſe plongea dans la chimère d'une ſureté ſans dépenſe & ſans troubles, & ſe crut invulnérable tant qu'il ne ſeroit pas appelé à combattre les François.

Ce vertige dont la durée a conduit la Suiſſe au dernier terme de l'humiliation & du malheur, gagna ſucceſſivement la majorité des Régences. Vainement quelques Magiſtrats plus éclairés & plus fermes meſurèrent l'avenir & l'illuſion de leurs collègues : une Oppoſition victorieuſe triompha, dès 1793, de toute politique qui eût tendu à affermir l'indépendance de la patrie, ſur d'autres baſes que l'amitié Françoiſe & les reſcripts de M. *Barthelemi*.

Voici les ſources de cette oppoſition, qu'il eſt tems d'accuſer d'avoir préparé la perte de la Suiſſe & conſommé ſa dernière heure.

On ſait que chargé de la Chancellerie Helvétique, & le premier en rang, le Canton de Zurich ne l'étoit ni en étendue ni en influence,

Berne lui difputoit celle-ci fur le refte de la Confédération, l'emportoit ordinairement à Lucerne, à Fribourg, & à Soleure, & prévaloit vifiblement beaucoup plus par l'afcendant de fa fageffe que par celui de fa puiffance. Très long-tems diftingué par la fupériorité de fes Magiftrats, Zurich fembloit décliner depuis quelques années ; les Confédérés ne retrouvoient plus au même degré, dans fes Confeils, la fidélité aux maximes, la fermeté & les lumières dont ils donnèrent tant d'exemples. Leur jaloufie de la prééminence morale qu'avoit acquife Berne, éclatoit en toute occafion. Ces femences de diffentiment furent travaillées par l'ambaffade de France, qui fe fit un parti à Zurich dès 1792. On y improuva l'énergie qui fe manifeftoit à Berne, l'on fe promit de la rendre infructueufe. L'avis de la neutralité fubite, de la neutralité paffive, des hommages à la France, de l'indifférence pour les autres Puiffances, des facrifices quelconques à la paix, de la reconnoiffance de la République Françoife & de fon Ambaffadeur, fut l'ouvrage de Zurich. Plus d'une fois même, on le vit adopter des réfolutions avant de les avoir foumifes à fes affociés.

Ce Gouvernement, néanmoins, renfermoit des citoyens de mérite & un chef plein de lu-

mières, de pénétration & d'habitude des affaires ; mais le ſoin de leur avancement, & la néceſſité de conſerver leur popularité auprès d'une bourgeoiſie inquiète, abſorbée dans les intérêts de ſon commerce, forçoient ces Magiſtrats à une flexibilité continuelle, en les aſſerviſſant à l'opinion publique. La juſtice oblige de croire & de dire, que la plupart de ces Régens, ſupérieurs à leurs concitoyens, en épouſoient les paſſions malgré eux, & qu'ils furent entraînés par le ſentiment général, ſans le partager.

Les fauteurs de la France cachant à Zurich leur prédilection pour cette Puiſſance ſous le maſque de la neutralité, cherchèrent & trouvèrent des recrues parmi les mécontens, que l'eſprit de parti, l'infériorité de crédit, la jalouſie, le chagrin d'être oubliés dans une minorité preſqu'imperceptible, entretenoient dans les principales Régences Helvétiques. Quelques enthouſiaſtes de la Révolution de 1789, groſſirent ce bataillon ; la claſſe des poſſeſſeurs de rentes dans les fonds publics de France, & enſuite d'aſſignats, les brocanteurs de ce papier, dans lequel une partie de leur fortune ſe trouvoit convertie, toute cette tourbe ſtupide dont l'aveuglement ne cédoit ni aux banqueroutes continuelles de la République Françoiſe, ni à l'évidence

de ſes fourberies financières, prêta ſes forces aux enthouſiaſtes & ſes démonſtrations arithmétiques aux ſpéculateurs.

L'Ambaſſadeur de France prit la direction de ce parti, qui, ſecrettement gouverné par une impulſion étrangère, célébroit ſon patriotiſme, en déchirant celui de ſes adverſaires. Un *Pfiffer*, fils d'un des premiers Magiſtrats de Lucerne, *Ochs*, grand Tribun à Baſle, dans l'origine fanatique révolutionnaire, diſſimulant enſuite une ambition immodérée & un orgueil inſolent, ſous les dehors de la philoſophie & la popularité de ſes diſcours, actif & turbulent, indigné de ne pas dominer les conſeils de la Suiſſe, corrompu comme tant d'autres par les travers de ſon eſprit, d'abord énergumène, puis coupable de ſang-froid, & ayant fini par ſe rendre le principal agent des deſſeins du Directoire François, & de la ruine de ſa patrie. Un Colonel *Weiſs* à Berne, qui, après avoir eſſayé tous les moyens de faire du bruit, n'en avoit trouvé aucun de ſe faire une réputation; quelques autres, dont les noms ne méritent pas d'être tirés de l'oubli, formoient le conſeil épars de cette alliance tacite avec la République Françoiſe.

Foible par-tout, odieuſe dans pluſieurs Cantons, plus mépriſée que mépriſable, cette Cabale tira ſes reſſources des revers qu'éprouvoient les

Alliés dans l'automne de 1792, de la popularité croiſſante de M. *Barthélemi*, de la frayeur qui commençoit à ſaiſir les ames timides, & ſur-tout de l'eſprit de parti.

Son activité s'épuiſa à miner à Berne le crédit de M. l'Avoyer de *Steiguer*, dont les talens, l'expérience, les ſervices, & le caractère, avoient obtenu, ſoit en Suiſſe, ſoit dans l'étranger, une éclatante conſidération. L'influence de ce Magiſtrat préſidoit depuis quinze ans à la plupart des tranſactions politiques de la Confédération. La majorité du Conſeil Souverain de Berne déféroit à ſes avis ; il comptoit parmi ſes adhérens le plus grand nombre des Adminiſtrateurs & des Patriciens les plus eſtimés par leur zèle, leur patriotiſme & leurs lumières. Le génie de M. de *Steiguer* n'avoit rien perdu dans les fonctions vulgaires de la Magiſtrature. Homme d'Etat pénétrant, ſénateur expérimenté, orateur au-deſſus du commun, ſon eſprit étoit plus vaſte que ſon pays. Peu de perſonnes poſſédoient à un plus haut degré l'art de la diſcuſſion, le coup-d'œil prompt & juſte ſur les queſtions compliquées, le talent d'appercevoir, de comparer toutes les faces des objets, de développer les cauſes, les réſultats, les conſéquences, & les moyens.

Rien n'eſt plus rare que cette réunion d'un eſprit poſitif & d'un eſprit étendu, fécondé par

une

une grande variété de connoiſſances. Nul autre en Suiſſe n'étoit auſſi verſé dans l'étude des relations extérieures. Dans un corps débile, M. *de Steiguer* portoit une ame forte, quelquefois paſſionnée; mais dont l'indépendance ſe modifioit par l'habitude & la néceſſité de vivre & d'agir avec ſes égaux, avec ſes collègues, ſous une forme de gouvernement qui oblige ſouvent le Magiſtrat le plus obſtiné au ſacrifice de ſes opinions. A la tête d'une grande Monarchie M. de *Steiguer* eût paru tout entier.

On remarquoit à peine ſon application aux affaires publiques, ſon aſſiduité, ſon intégrité, ſon affabilité inaltérables, dans un Gouvernement où ces qualités étoient indiſpenſables. Pénétré de ſes devoirs, il plaçoit au premier rang celui de maintenir intacts la conſidération, l'honneur, & les loix de ſa Patrie. Nul danger perſonnel ne l'effrayoit; il avoit prévu les conſéquences de la lutte mortelle dans laquelle il ſe trouvoit engagé: ſi quelquefois ſes partiſans lui reprochèrent d'avoir fléchi ſous des délibérations funeſtes, il le fit par politique, plutôt que par foibleſſe. Toute ſa vie a prouvé qu'il n'étoit pas moins propre au tems de criſes publiques, qu'aux travaux d'une adminiſtration paiſible.

Ce grand citoyen qui a couronné ſa carrière par un dévouement digne de mémoire, devint le

centre des inimitiés Françoises, & des attaques d'un Parti qui se déploya avec les caractères d'une Faction.

Elle se donna un Chef dans la personne d'un Magistrat Bernois, non moins attaché que M. *de Steiguer* à la Constitution de l'Etat, distingué par son éloquence, ses lumières, sa capacité; mais impatient d'être réduit au second rôle, mais dévoré de ressentiment, d'animosité, & de jalousie contre le Chef de l'Etat, irrité de s'être vu écarté de cette dignité, & que ses passions conduisirent à voir périr la République plutôt qu'à souffrir qu'elle fût sauvée par son rival.

Il entraîna sa famille, riche, nombreuse & considérée, ses amis, des jeunes gens, des raisonneurs, des esprits chagrins. Le Gouvernement fut scindé; les délibérations publiques devinrent un texte de contestations; le même schisme se prépara dans les autres Sénats Helvétiques.

Balançant d'abord la majorité, la Faction Françoise dut enfin sa victoire aux défaites des Alliés. Dès l'origine de la guerre, M. de *Steiguer* observant, d'après l'expérience historique, la probabilité du dénouement, & l'instabilité d'une Révolution qui ne marchoit plus qu'à coups de poignards, parut prendre trop de confiance dans la politique & dans les armes des Puissances;

il auguroit de leurs plans & de leurs ſuccès comme le faiſoient la plupart des eſprits juſtes; car il falloit, pour ainſi dire, *fauſſer* ſa raiſon, & deviner l'invraiſemblable pour pénétrer l'avenir.

On ſent la défaveur que les événemens jetèrent ſur cette opinion; auſſi les adverſaires de M. de *Steiguer* l'employèrent-ils avec habileté. Ils repréſentèrent ce Magiſtrat comme le provocateur de la guerre, dont au contraire il déſiroit prévenir la néceſſité par une conduite qui mit la Suiſſe en poſition de ne pas en craindre les ſuites; ils ſe peignèrent aux yeux de la Nation comme les conſervateurs de ſa tranquillité, contre des perturbateurs ambitieux dévoués à la querelle des Alliés: rendus populaires par cette affectation pacifique, ils cherchèrent à perſuader au Peuple que leurs ennemis étoient les ſiens: aux inſinuations perfides ſuccédèrent l'emportement des calomnies; on alarmoit les gens à préjugés par des retours ſur les anciennes prétentions de la Maiſon d'Autriche; on éblouiſſoit les foibles & les gens paiſibles par la perſpective d'une paix inaltérable; on démontroit aux gens avides les profits de la neutralité, aux ennemis de la Révolution Françoiſe la certitude d'y échapper en la careſſant; aux partiſans des ſes doctrines, l'influence qu'elle auroit ſur des réformes libérales.

Aux eſpérances de M. de *Steiguer*, on oppoſa des terreurs. Les correſpondances d'abord privées du Parti avec l'Ambaſſadeur de France, ſe convertirent en communication régulière & officielle. Par tous ces moyens, & ſous l'auſpice des invaſions Françoiſes, on parvint à diviſer les adhérens de M. *de Steiguer*, dont un nombre ſe perſuada auſſi qu'on devoit céder à la force des conjonctures, n'oppoſer au torrent que des grains de ſable, & abandonner l'avenir aux ſoins de la Providence.

C'étoit argumenter peu judicieuſement, que d'appuyer ſur le cours imprévu que prenoit la guerre, l'utilité de reſter indifférent & en butte à ſes conſéquences: Les Etats neutres ſe ſont perdus par ce ſophiſme : ils n'ont pas voulu voir qu'ils ſeroient la proie d'un vainqueur, dont aucune baſſeſſe ni aucun traité ne pourroient les garantir, le jour où il feroit poſer les armes aux Puiſſances militaires.

Pour détourner ce danger, on crut donc ſuffiſant de le combattre à genoux. Le Parti François, ſacrifiant l'honneur, l'indépendance, la tranquillité future, & les deſtinées de ſon pays, à l'eſpoir inſenſé d'acheter la grace de l'Etat par ſa ſoumiſſion, ouvrit la première brêche. Il rompit l'unité Helvétique, amortit les ſentimens géné-

reux, décria les penſées véritablement patriotiques, rendit la neutralité dériſoire, perſiſta par orgueil dans ſa crédulité détrompée, & toujours invoquant la probité de la République Françoiſe, a fini ſon rêve de cinq années en préſidant aux funérailles de la Suiſſe.

CHAPITRE III.

Situation de la Suiſſe à la fin de 1792, *& juſqu'en* 1797.

POUR s'expliquer la cataſtrophe qui vient d'accabler le Corps Helvétique, l'incohérence de ſes meſures & ſon informe réſiſtance, il ſuffit de méditer les cauſes de ſa conduite telles que nous venons de les décrire. Tous les événemens s'y rattachent; & s'ils devinrent irréſiſtibles, c'eſt principalement parce que, dès l'origine, on leur accorda ce caractère.

Dans l'automne de 1792 leur cours futur ne demeura pas plus équivoque que les diſpoſitions des Révolutionnaires François. A peine eut-elle proclamé la République, que la Convention étouffa la liberté de Genève, & menaça celle de la Suiſſe: ce furent les jeux de ſon berceau.--- Sous l'Empire des *Girondins*, elle aſpira ſans délai à piller les Peuples & à renverſer leurs Gouvernemens. Sans manifeſte, ſans déclaration antérieure, au mépris d'une neutralité reconnue par les aggreſſeurs, une armée Fran-

çoiſe envahit la Savoie au milieu de Septembre (12).

Du ſecond pas, elle ſe porte ſur Genève, neutre, alliée des Suiſſes, mais objet des vengeances de *Clavière*, de la cupidité de ſes collègues au Conſeil Exécutif, & de l'ambition révolutionnaire des Girondins. " Il ſera beau," écrit *Servan* à *Monteſquiou*, " d'aller *briſer les fers que le* " *deſpotiſme avoit forgés à Genève*, pour accabler " les Genevois, s'ils vouloient établir les droits " de l'homme. Il faut entrer de gré ou de " force à Genève, ajoute-t-il, quatre jours après " (le 3 Octobre) : il y a dans cette ville 20,000 " bons fuſils dont nous avons beſoin. Si vous " entrez de force, vous nous les enverrez ; ſi " vous entrez de gré, vous nous les enverrez " encore, en promettant de les remplacer."

---

(12) *Servan*, Miniſtre de la Guerre, mandoit au Général *Monteſquiou* le 1er Septembre : " Avant la journée du 10 " Août on avoit arrêté dans le Conſeil de Turin, qu'on " s'en tiendroit à une neutralité armée très-exacte. L'eſ- " prit de cette Cour a-t-il changé ? Je l'ignore ; mais " quelles que ſoient les intentions de cette Cour, nous ne " pouvons ni ne devons plus vous permettre de l'attaquer." Quinze jours après, ce même *Servan* & le Conſeil autoriſent M. de *Monteſquiou* à attaquer, pourvu qu'il *joue à coup sûr*, & qu'il annonce qu'on *va chercher des frères parmi les peuples opprimés*. Voy. *Correſp. du Général Monteſquiou*, &c.

En même tems que *Clavière* exhorte *Montesquiou* à rançonner Genève par un emprunt, *Servan* pourvoit au succès de l'exaction, en lui enjoignant de dépouiller les arsenaux, & de mettre garnison Françoise dans la ville. Ce brigandage de flibustiers est appuyé d'appels à la populace contre le Peuple. Pour la voler & l'asservir, il faut que Genève perde ses droits, son indépendance, & que la France dispose de son anarchie.---L'artillerie s'avance, les troupes s'approchent; Genève doit subir les horreurs d'un siège, ou reconnoître sa Législatrice dans la Convention de Paris, devenir sa conquête & sa victime, ou admettre ses dogmes & répéter ses crimes.

Berne, dont la vigueur étoit encore entière, arma sans délai pour la protection de la frontière & pour celle de son alliée. Nonobstant les intrigues & les menaces de la France, Genève invoqua & obtint des secours très-prompts. Zurich, fidèle à ses alliances, joignit son contingent à celui de Berne; 1500 Suisses se jetèrent dans Genève, avec l'instruction de la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

On ne pouvoit méconnoître que le sort de la Suisse même tenoit à l'indépendance de cette ville: quoique cette vérité, de tous les tems, ait cédé depuis, comme tant d'autres maximes à des considérations timides, Berne s'en montra pénétrée: un

un corps de 14,000 hommes fut en peu de jours rassemblé à la frontière méridionale, tandis qu'à l'occident du Canton un autre corps de 10,000 hommes surveilloit les François, qui, maîtres de l'Evêché de Basle, menaçoient l'Erguel & le Munster-Thal, deux districts de cette Principauté non incorporés à l'Empire, mais annexés au territoire Helvétique & à sa neutralité, sous la protection spéciale de Berne, & sous sa jurisdiction ecclésiastique.

Ces mesures rapides & viriles déconcertèrent le Ministère François sans le décourager. Il ordonna de former le siège de Genève, & exigea impérieusement que les Suisses en sortissent. Chaque note de ce Gouvernement & de ses organes, étoit un outrage au droit des gens, aux égards que se doivent des Etats indépendans, à la justice naturelle, & à la justice positive. Un Gazetier Liégeois qui dirigeoit à Paris les affaires étrangères, multiplia les arguties léomines, pour démontrer que, criminelle en fermant ses portes, Genève le devenoit encore plus en appelant des auxiliaires. Dans sa bavarderie diplomatique il prétendit que des traités perpétuels & illimités ne pouvoient donner aux Suisses le droit de défendre leur Alliée, ni à Genève celui d'être secourue, toutes les fois que la France trouvoit bon de l'attaquer. De ce fatras qui faisoit frémir

le ſens commun, il réſultoit que Genève, ayant pénétré les inſtructions du Général François, ſe trouvoit *puniſſable* de les avoir prévenues, & que ſes précautions contre des violences méditées fourniſſoit le titre des violences qu'on exécutoit: l'arrogance du ſtyle correſpondit à l'argumentation. De ſon tribunal baigné de ſang, le Conſeil de Paris dévouoit la tête des Magiſtrats Genevois, calomnioit ſes Citoyens, & proſcrivoit cette République avec auſſi peu de formes qu'on venoit de proſcrire les victimes du 2 Septembre.

A ſon arrivée aux frontières, le Général Bernois (13) notifia à M. *de Monteſquiou* le but de l'armement, les devoirs, les traités, les motifs qui le rendoient néceſſaire, la ferme adhéſion de

---

(13) Ce même M. *de Muralt* cité plus haut. Il avoit paſſé ſa jeuneſſe au ſervice de France, & fait la guerre de 7 ans. Peu de Magiſtrats jouiſſoit, & à meilleur titre, d'une plus haute conſidération. Honoré de ſa confiance, je dois certifier qu'il mit dans ſa conduite autant de vigueur que de prudence. Il me communiqua ſon plan de marche ſur Genève, & les ordres poſitifs qu'il avoit de l'exécuter, ſi les voies de conciliation venoient à ſe fermer.

M. *de Muralt*, mort dans l'hiver de 1796, eût probablement contribué à fixer les funeſtes irréſolutions au milieu deſquelles ſa Patrie a péri. Vrai Citoyen, Magiſtrat populaire, grave ſans auſtérité, d'un eſprit très-orné, d'un caractère droit & élevé, il étoit à ſa place dans le ſénat comme à l'armée.

Berne aux principes de la neutralité, & sa détermination non moins ferme d'en maintenir les droits en préservant Genève de toute insulte. Ses dispositions furent faites pendant le cours d'une négociation orageuse, dont le caractère modéré du Général François, son desir d'éviter une rupture avec les Suisses, la foiblesse de son artillerie & de son armée, l'union des Génevois & leur dévouement, décidèrent le succès.

Genève fut délivrée ; mais en perdant les Suisses, elle perdit le ressort de sa tranquillité intérieure, & n'échappa aux armes des François, que pour succomber sous leurs intrigues. Satisfaits de lui avoir conservé l'ombre de l'indépendance, les Suisses se félicitèrent d'être sortis du différend sans hostilités. Zurich, principalement, ne dissimula point son impatience de se débarrasser d'une conjonćture, qui pouvoit la conduire au sacrifice de la neutralité : ses adieux à son Alliée furent des adieux éternels, & désormais Zurich ne regarda Genève que comme une ville étrangère, dont la destinée ne méritoit plus que son indifférence.

Ces sentimens n'échappèrent point au Conseil de Paris. Le Traité conclu par le Général *Montesquiou* ne répondoit ni aux vues, ni aux passions de *Clavière*, de *Brissot*, & de tous ces entrepreneurs de révolutions, dont le bonheur de

compris dans sa neutralité, attaqué sans prétexte, ensuite subverti : elle n'ignoroit plus, qu'arbitre despotique des rapports & des alliances qui unissoient entr'elles les nations, la France République ne reconnoissoit ni traités antécédens, ni droits des gens, ni barrière, ni neutralité. Elle découvroit le génie de ces Républicains dans le mot de *Dubois de Crancé*, qui, délégué auprès de M. *de Montesquiou* pour l'espionner & le perdre, lui disoit, en se moquant de ses négociations : " *A quoi bon tant de façons? je* " *jeterois Genève dans le Lac à coup de bombes, &* " *j'inviterois les Suisses à venir la repêcher.*"

Elle ne pouvoit se dissimuler que, tôt ou tard, ses Aristocraties éprouveroient le fanatisme d'une association de niveleurs, & la totalité de ses Peuples l'anarchie & la ruine qui marquoient la trace des armées & des codes révolutionnaires. Puisque la guerre devoit l'atteindre, on regrettera qu'elle l'ait écartée en 1792, pour y succomber en 1798 : mais qui prévoit les malheurs de si loin ? Seroit-ce vingt Régences dissemblables qui se fussent accordées dans cette prévision ? L'effet ordinaire de la multiplicité des Conseils est-il le mouvement ? Et si quelques hommes éclairés pénétrèrent l'avenir, auroient-ils osé hasarder le présent sur la foi du concert & de

l'énergie néceſſaires, entre tant de Républiques ſans compact ?

Que leur perte réſolue n'eût été qu'ajournée dans les délibérations de Paris, cette vérité fut conſtatée durant l'hiver de 1793. Les implacables Girondins méditèrent d'attaquer le Canton de Berne ; le plan militaire de cette entrepriſe fut décidé, tel à-peu-près qu'on l'a exécuté cinq ans après ; mais la dernière contenance de Berne, les revers ſur la Roër & dans la Belgique, la décadence des Briſſotins, le diſcrédit de leurs miniſtres, la détermination de rompre avec l'Angleterre & l'Eſpagne, arrêtèrent encore une fois le glaive.

La Gironde tombée, les Suiſſes reſpirèrent. Ils attribuoient à leur politique, aux pamphlets fraternels des partiſans de la France, & à leurs proteſtations réitérées de neutralité, ce répi que leur accordoit des factions préoccupées de leurs haines inteſtines, s'immolant l'une par l'autre, noyant leurs tourmens dans le ſang, pavant de cadavres la route de leurs armées, ſe formant un pont à l'ennemi avec les têtes de leurs Généraux, & réduites à exterminer la France pour ſauver leur empire.

Il eſt certain que *Robeſpierre* parut abandonner cette émulation fanatique, de porter dans l'étranger l'incendie de la Révolution. Aſſis ſur

les ruines de la France, il ne ſongea qu'à s'en aſſurer la poſſeſſion, & laiſſa vivre les Etats neutres.

Ici commença, avec le printems de 1793, ce ſommeil de la Suiſſe, aſſoupie dans ſa proſpérité, dormant ſur le bitume & le ſalpêtre, dominée par des Conſeils plus glorieux & plus enivrés de ces prémices de la neutralité, qu'attentifs à ſes conſéquences définitives.

Dans la diverſité des opinions on en remarquoit trois de fondamentales. La première, qui appartenoit au Parti que nous avons défini, tendoit à une neutralité imperturbable & paſſive, quels que fuſſent les événemens extérieurs ; à éviter tous les actes dont la France pourroit tirer ombrage, & à lui prodiguer encore toutes les conceſſions propres à gagner ſon attachement. A la ſeconde opinion s'attachoient des Patriotes ſincères, non moins ennemis de la Révolution qu'intimidés de ſes tempêtes, penſant conjurer ſes approches en diſſimulant leur danger, ſans confiance dans la coalition des Puiſſances ; & voyant moins de péril à attendre, immobiles, l'amélioration des circonſtances, qu'à les braver en ſortant de l'état d'obſervation.

La troiſième opinion étoit partagée par les eſprits plus courageux, qui, attachés à la France monarchique, abhorroient la France révolution-

naire, désiroient une neutralité plus virile, une attitude plus respectable, une balance moins égale entre des Puissances légitimes & une conjuration de Régicides, & qui redoutoient autant l'hypocrite amitié de ces caméléons, que l'effet de la recherche avec laquelle on travailloit à obtenir leur bienveillance.

Entre ces trois avis, la République Helvétique glissoit dans l'abîme ; car le premier, quelquefois aidé de la prudence du second, dicta depuis 1793 toutes les résolutions communes dans les Diètes, &, le plus souvent, les résolutions particulières des différens Gouvernemens.

Après s'être fait un besoin de la sécurité, on en fit le prétexte de l'oubli où tombèrent les ressources éventuelles. Le courage éprouvé de la nation, les exemples qui illustroient son histoire, la réputation de ses défenses naturelles, le crédit de sa sagesse, tous les faits qui rendoient la Suisse respectable, & les préjugés qui fortifioient ce respect, lui imposoient de maintenir une considération dont dépendoit sa sauvegarde ; l'exercice de son indépendance en formoit le meilleur rempart.

L'armement de 1792 venoit de constater la fidélité & le dévouement des Peuples. Les milices Bernoises avoient marché à la frontière avec joie, en étoient revenues avec le meilleur

eſprit; pas un germe de déſobéiſſance, pas une étincelle révolutionnaire. A l'approche des François, nul brouillon du Pays de Vaud n'oſa ſortir de l'obſcurité; les régimens de cette province s'étoient diſtingués par leur zèle. L'averſion pour l'ennemi ſurpaſſoit la crainte de le combattre; l'effroi de ſes excès étouffoit tout amour pour ſes principes; l'orgeuil national conſervoit encore ſon reſſort; aucune réclamation ne troubloit l'énergie de l'autorité.

Il eût été aiſé de ſoutenir ces ſentimens, d'inſpirer au Peuple de la confiance dans ſes forces, de nourrir ſes impreſſions contre les François, de l'exalter par des inſtructions.

La prudence ordonnoit de profiter des jours de paix pour préparer des moyens de réſiſtance. L'état militaire ſollicitoit nombre de réformes & de créations: l'ordonnance & la compoſition des milices devoit être améliorée & mieux adaptée à la défenſe du pays; on pouvoit former des officiers, raſſembler de petits camps, fortifier des poſtes, pourvoir à l'organiſation d'une armée & d'un commiſſariat, multiplier les troupes légères, augmenter les corps de cavalerie & les exercer, employer les lumières d'officiers généraux diſtingués par leur expérience; on avoit des modèles dans les régimens revenus de l'étranger.

Les vices du régime fédératif exigeoient, ſinon un remède fondamental, du moins quelque convention, quelque concert anticipés, pour prévenir le déſordre, les lenteurs, les diviſions inſéparables d'une défenſe inopinée, & mortelles dans un corps aſſujetti à une multitude de délibérations.

Sans toucher à la Conſtitution politique, il y auroit eu peut-être plus d'avantages que d'inconvéniens à accélérer les réformes projetées dans pluſieurs branches d'adminiſtration, & d'ajouter de nouveaux liens entre l'intérêt du Peuple & celui des Gouvernemens.

Dans une ſemblable attitude la neutralité eût ceſſé d'être un eſclavage, la tranquillité une léthargie; la Suiſſe s'épargnoit la honte de ſervir bientôt de jouet à un *Mengaud* & à un *Rewbell.* Ainſi l'on eût prévenu les prétentions impérieuſes, les injures impunies, & le mépris où tombe tout Etat qu'on peut avilir ſans redouter ſes reſſentimens.

Mais le Parti dominant fit triompher le ſyſtême de dégradation & de nullité. Vainement nombre de Magiſtrats & de Citoyens invoquèrent-ils les diſpoſitions que nous venons d'expoſer: la crainte d'inſpirer de l'humeur aux énergumènes de Paris devint la règle des conſeils. Au lieu d'accoutumer le Peuple à l'idée de la guerre,

on ne l'entretenoit que des charmes de la Paix; falloit-il opter entre une décision pusillanime & un acte de fermeté? on lui peignoit celui-ci comme une atteinte à son repos; on l'aigrissoit contre les Emigrés, & même contre les Puissances étrangères; on lui présentoit la cause de l'anarchie Françoise comme celle de toutes les Républiques contre les Rois, & la guerre comme une conjuration du despotisme. Ces fictions, disséminées par les émissaires de la France, étoient recueillies par des esprits crédules, propagées par des raisonneurs *philosophes*.

En accordant une tolérance illimitée à la circulation des papiers François, on persécutoit avec obstination une gazette populaire rédigée à Berne, dont on parvint à dénaturer le caractère utile. Zurich souffroit sous les yeux de son Gouvernement une autre Gazette séditieuse, où les principes & les excès de la Revolution étoient journellement préconisés, & les Puissances souvent outragées. L'esprit public fut abandonné à l'impression de ces lectures empoisonnées.

De jour en jour la surveillance sur les séducteurs du Peuple se ralentit. Devenue le marché des François, la Suisse devint celui de leurs corruptions. Les Jacobins y abondoient, sans qu'on daignât leur disputer l'entrée ou punir leurs prédications. Plus de barrières aux communica-

tions; l'esprit révolutionnaire débouchoit par toutes les avenues. On sembloit craindre d'être tiré de son insouciance; les augures, mal accueillis, offensoient en avertissant. Malheur à celui qui troubloit la quiétude générale par des raisonnemens chagrins sur l'avenir, & sur le péril des connexions dans lesquels on s'enfonçoit! La majorité des Suisses ressembloit à ces malades qui frappent le médecin lorsqu'il leur indique leur infirmité.

Des absurdités bizarres dérangeoient nombre de têtes. Que des Républicains admissent la chimère d'une démocratie représentative, substituée en France, à la fin du 18^e^ siècle, à une Monarchie absolue, on rit de cette illusion: qu'ils préférassent de voir un empire voisin gouverné par un régime analogue au leur, on conçoit cette préférence; mais, dans l'embarras de deviner à quelle Constitution s'arrêteroient enfin les Protées politiques de Paris, ils se jugeoient destinés à servir de modèle. A Berne on décidoit que la Révolution finiroit en France, par une Aristocratie bourgeoise & patricienne; à Zurich, qu'une Aristocratie élective par tribus fixeroit les pensées de ces Législateurs vagabonds. Basle ne cédoit à personne l'honneur de fournir des loix à l'héritage de *Charlemagne*: j'ai entendu des Sénateurs graves se réjouir de cette conformité future, &

trouver dans ſa certitude un motif puiſſant de tranquillité.

Preſſentir que l'égalité ne reſpecteroit pas plus les Républiques que les Monarchies, & les Neutres que les Ennemis, c'étoit s'entacher de royaliſme. A force de croire qu'il exiſtoit en France un Etat populaire, ces viſionnaires ſe perſuadèrent de ſa durée, & que, pour obtenir ſon amitié, il ſuffiſoit de lui prodiguer la leur: ſes ſuccès militaires confirmèrent cette confiance; & tandis qu'il écrivoit ſa deviſe ſur le frontiſpice de ſes loix comme ſur ſes drapeaux,

Havock, and ſpoil, and ruin, are my gain,

on ſe convainquit que ce génie en ſeroit un de bienfaiſance entre les Alpes & le Jura. Enfin, du moment où la fortune des armes abandonna les Alliés, les vœux ſe portèrent vers la paix, comme à la conſécration de la République Françoiſe, & au terme des inquiétudes de la Suiſſe.

Dans l'année 1794 les ſymptômes de ces divers égaremens ne furent plus équivoques: trop peu d'efforts, il eſt vrai, étoient tentés pour détourner le cours de leur influence; la balance perdoit ſon égalité entre l'activité, la courtoiſie, les empreſſemens de M. *Barthêlemi*, & l'eſpèce de déſœuvrement où la nature de leurs inſtructions laiſſoit en Suiſſe les Miniſtres des Cours étrangères.

Le Cabinet de Vienne qui pouvoit influer ſur le Corps Helvétique par ſon voiſinage, par ſes armées, par des relations plus directes, ne changea ni le rôle ni le caractère de ſon Envoyé ordinaire pendant la paix. Dans une occaſion moins importante, *Charles-Quint* députa aux Suiſſes des Ambaſſadeurs extraordinaires, parmi leſquels on remarquoit un Duc *de Mecklenbourg*. Durant la guerre de la Succeſſion, les intérêts de la Maiſon d'Autriche furent confiés au Comte de *Trautmansdorf*, revêtu du même caractère. Le relief d'un tel Miniſtre témoignoit d'une haute conſidération pour les Ligues Suiſſes, flattoit l'orgueil national, diſpoſoit à écouter des ouvertures, & devenoit une grande autorité.

Mais, nonobſtant des repréſentations réitérées, un ſimple Réſident, auquel ſuccéda tardivement un Envoyé du ſecond ordre, continua de gérer en Suiſſe les affaires de la Cour de Vienne; ces affaires même ſe réduiſirent à une obſervation de la frontière, & des détails de la neutralité. Le Miniſtre de Pruſſe fut condamné à la même inaction; celui de Sardaigne, malgré ſon zèle non interrompu, n'influoit pas ſur les déciſions générales.

Lord *Robert Fitzgerald*, dont le ſéjour à Berne avoit précédé de ſix mois le moment où la rage de la Convention Françoiſe enveloppa l'Angle-

terre dans ses projets de guerre universelle, essaya en Décembre 1793 de remontrer aux Suisses le danger de leurs connexions avec l'ennemi de tout ordre public ; mais cette démarche ne servit qu'à constater l'empire que la France & la crainte avoient déjà pris dans les délibérations.

Si l'arrivée de M. *Wickham* ranima quelques espérances, elle ranima aussi les intrigues de la Légation Françoise, les mouvemens de ses complices, & l'opposition du parti dominant. La perte de la Hollande, la retraite des Impériaux, la défection de la Prusse & la paix de l'Espagne, ayant coïncidés avec la venue de ce Ministre, il ne fut & ne pouvoit être plus heureux que son prédécesseur. Probablement il apperçut qu'il se compromettroit par une intervention intempestive, & qu'il compromettroit encore le crédit déclinant des derniers Suisses qui se souvenoient de la dignité de leur patrie.

Aucune démarche commune par ce Corps Diplomatique sans instruction uniforme ; peu de concert, & l'opinion unanime que l'indifférence de la Suisse seroit aussi inébranlable que ses rochers. Désormais enchaînée, cette contrée se résigna au despotisme des François : leur Gouvernement avoit jugé le Corps Helvétique ; les menaces succédèrent aux ménagemens ; on osa tout, parce que la Suisse n'osoit rien.

Se défiant des ſcrupules de M. *Barthêlemi*, ſes commettans l'entourèrent de Septembriſtes, de Prêtres mariés, d'intrigans dévergondés dont Baſle étoit l'égoût & le ſiège d'opérations. Ces Inquiſiteurs dénonçoient à Paris l'indulgence de l'Ambaſſadeur, provoquoient la contrebande, tentoient l'avarice des marchands & leur loyauté politique.

D'innombrables réclamations affluoient à toute heure. Tantôt la France pourſuivoit en Suiſſe les diſtributeurs de faux aſſignats, exigeoit que les Cantons s'érigeaſſent, pour ſon compte, en cour des monnoies; tantôt des experts venoient s'inſtaller au milieu d'eux, pour vérifier ce papier décrié, devenu marchandiſe, & dont le commerce ſeul demeuroit juge; tantôt, enfin, on exigeoit l'interdiction de la Meſſe par des Prêtres François, parce que des payſans de Franche-Comté & de Savoie venoient en Suiſſe, ſe proſterner devant les autels, briſés chez eux par les Vandales de la *philoſophie*.

Ce Clergé François & Savoyard dont les vertus commandoient le reſpect, & l'adverſité la compaſſion, ce Clergé chaſſé de ſa patrie *par décret*, & cependant recherché comme *Emigré*, ſe voyoit à chaque inſtant menacé dans ſon refuge; l'hoſpitalité helvétique réſiſtoit à peine aux plaintes ſans pudeur dont on la fatiguoit,

Sans diſtinction d'âge, de ſexe, de conduite, les Emigrés laïcs, perpétuellement dénoncés, ne pouvoient jouir trois mois d'un domicile paiſible. La Légation Françoiſe exigea & obtint des liſtes nominatives de ces Fugitifs; on en formoit le titre de la proſcription de leurs familles & de leurs biens dans l'intérieur. Le droit ſacré de protéger le malheureux ſe changeoit en attentat ſur la neutralité.

A meſure que le ſort des Emigrés devenoit plus déplorable, l'acharnement redoubloit. Au moment, par exemple, où l'invaſion de la Souabe en 1796 interceptoit leur dernière iſſue, l'Ambaſſade Directoriale requit leur expulſion ſubite: c'étoit les livrer aux ſatellites de leurs perſécuteurs; nombre de Régences n'en décretèrent pas moins leur éloignement au mois de Juin: quatre cents d'entre eux furent obligés dans le ſeul Canton de Berne de fuir ou de ſe cacher, malgré l'interceſſion du Miniſtre Britannique; mais le cri général & l'impoſſibilité de paſſer la frontière rendirent l'ordre inexécutable.

Eſſayoient-ils de rentrer en France? Le Directoire accuſoit la colluſion des Suiſſes à leur fournir des paſſeports. Ainſi on leur fermoit la France, on les expulſoit du ſol helvétique, & par une dériſion barbare on les pouſſoit ſur les pays conquis où les Généraux François n'en toléroient aucun.

Condamnée à souscrire au scandale de ces réquisitions, la Suisse dégéneroit en Tribunal inquisitorial de la République Françoise. Mille cœurs généreux en frémissoient d'indignation; le sentiment public révolté invoquoit l'indépendance d'une nation libre, & la religion de l'hospitalité. Si les Régences en avoient proclamé les droits, elles eussent fait taire les oppresseurs & mis une terme à leur insistance. Quel danger encouroit-on, auquel on n'ait pas été livré depuis, & qu'on n'ait accéléré peut-être par une condescendance aussi persévérante?

Elle coûtoit des regrets au Peuple, des larmes à la plupart des Magistrats: j'en ai vu prodiguer des secours aux Emigrés, en signant leur expulsion. La libéralité particulière lavoit la tache des rigueurs publiques, & reprouvoit la raison d'Etat: jusques dans les chaumières, nombre de Réfugiés ont trouvé des retraites & des bienfaits. Telle étoit l'évidence de l'obsession sous laquelle gémissoit la Suisse, que jusqu'en 1796 la plupart de ces ordonnances furent des formalités, dont l'observation toujours imparfaite attestoit la contrainte.(14)

---

(14) M. *Barthélemi* étoit la première victime de l'inhumanité dont son Gouvernement le faisoit l'agent. Déchiré de regrets qu'il déguisoit, il se voyoit attribuer par les

“ Après que nos glorieux ancêtres (ainsi s'ex-
“ primèrent ces Magistrats) eurent acquis par la
“ valeur de leurs armes la liberté de leurs Etats,
“ ils établirent ensuite, par la sagesse de leurs
“ conseils & les lumières de leur prévoyance,
“ des maximes pour conserver ce précieux ac-
“ quêt à leur postérité.—Parmi ces maximes, la
“ plus fondamentale consiste dans le soin d'avoir
“ plusieurs Souverains pour voisins, & de ne
“ point permettre que les pays qui confinent
“ leurs Etats, & qui en font la barrière, tombent
“ sous une même Puissance.”

Ni les hauteurs, ni les menaces, ni les promesses du Marquis de *Puysieulx*, Ambassadeur de France, n'ébranlèrent le Corps Helvétique: il déclara que, si la Savoie n'étoit pas rendue à son Souverain, il enverroit des troupes au Duc pour la garder. Ce Prince obtint des levées; on en refusa à la France; mais c'étoit *Louis XIV* qui régnoit, & non un Directoire d'avocats régicides. Le 23 Mai 1704 M. de *Puysieulx* garantit à la Diète générale, que *Sa Majesté ne réuniroit point la Savoie à sa couronne.*

C'est en lisant cette page de leur histoire, c'est à la vue de ce monument de fermeté, de sagesse & de grandeur, que les Cantons laissèrent en silence envahir, révolutionner, incorporer la Savoie, & cette frontière de leurs Etats défini-

tivement arrachée à ſon Souverain par ſa capitulation de 1796. En vain le Miniſtre Sarde multiplia ſes inſtances ; on s'interdit toute démarche, toute remontrance.

Cernée par les armes Françoiſes, à l'heure où le danger croiſſoit avec leurs invaſions, & l'inſolence avec leurs ſuccès, la Suiſſe licencie les régimens que la Providence lui renvoyoit de la Hollande : Berne congédie même ſon régiment de *Watteville*, (*) cette légion intrépide, d'une diſcipline & d'un eſprit admirables, & qui ſeule valoit une armée. L'imprudence ne connoît plus d'autres limites que les fantaiſies du Directoire ; on ſe déſarme pour s'en défendre.

Cette neutralité même dont on s'étoit fait une égide & un trophée, cédoit de toutes parts. Dès le principe de la guerre, on avoit fixé à Baſle un contingent militaire, fédératif, pour garantir cette ville & ſes environs d'un paſſage imprévu de troupes étrangères. Auſſi-tôt que les François furent entrés en Souabe, on retira ce contingent : c'étoit déclarer aux Autrichiens qu'eux ſeuls avoient été l'objet de cette précaution.

On ne pouvoit plus diſſimuler cette partialité forcée. Lorſque le Général *Moreau*, preſqu'en-

---

(*) Ci-devant d'*Ernſt*.

touré par les armées Impériales, évacua la Bavière & la Souabe, la retraite de son aile gauche fut obligée par l'Autriche antérieure. A son approche des frontières Helvétiques, & craignant qu'il n'y fût poursuivi, les Cantons formèrent un cordon le long du Rhin : Berne prit des dispositions plus étendues, nomma un Général, & tint une armée prête : ses fidèles milices suspendirent leurs travaux sans murmurer, & se montrèrent telles qu'on les vit en 1792.

Mais cette mesure qui sembloit ressusciter une étincelle du génie national, fut exécutée avec foiblesse. L'aile gauche de l'armée Françoise ayant à combattre les Impériaux & les paysans de la Souabe, qui, à la lueur de leurs habitations en flammes, exterminoient sans pitié ces brigands chargés de leurs dépouilles, chercha son salut sur la gauche du Rhin, & le trouva.

Sans opposition, le territoire Helvétique fut inondé de ces *Soldats de la Liberté*, de ces *Citoyens Soldats*, de ces protecteurs des *chaumières*, dont la rapacité n'avoit pas épargné une cabane. Leurs armes, il est vrai, furent en partie déposées à la frontière, & leurs chevaux séquestrés, sans être restitués aux vainqueurs. Douze jours consécutifs, la Suisse eut la patience de tolérer ces bandes de fuyards, de fournir à leur subsistance, d'escorter leurs chariots couverts où les

armes

armes & le butin se confondoient avec les malades & les blessés. Les bagages prétendus de de cette hideuse procession se composoient des garde-robes des villageoises de la Souabe, de leurs lits, de leurs croix d'or, de leurs boucles de souliers, de vols de tout genre perpétrés dans les châteaux, dans les églises, les monastères, les fermes, les villages. Inutilement le Feld-Maréchal Comte *de la Tour* fit entendre ses plaintes; l'armée du Directoire & ses pillages furent sauvés.

Quinze mois après, ce Directoire reconnoissant a envoyé cette *même armée*, usurper & saccager la terre hospitalière qui lui avoit prodigué des secours.

CHAPITRE IV.

Suite des Evénemens en 1797. *Perſévérance des Suiſſes dans leur Syſtême. Premières hoſtilités politiques du Directoire.*

CE tableau de fautes & de foibleſſes laiſſe ſans excuſes l'ingratitude & la violence exercées contre des Peuples libres & abuſés dont on déplore la confiance, en accuſant l'erreur qui les entraînoit dans un tel cours d'humiliations. De plus grands outrages alloient diſſiper l'enchantement : il étoit tems encore de revenir à des idées ſaines ſur ſa poſition, & de ſe préparer incontinent à un dénouement, déſormais inévitable.

Mais les illuſions changèrent de face, ſans s'évanouir. On ne pouvoit ſans éclat ſortir de la route où l'on s'étoit précipité ; l'orgueil de parti recula-t-il jamais devant la preuve de ſes torts ! Un autre ſyſtême annulloit l'influence dominante : perdre ſon crédit ou l'Etat, voilà l'alternative où elle ſe trouvoit réduite. L'Europe, d'ailleurs, ſuccomboit au Nord & au Midi. Quelques viciſſitudes paſſagères dans l'opinion publique des François ſoutenoient le déclin des eſpérances, & paroiſſoit un indice de la fabuleuſe modération

du Directoire. Ainsi ballottée par le flot des conjonctures, la Suisse sans boussole erroit au gré des pilotes qui la poussoient sur les écueils ; impuissante à leur résister, une minorité de sénateurs s'épuisoit sans fruit à raffermir le gouvernail ; le Peuple sans prévoyance, pénétré de confiance dans ses guides, soupçonnoit à peine & le vice de leurs plans & ses dangers prochains.

Berne, qui si long-tems donna à la Confédération l'exemple de la vigueur, de la noblesse, de la persévérance dans les maximes, l'étonnoit alors par son inconstance. Cette dégénération fut accélérée par l'ascendant que conquit le *Parti François*(16) en 1795, dans le Conseil Souverain.

---

(16) C'est ce Parti lui-même qui s'est caractérisé par cette désignation. L'un de ses premiers Chefs, le Colonel *Weiss* en a révélé les secrets dans une brochure, intitulée, *Réveillez-vous Suisses*, & publiée au Mois de Janvier dernier. " *Le* " *Parti de Neutralité Bernois, ou Parti François*, dit cet écri- " vain, aimoit simplement les François comme *nos Alliés les* " *plus naturels*. On applaudissoit à leurs efforts pour rem- " placer un mauvais Gouvernement par *un bon* ; on s'affli- " geoit de leurs obstacles, on se réjouissoit de leurs succès, " on admiroit enfin leurs *sublimes principes*."

Avec leur *admiration* & leur *amitié* pour les *alliés naturels*, ces Messieurs ne se doutoient pas que ces *alliés* traiteroient un jour la Suisse comme la Vendée. C'est à l'invincible

Jusqu'alors quelque équilibre s'y étoit encore maintenu; mais la promotion simultanée de 92 membres nouveaux, admis dans cette Assemblée, achevèrent de le renverser. Cette méthode de remplir, par une élection cumulative, les places vacantes dans le cours de dix années, changeoit tout-à-coup le tiers du Conseil; (17) la Constitution le régloit ainsi: dans les tems ordinaires, on ressentoit peu les inconvéniens d'un renouvellement subit aussi nombreux; mais dans les tems de crise & de divisions, introduire à la fois 92 voix nouvelles dans un corps délibératif, c'étoit courir le risque d'y introduire un autre esprit, de donner un cours inopiné aux affaires publiques, & de faire prévaloir l'inexpérience de la jeunesse sur la maturité de ses anciens.

Les effets de l'Election de 1795 furent aussi prompts que funestes. Elle imprima une secousse au Gouvernement, affoiblit l'autorité des Magistrats, & commença l'anarchie. Soit que les

---

sottise de ce parti qu'on doit les calamités qui ont suivi ses contresens. Plusieurs de ses adhérens suivoient de très-bonne foi ce système pernicieux.

(17) L'élection pouvoit s'ouvrir aussi-tôt qu'il se trouvoit 80 vacances, & s'ouvroit rarement avant qu'il y en eut 90 & au-delà, pour satisfaire plus de candidats. Le Conseil souverain étoit composé de 299 membres: personne n'y entroit avant l'âge de 29 ans accomplis.

nouveautés du jour eussent plus de prise sur les jeunes gens, soit que leur impatience de dominer fût encouragée par les circonstances; soit enfin que, plus amollis par le goût des jouissances, ils redoutassent davantage d'exposer leur fortune & leurs plaisirs, la majorité de ces nouveaux-venus se rangea sous les enseignes du *Parti François*, où elle trouva des flatteurs de son incónsidération & des garans d'une paix inaltérable. Puisqu'en tous lieux, depuis les orages de la Révolution, la jeunesse a laissé aux vieillards la mérite de la virilité, du stoïcisme, & de l'austère attachement aux devoirs publics.

A l'invasion de ces Novices, on vit baisser la déférence pour les cheveux blancs: un déluge de motions & de discours inonda le Grand Conseil; ses nouveaux guides n'en reconnurent plus aucuns. Sur la parole de leurs Chefs, & sur l'autorité de leurs lumières, ils poursuivirent la chimère de conquérir la bienveillance du Directoire: semblables aux adorateurs des Dieux malfaisans, ils se prosternèrent devant lui avec l'offrande de leur amitié, sans considérer qu'un seul sacrifice pouvoit le satisfaire, celui des Constitutions, de l'indépendance, & des richesses de la Suisse.

Buonaparte en Italie se chargeoit de le démontrer: écrivant sur les ruines de Gênes & de Venise la sentence des Etats neutres, il divul-

guoit à l'Europe les myſtères du Luxembourg. Tant d'audace & de perfidie, une hypocriſie ſi lâche combinée avec des uſurpations ſi effrontées, dénonçoient la diſſolution de tout ſyſtême ſocial. Révolutionnaire par tempérament, conquérant par ſubornation, injuſte par inſtinct, outrageux dans la victoire, mercenaire dans ſa protection, ſpoliateur inexorable, acheté par les victimes dont il trahit la crédulité, auſſi terrible par ſes artifices que par ſes armes, déshonorant la valeur par l'abus réfléchi de la foi publique, couronnant l'immoralité des palmes de la philoſophie & l'oppreſſion du chapeau de la liberté, ce Corſe heureux, portant d'une main la torche d'*Eroſtrate* & de l'autre le ſabre de *Genſeric*, (18) projettoit d'enterrer la Suiſſe ſous les décombres de l'Italie.

---

(18) " Que *Catilina* eut une ame forte, en étoit-il moins " un ſcélérat déteſtable ? & falloit-il donner aux forfaits d'un " brigand le coloris des exploits d'un héros ?"

J. J. ROUSSEAU, *Lettre ſur les Spectacles*.

" On doit mettre une grande différence entre le héros " qui teint la terre de ſon ſang pour la défenſe de ſa patrie, " & des brigands intrépides qui, ſous un ſol étranger, font " ſouffrir la mort à ſes innocens & malheureux habitans."

RAYNAL, *Hiſt. Phil. des deux Indes*, Liv. I.

Avant que la *philoſophie* eut pris le caſque révolutionnaire, elle tenoit ce langage. Aujourd'hui, les deux autorités qu'on vient de citer ont ſans doute perdu leur crédit.

Quelques conteſtations entre ſes Commandans & les Gouverneurs Helvétiques des Bailliages ultramontains aux frontières des Milanois, attirèrent ſon attention. Il ne parloit des Suiſſes qu'avec aigreur, & de Berne qu'avec emportement. Plus d'une fois, le Banquier *Haller*, dont il avoit fait à Milan ſon Commiſſaire des dépouilles, avoit averti ſes compatriotes de la malveillance de *Buonaparte*. On tenta d'adoucir ce dévaſtateur ſulphureux, par une députation qu'il accueillit d'abord très-froidement; mais plus favorablement écouteé, lorſque Berne m'eut ſacrifié à ſon reſſentiment. (19)

---

(19) Dans deux lettres publiées à Paris au mois de Juin 1797, j'avois révélé l'impoſture des manifeſtes de *Buonaparte* contre Veniſe, ſes trames dans le Bergamaſque, le Breſſan & le Véronois, ſa duplicité, ſes rapines, ſon ingratitude envers deux Républiques, qui, du jour où il eut paſſé le Pô, le comblèrent de gratifications lui & ſon armée. A la lecture de ce tableau qu'il n'oſa démentir, *Buonaparte*, ne modérant pas ſa fureur, accabla les Députés Bernois de reproches ſur l'aſyle que m'accordoit leur Gouvernement. Auſſitôt je fus dénoncé dans le Conſeil Souverain, & décreté d'exil par le Conſeil ſecret que dominoient les Chefs du Parti François. Cet arrêt étoit illégal; car, Citoyen de Genève, & Combourgeois de Berne, on ne pouvoit me bannir du Canton ſans me faire mon procès; mais il eſt aiſé de croire que je ne perdis mon tems ni à demander grace, ni à incidenter. Bien plus touché de la ſituation critique de la

Quoique les Députés, à leur retour, eussent diminué les inquiétudes, elles prirent incessamment un caractère plus mortel; tout justifioit l'alarme publique. Pour assurer un libre cours à sa tyrannie au dedans & à ses ravages au dehors, le Conseil exécutif de la République Françoise venoit d'en proscrire les représentans; une troupe de Conjurés serviles, le rebut de la nation, vendoit au Directoire leurs collègues, leurs décrets, la France, & l'Europe. Tardivement l'ancien Conseil des Cinq Cents, se réveillant à la vue des excès de *Buonaparte*, témoigna un desir plutôt qu'un dessein de justice; sa première plainte lui coûta l'existence: toute espérance de paix, de liberté, de probité publique, fut ensevelie avec ces députés.

Cette catastrophe décida celle du Corps Helvétique. M. *Barthélemi*, qui avoit échangé sa maison,

---

Suisse que de la mienne propre, je n'ignorois point à quelle violence cédoit le Gouvernement, & ses regrets. Berne tiroit sur son défenseur.

Buonaparte, instruit de cette mesure, en remercia les Députés, & parut un instant rendre ses bonnes graces au Canton, où les instigateurs du décret le regardèrent alors comme un coup d'Etat, & se félicitèrent d'avoir, si à propos, deviné les passions du *Héros de la Grande Nation*, laquelle n'est pas une Nation grande.

maiſon de Baſle contre le Palais Directorial, diſparut avec les Repréſentans du Peuple; un déſert ſous la ligne fut la rétribution de ſes ſervices; *Carnot* le ſuivit dans l'exil: tous deux avoient détourné juſques-là le coup médité contre la Suiſſe; cette contrée dévouée demeura ſans protecteurs, & n'eut plus de reſſources que dans ſon union & ſon courage.

C'eſt à cette époque du mois de Septembre 1797 que le plan du Directoire paroît avoir été définitivement fixé; mais l'incertitude ſubſiſtante ſur la paix traitée à Campo-Formio, défendit d'en bruſquer l'exécution. Sans ouvrir la tranchée en règle; on diſpoſa les mines, & les préparatifs qui devoient faciliter l'aſſaut.

Avant tout, les cinq *Tibères* de Paris s'occupèrent d'inventer quelque prétexte d'invaſion, & enſuite de s'ouvrir le chemin par des expédiens révolutionnaires. Quoique diſpenſés depuis longtems d'argumenter avant d'attaquer, & de colorer leurs hoſtilités par des expoſés préliminaires, ils s'efforcèrent d'engager les Suiſſes dans quelque réſolution qu'ils puſſent calomnier, pour établir ſur cette calomnie le pivot de l'aggreſſion. D'un autre côté, auſſi lâches qu'injuſtes, ils n'oſoient affronter une nation martiale, armée, dont la réſiſtance pouvoit compromettre l'expédition, & généraliſer une ſeconde fois la guerre.

Ils débutèrent donc par des embûches & des dissolvans. Prolonger la confiance des Suisses par des protestations pacifiques, menacer un seul Canton pour détacher les autres de ses intérêts, diviser les Membres de la Ligue & le sein de chaque Régence, investir le Peuple de suborneurs, répondre aux ombrages par des embrassemens, provoquer des innovations qui affoiblissent l'autorité & la concorde, étouffer la Suisse par elle-même, pour l'accabler à son agonie ; tel fut le détail savant des instructions confiées aux Agens Directoriaux ; les serpens précéderènt les tigres, & les empoisonneurs politiques firent l'avant-garde des armées.

La pluralité des opinions se méprit sur leur but. Il ne s'agissoit ici ni de quelques déplacemens dans l'autorité, ni de quelques réformes constitutives, ni de Peuple, ni de Liberté. La France armoit pour piller la Suisse, pour en dissoudre la confédération, pour en concentrer la force & les volontés dans les créatures du Directoire & de la Révolution, pour faire de leur assemblée le Conseil administratif des intérêts de la République Françoise, de la Suisse la tributaire de ses besoins, des Treize Cantons l'avant-poste de la Franche-Comté, de leur alliance un vasselage indissoluble, de leurs richesses un capital à son usage, de leur population une tribu de réquisitionnaires.

Le Directoire associa deux Suisses dénaturés à sa conjuration. L'un fut cet avocat *La Harpe* que nous avons désigné plus haut, pensionnaire de l'Empereur de Russie, se titrant de Colonel pour avoir enseigné la grammaire aux jeunes Grands Ducs, revenu de Pétersbourg depuis quelques années, forcé ensuite par des libelles contre son Souverain de quitter sa patrie, & en tramant la ruine à Paris. L'autre, *Ochs*, Grand Tribun de Basle, fut mandé par le Directoire dans l'automne de 1797, pour lui servir de coadjuteur.

Le premier, aussi ignorant qu'emporté, étoit bon tout au plus à faire un démagogue de village. *Ochs*, plus délié, jouant la *philosophie*, législateur révolutionnaire, également amoureux d'argent & de pouvoir, dirigeoit la majorité des Conseils de Basle. Comblé de procédés par M. *Barthélemi* & honoré de sa confiance, il en devint l'accusateur aussitôt que ce ministre fut condamné. Le Directoire, sentant le mérite de cette ingratitude, lui confia la rédaction de ses ordonnances législatives pour la Suisse, & en même tems le travail de l'incendier.

Appeler la guerre & la désolation sur le pays qui nous a nourris, devenir l'instrument subordonné d'une usurpation étrangère, livrer ses concitoyens aux fléaux d'une révolution *forcée*, & monter sur leurs cadavres à la dignité de Vice-

gérens de *Rewbell* & de *Merlin*, (*) des forfaits si lâches n'avoient pas encore souillé l'histoire Helvétique. Ce sont de pareils hommes, cependant, dont la sacrilège impudeur ose se vanter aujourd'hui d'avoir ressuscité *Guillaume Tell!*

Nonobstant leurs efforts, leurs correspondans, leurs émissaires, ils ne purent réunir qu'un petit nombre de prosélytes. C'eût été beaucoup d'en compter 250 dans les petites villes du Pays de Vaud: Basle fournissoit plus d'auxiliaires dans une populace d'usuriers, d'entremetteurs, d'artisans brouillons, & de fanatiques; mais, je doute qu'un dénombrement complet eût fourni six mille révolutionnaires dans la Suisse entière. Il faut observer de plus, que très-peu adhéroient au plan d'une Révolution complette, à l'idée de sacrifier l'indépendance respective des Cantons, & à la subversion des loix fondamentales; presque tous avoient en horreur toute intervention étrangère. Dans ce recensement, on ne comprend point quelques villages manufacturiers sur les bords du Lac de Zurich: en 1795 les Jacobins de France les avoient incités à une rebellion qui fut réprimée; ils n'avoient pas cessé d'entretenir des intelligences avec leurs séducteurs: on leur

(*) *Ochs* & *La Harpe* sont membres du Directoire Helvétique par *ordre* du Gouvernement François.

envoya en 1797 des instructions & de l'argent: c'étoit des conjurés prêts à recevoir les troupes Françoises & à s'emparer de Zurich sous leur protection.

On doit donc regarder comme un fait fondamental que la nation en masse, que l'immense majorité des villes & des campagnes repoussoient le projet d'une révolution quelconque. Jamais celle de France n'avoit eu en Suisse plus de détracteurs; jamais l'opinion publique n'avoit été moins altérée; jamais les novateurs ne furent plus dépourvus de tous moyens de rompre l'alliance des Gouvernemens & des Peuples, & de porter ceux-ci à une insurrection spontanée.

Pour faire prévaloir l'impuissance d'une minorité obscure & débile sur la volonté générale, l'emploi prématuré de la force ouverte offroit trop d'insuffisance & de hasards; mais, quoique cette considération eut dicté d'abord au Directoire des mesures dissimulées, la pétulance de son despotisme l'emporta bientôt sur sa politique. De bonne heure, il ne modéra plus l'insolence de ses démarches: assiégées de réquisitions impérieuses, les Régences Helvétiques n'eurent de choix qu'entre l'obéissance & la guerre; leur indépendance législative crouloit, & en tolérant les premières insultes faites à leur souveraineté, elles alloient perdre la souveraineté même.

De ces outrages accumulés, le plus décisif fut la demande de renvoyer le Ministre de Sa Majesté Britannique. Depuis que les peuples policés ont reconnu un droit des gens, aucun d'eux n'avoit encore osé hasarder un pareil attentat. On vit des Puissances éloigner des ambassadeurs, qui, ayant eux-mêmes violé la loi des nations, en perdoient aussi la protection; mais exiger d'un Etat indépendant un tel mépris de la foi publique, & d'un caractère inviolable, c'est usurper soi-même l'autorité souveraine. Toute Puissance qui souscrit à cette audace, est effacée du nombre des sociétés libres.

Le Directoire se piqua de mettre dans la forme autant d'insulte que dans la réquisition même. La postérité aura peine à croire qu'à la fin du dix-huitième siècle, il se soit trouvé en Europe un Gouvernement assez dépourvu de pudeur, pour charger d'un semblable message le plus abject des intrigans subalternes. Cet égrefin diplomatique, né dans la Haute Alsace, & parent de *Rewbell*, se nommoit *Mengaud*.(20) Employé ci-de-

---

(20) Je vis arriver à *Zurich* ce plénipotentiaire, accompagné d'une prostituée Allemande, sœur d'un voiturier, & qui lui servoit d'interprète. Il passa dans l'ivresse & la débauche, au milieu de la famille de cette créature, le tems de son séjour à Zurich. Deux mois après, dans des imprimés *officiels*, il entretint les Suisses de sa vertu, de ses mœurs, de sa loyauté, & du respect qui lui étoit dû.

vant dans des miſſions ténébreuſes, & des exploits révolutionnaires, joignant l'inſolence à la baſſeſſe de mœurs d'un recruteur, il fut choiſi pour aller notifier aux Suiſſes la volonté de ſes maîtres. Certes, les *Popilius*, les *Pompée*, les *Paul Emile*, qui rempliſſoient autrefois des fonctions analogues auprès des Rois de l'Aſie, étoient des perſonnages plus impoſans ; mais la *Grande Nation* place ſa dignité à trier ſes ambaſſadeurs dans l'égoût de ſa population, & à ſe faire repréſenter par des hommes dont le caractère ſoit le miroir de ſes mœurs & de ſon gouvernement.

Mengaud, il eſt vrai, ſe déploya d'abord, modeſtement, comme courier de cabinet. Le Directoire, qui commandoit le renvoi de M. *Wickham*, n'entendoit pas le négocier. Son agent parut à Berne ſans lettre pour l'Etat, & ſa miſſion ſe réduiſit à ſignifier à l'Avoyer l'arrêté par lequel le Directoire avoit délibéré cette meſure. Berne ayant répondu qu'elle concernoit le Corps Helvetique entier, *Mengaud* ſe rendit à Zurich, où il exécuta ſa notification avec auſſi peu de formalités. Après avoir aſſuré les deux Cantons de la tendreſſe du Directoire, & du prix qu'il attacheroit à leur obéiſſance, il paſſa à Baſle, pour y allumer le foyer de la révolution Helvétique.—Six ſemaines enſuite, il ſe métamorphoſa en Proconſul, & fut revêtû du caractère de Miniſtre de la République Françoiſe.

Si l'entêtement de la majorité des Cantons & des Régences à ſuppoſer quelque juſtice dans leur ennemi, eût été moins invincible, une ſemblable indignité devoit ouvrir les yeux ; mais, frappés de craintes, & pourtant encore faſcinés d'eſpérances, ils ſe flattoient d'échapper en temporiſant.

Violer l'hoſpitalité, le droit des gens & la reconnoiſſance, par égard pour les meurtriers de *Louis XVI*, tant d'ignominie eût manifeſté une impuiſſance & un abaiſſement complets. Refuſer de s'y ſoumettre, c'étoit provoquer la guerre. Sans attendre les ordres de ſa Cour, M. *Wickham* eut la généroſité de tirer le Corps Helvétique de ſa perplexité, en quittant le territoire de la Suiſſe. Convaincu de ſa perte très-prochaine, & craignant de fournir le prétexte de ſa proſcription, il conſulta la magnanimité de ſon Souverain & ſa propre ſageſſe, plutôt qu'un ſtérile point d'honneur. Son Gouvernement fut loin de le déſavouer ; il en déclara les ſentimens dans une dépêche, adreſſée de Francfort, le 22 Novembre à la Régence de Berne, & qui reſtera comme un monument comparatif de grandeur d'ame & de ſenſibilité dans la Nation Britannique, de violence & d'opprobre dans les indignes ſucceſſeurs des Rois de France(21).

---

(21) Voyez *Pièces Juſtificatives* (A).

Loin de le conjurer, ce départ de M. *Wickham*, auquel les Suisses attachèrent une fausse importance, fit éclater l'orage. En vain Berne, pour excuser sa demi-resistance, députa-t-elle à Paris deux membres de son gouvernement ; cette humiliation amena un nouvel affront. Accablés de rebuts, bercés de faussetés, ces députés furent chassés de France : tous deux appartenoient au parti de conciliation éternelle avec le Directoire. S'ils en pénétrèrent les desseins, comment leur rapport n'entraîna-t-il pas sur-le-champ des mesures de défense ? S'ils les ignorèrent, cette ignorance pût-elle être volontaire ? (22)

Quoi qu'il en soit, leur retour fut suivi de nouvelles réquisitions ; les Cantons ne conservèrent plus que l'ombre de la souveraineté, & avant la fin de Novembre le Directoire ne les traita plus que comme des *sujets*, dont la docilité même ne pouvoit retarder ses vengeances.

---

(22) L'un de ces députés étoit le Capitaine *Moutach*, jeune homme ardent, orateur en chef de son parti dans le Conseil souverain, honnête homme, bon citoyen, mais égaré, comme tant d'autres, sur la Révolution de France, sur ses Directeurs & ses conséquences. Il avoit pour collègue le Lieutenant-Colonel *Tillier*, beaucoup moins pur, mais plus fin, plus expérimenté, ce qui reparoîtra dans le cours de cette relation.

CHAPITRE V.

Caractère des Ministres François en Suisse à la fin de 1797.—Invasion de l'Erguel.—Esprit & conduite du Corps Helvétique à cette époque.—Etat du Pays de Vaud.

LES agens dont se composoit le Corps Diplomatique du Directoire en Suisse, réunissoient les caractères nécessaires à la circonstance. La légation de M. *Barthélemi* fut réformée, à la réserve du citoyen *Bacher*, autrefois secrétaire d'ambassade sous la Monarchie, plus servile que méchant, & moins révolutionnaire que décidé de conserver, à tout prix, la faveur de ses commettans. Cependant, qu'ils le jugeassent trop timoré, ou qu'ils se défiassent de son adresse, ils l'envoyèrent à Ratisbonne à la fin de 1797: avant son départ, il annonça que les Suisses *le regretteroient*; son successeur immédiat, le citoyen *Mengaud*, ne démentit point cette prédiction. A la peinture que nous avons tracée de ce dernier Ministre, il suffit d'ajouter, qu'il s'entoura de collaborateurs, dont l'esprit, les mœurs & le caractère correspondoient à leur mission commune.

Dans les Grifons, la France étoit repréfentée par *Florent Guyot*, Jacobin Bourguignon & Conventionnel éprouvé; dans le Valois, par un *Mangourit*, Lieutenant criminel au Bailliage de Rennes en 1782, & qui, ayant tenté un viol fur une jeune prifonnière qu'il étoit chargé d'interroger, fut mis en jugement & condamné: la fuite & des protections le fauvèrent de la corde: il reparut à Rennes avec la Révolution, en devint un des bouttefeux, & enfuite un Envoyé.

Le but du Directoire étant d'infulter les Suiffes jufqu'à ce que leur reffentiment lui fournît quelque prétexte d'invafion, & de les attaquer par des brûlots avant de les attaquer corps-à-corps, cela explique le choix de trois Agens au-deffus de toutes confidérations, & dont la nomination feule étoit une offenfe au Corps Helvétique.

Ils travaillèrent de concert fur leurs divers territoires; mais la Légation de Bafle, centre des opérations, dirigeoit le mouvement général. Pour former fon inexpérience, *Mengaud*, d'abord Commiffaire du Directoire, avant de s'inftaller en qualité de Chargé d'affaires conferva *Bacher* jufqu'au milieu de Décembre: ils préludèrent enfemble à l'aggreffion décifive, par trois notifications auffi déshonorantes pour les

Suiffes qu'attentatoires à leur fureté. Par la première, ils requirent l'abfolution & le retour immédiats des féditieux, & des confpirateurs bannis des Cantons depuis l'origine de la Révolution.

Dans la feconde du 25 Novembre, ils ordonnèrent l'expulfion fubite & univerfelle des Emigrés, Prêtres, Déportés, & de plus, qu'on leur *livrât*, comme *criminels d'Etat*, *jugés pour forfaitures*, les membres du Corps Légiflatif, & autres *condamnés* à la fuite du 18 Fructidor.

Par la troifième, on exigea que les Officiers Suiffes, Chevaliers de St. Louis, ou du Mérite Militaire, fuffent dépouillés de ces décorations. Le ftyle de cette dernière note décela *Mengaud*, caché encore fous la fignature de *Bacher*. *Les porte-croix*, y difoit-on, *font affiliés aux Condéens. Ceux qui fouffriront qu'on porte ces croix feront envifagés comme* FAVORISANS DES CONSPIRATIONS, &c. &c.

Le Corps Helvétique confulta dans fes réponfes une prudence pufillanime. La première réquifition fut éludée plutôt que rejetée: on récrimina fur la feconde, en demandant que le Directoire livrât de même les Confpirateurs Suiffes réfugiés en France: la troifième fut accordée, & des guerriers honorés par de longs

ſervices reçurent l'ordre de dépoſer le témoignage de leur valeur. (23)

Le ſuccès d'un ſemblable outrage chez une Nation militaire, en combloit l'aviliſſement & l'imprudence ; mais le fatal aveuglement des Régences leur déguiſa la ſuite inévitable d'un pareil oubli de leurs devoirs.

Le ton comminatoire de ces notes préſagea l'approche des armées. Déjà le Directoire François, après avoir flétri la Suiſſe de ſes ordonnances, la flétriſſoit encore de leur exécution. Il oſa ſe faire livrer à Baſle *Richer-Sérisy* fuyant la déportation, enlevé lui & ſes papiers, au mépris du droit des gens, dans une ville étrangère, par les ſbirres d'une Régence aſſez vile pour renouveler un forfait du ſeizième ſiècle : mais lorſque l'indigne Suiſſe qui décela *Louis le Maure*, ſortant déguiſé de Novarre, revint dans

(23) En 1794 le Gouvernement François avoit déjà demandé aux individus ce ſacrifice de leur honneur, en promettant une penſion à tous les Rénégats. Moins de cent Officiers, la plupart preſſés par leur pauvreté, renvoyerènt leurs croix & leurs brevets ; mais la penſion ne fut jamais payée. En faiſant enſuite ordonner, par leurs Souverains reſpectifs, à la généralité de ces militaires de quitter leurs croix, le Directoire fut diſpenſé de mettre un prix à cette violence. C'eſt ainſi que la France acquitte ſes dettes.

ſa patrie, cette trahiſon fut vengée, & le traître décapité. (24)

Le Corps Helvétique garda le ſilence ſur cet attentat. Plus le danger devenoit preſſant, moins le parti dominant dans les principales Régences rougiſſoit de ſa peur & de ſon abjection. Toutes les vertus nationales ſembloient aſſoupies : cette dégradation éclata ſur-tout au paſſage de *Buonaparte*, qui traverſa la Suiſſe pour ſe rendre à Raſtadt.—Avant de quitter Milan, il avoit répondu le 11 Novembre, aux plaintes timides des Griſons ſur l'incorporation de la Valteline à la République Ciſalpine : " La République " Françoiſe vous accordera ſa protection, toutes " les fois que vous vous conduirez envers elle " avec les égards dus au plus puiſſant Peuple " de l'Europe."

Ce ne fut pas en *Protecteur* néanmoins, mais en Souverain moroſe & haineux, qu'il ſe déploya dans ce voyage. Chacune de ſes paroles

---

(24) La juſtice m'oblige de dire qu'avant de le livrer, les Magiſtrats de Baſle firent avertir *Richer-Sériſy* de quitter la ville. Deux jours avant ſon arreſtation, je lui avois réitéré cet avertiſſement, en lui offrant une place dans ma voiture : un de ſes compatriotes & l'aubergiſte le lui renouvelèrent. Sa ſécurité & ſon étoile l'emportèrent ſur toutes les inſtances ; il imagina qu'on n'oſeroit jamais s'attaquer à un homme comme lui.

fut une forfanterie ou une insulte. A Genève, il se vanta de *démocratiser l'Angleterre dans trois mois*. Berne lui avoit préparé des honneurs, un bal, des députations & des relais; il repoussa tout avec un dédain superbe, & passa debout, ne laissant sur sa route que de traces d'humeur & de mépris. Quelques courtisannes & quelques *sans-culottes*, qui vinrent lui présenter des fleurs & des complimens à son passage à Lausanne, méritèrent seuls ses attentions.

Cependant il se reconnut à Basle. Je ne sais quel *Dufour*, devenu Général & Commandant à Huningue, vint lui dire: « Je ne te comparerai « pas aux *Turennes* & aux *Montécuculli*, tu les a « surpassés; mais je m'écrierai avec tous les « Républicains, *Buonaparte* est le premier homme « de l'univers." Un Bourguemestre *Buxtorf*, aussi grand orateur que grand politique, renchérit sur l'éloquence de *Dufour*.—« Le laurier de la vic- « toire immortalise le héros," dit-il au voyageur. « —En servant la liberté, vos bienfaits s'étendent « *par-là* jusqu'à nous.—Ce n'est donc point « l'admiration seule qui fait l'objet de notre « mission, *c'est la reconnoissance*.—Vous aurez « lu en Suisse *sur tous les visages*, l'expression « du contentement compensatoire de tant d'in- « quiétudes. Vous signerez le bonheur de la « Suisse à Rastadt."

Ces horribles platitudes enivrèrent le *Héros*: il prononça sententieusement qu'il n'existoit que deux Républiques en Suisse; Genève sans loix & sans gouvernement, & Basle converti en comptoir & en attelier de la Révolution.

Ce passage de *Buonaparte*, certainement intentionnel, eut une influence très-marquée: il servit de signal aux novateurs & aux séditieux; l'effervescence de leurs transports témoigna de leurs espérances; ils commencèrent à jeter la moitié du masque. Aussitôt une nuée d'émissaires François débordèrent en Suisse de toutes les frontières: Mengaud & sa troupe redoublèrent d'activité & de pratiques; des correspondances, soit de Basle, soit de Paris, allumoient cette petite minorité de perturbateurs, jusques-là craintive & inapperçue; des agitateurs parcouroient les villes & les campagnes; on forma des Clubs clandestins en quelques lieux; la Légation de Basle leur promit secours, hommes & argent; les écrits inflammatoires dans les deux langues commencèrent à se répandre.

Les Régences interdites paroissoient frappées d'un abattement mortel. Au lieu de fermer sans délai les communications avec la France, de redoubler la sévérité de leur police, & d'intimider les méchans, elles craignoient encore d'offenser leur ennemi, en prévenant ses attentats; elles

parloient de la *générosité* du Directoire, perdoient un tems précieux en délibérations sans résultats, & ne sembloient se douter aucunement de la proximité de leur ruine.

Pour prolonger cet étourdissement & donner des titres aux prédicateurs de *modération*, le Ministre *Talleyrand*, accréditant *Mengaud* comme Chargé d'affaires, manda le 16 Décembre au Corps Helvétique, que la mission de cet Envoyé *n'auroit pour objet, que de saisir toutes les occasions d'exprimer les vœux* SINCÈRES *du Directoire Exécutif pour la prospérité du louable Corps Helvétique.* Ces assurances se répétoient par des informateurs apostés. Mengaud lui-même écrivit à la Chancellerie de Zurich: " L'arrêté du Directoire dont " j'ai l'honneur de vous transmettre copie, m'in- " terdit à moi *qui ai celui d'être son Agent*, toute " explication sur des bruits absurdes d'envahisse- " ment, & qui n'obtiennent le succès de la calom- " nie, que par la *bonne foi de ceux* que *des motifs* " *odieux, aidés des moyens de la perfidie*, entretien- " nent dans l'erreur."(25)

(25) A l'installation de *Mengaud*, il fut harangué par le Général *Dufour*, qui lui dit: " Citoyen *Mengaud*, le Direc- " toire Exécutif, en te nommant Chargé d'Affaires, étoit " bien convaincu de ton civisme, & nous applaudissons à " son choix. Eloignes de la diplomatie, cette affreuse

La duplicité de *Talleyrand*, le galimathias de *Mengaud*, toutes ces tromperies de petits Princes d'Italie au 15[e] siècle, assoupirent les Cantons jusqu'au 15 de Décembre 1797, jour où l'invasion de la partie Helvétique de l'Evêché de Basle, par un corps de troupes Françoises, creva le nuage & montra l'éclair à tous les yeux.

Nous avons fait observer antérieurement que ce District, compris dans la neutralité par une convention explicite du 27 Août 1792, entre les Députés Suisses & M. *Barthélemi*, & ratifiée par la Convention dans le mois de Novembre suivant, ne releva jamais de l'Empire Germanique, comme le reste de l'Evêché de Basle. La Ville de Bienne, qui en faisoit partie, étoit une République

---

" politique, cette astuce des Cabinets des Rois : la franchise, la loyauté, la générosité, voilà le caractère de la Grande Nation que tu représentes." Il parla ensuite de *foudre* & du pavillon tricolor. *Mengaud* reconnoissant, & non moins élevé, lui répondit avec solemnité : " Tu l'as dit, *Dufour* ; le Directoire, en m'appelant au *poste honorable & délicat de* SON REPRESENTANT, a cru reconnoître *dans moi* un civisme bien prononcé. En te demandant l'accollade fraternelle & à l'Etat-Major d'Huningue, je *provoque* de ta part & de la sienne l'examen le plus sévère de ma conduite."

C'est par ce beau style des Sociétés fraternelles de 1792 que *Mengaud* fit l'essai public de ses talens.

libre ſous la ſuzeraineté de l'Évêque, alliée du Corps Helvétique, & députoit aux Diètes générales. L'Erguel, autre portion de ce territoire, marchoit ſous la bannière de Bienne, & tenoit aux Cantons Proteſtans par la garantie de ſa religion & de ſes privilèges. La *Neuveville* & le *Münſter-thal*, qui complettent cette enclave Helvétique, jouiſſant du droit de combourgeoiſie à Berne, en dépendoient pour le ſpirituel & la protection de leurs immunités. Dans toutes les guerres confédérales, ce petit État fournit ſes contingens à l'Union, & ſuivit les drapeaux de Berne.

Prétendre que l'occupation des terres de l'Empire à la rive gauche du Rhin donnoit à l'occupant le droit de ſaiſir un pays étranger, annexé *conditionnellement* à un État Allemand, une telle logique caractériſoit le Directoire François. Rompre ſans préalables, & à force armée, l'alliance & les rapports de ce Pays avec la Suiſſe, s'en emparer à titre de conquête après en avoir reconnu l'indépendance, & ſans les conſulter, ni eux ni leurs garans, dépouiller ces Peuples de leurs privilèges, cette uſurpation ne ſe concilioit guères avec l'Évangile des *Droits de l'Homme*, avec l'oſtentation de liberté, avec la bonne foi & les ſermens.

Berne, cependant, ſe repoſant ſur tout cela, commit l'imprévoyance de laiſſer ouvert ce Pays

contigu à ſon territoire, & dont la poſſeſſion livroit aux François les défilés du Mont Jura; enſorte qu'une fois maître de Bienne, l'ennemi dominoit la plaine du Canton, & dans une marche pouvoit arriver ſous les murs de ſa capitale. J'ignore ſi cette faute déciſive fut le fruit de faux avis, ou de la crainte d'engager la querelle: quoi qu'il en ſoit, ſes conſéquences n'échappèrent à perſonne; le Directoire les avoit toutes pénétrées.

Cette invaſion imprévue s'opéra par une ſimple Proclamation dont le Citoyen *Mengaud* chargea ſes ſoldats, & dont le langage en d'autres tems eût fait rire de pitié; car le burleſque dans les opérations révolutionnaires eſt inſéparable de l'atrocité. (*) Ce coup de main une fois conſommé, la Légation Françoiſe informa le Corps Helvétique de *l'occupation prochaine* des pays envahis: ſi cette notification fut remarquable par ſa dériſion, elle fut alarmante par le projet de brigandage qu'elle annonça, en réſervant à la République Françoiſe les *indemnités qui lui étoient dues pour la non-jouiſſance, & en général pour tous les torts que lui avoient cauſé les obſtacles mis juſqu'à préſent à la priſe de poſſeſſion des ſusdits pays.* (†)

(*) Pièces Juſtificatives (B).

(†) Lettre de *Bacher* au Corps Helvétique du 23 Frimaire, an 6 (13 Décembre 1797.)

L'impreſſion de cet événement inattendu fut générale en Suiſſe, & profonde dans le Canton de Berne : elle inſpira aux Magiſtrats des regrets, & aux Peuples le déſir de les venger : de ce moment l'illuſion ſe diſſipa, & la Nation déſabuſée, ne conſidérant plus les François que comme des ennemis perfides, demanda à s'armer & à les chaſſer. Plus la confiance dans leurs promeſſes avoit été opiniâtre & prolongée, plus le reſſentiment de leur infidélité fut populaire & terrible ; mais ſi le zèle du Peuple étoit prompt & abſolu, la majorité de la Régence de Berne redouta de l'employer. Le corps François entré dans la Suiſſe Occidentale ne s'élevoit pas à huit mille hommes ſans artillerie ; ſes diſpoſitions de défenſe étoient encore à faire ; les habitans le voyoient avec horreur : en huit jours on l'eût expulſé de l'Evêché de Baſle ; on conſervoit une frontière inappréciable, on couvroit ſon flanc occidental, on imprimoit à la Nation un mouvement néceſſaire & irrévocable, on abattoit les ſéditieux, on apprenoit aux François à quel prix ils acheteroient la conquête de la Suiſſe entière.

Aucun de ces avantages n'échappoit au Gouvernement de Berne ; mais, toujours en arrière des événemens, les temporiſeurs prévalurent. Loin d'obéir au ſentiment public, ils ſe renfermèrent dans de vaines proteſtations ; & au

lieu de conduire ſur-le-champ leurs Milices animées vers l'ennemi, ils le laiſsèrent s'affermir, recevoir des renforts, & ne lui opposèrent qu'un cordon de défenſive.—Inutilement les habitans déſeſpérés de l'Erguel & du Munſter-thal implorèrent aſſiſtance; leur déſolation inſtruiſoit la Suiſſe du ſort que lui préparoient ſes *Libérateurs.* Emprisonnemens, inſultes, viols, réquiſitions, rapines de toute eſpèce, ſignaloient l'arrivée de ces étrangers que *Mengaud* venoit d'annoncer à leurs victimes, *comme des frères & amis*, comme *des protecteurs des perſonnes & des propriétés.*

Pour ſe rendre raiſon de l'incertitude & des lenteurs qui attiédiſſoient les délibérations de Berne, on doit ſe reporter au tableau antérieur des diviſions dont ces Conſeils étoient agités. Tandis que 100 de leurs membres, inſpirés par l'ancien eſprit national, & par l'Avoyer de *Steiguer*, préféroient la patrie à leur conſervation & les combats à la mort graduelle où ſe traînoit la République, le Parti de la prudence n'abandonnoit point l'eſpoir d'une conciliation, & ſe défiant des moyens de réſiſtance, préféroit de gliſſer dans la Révolution plutôt que d'en appeler une plus furieuſe par des batailles: il ſe lioit ainſi au Parti François encore imparfaitement déſabuſé, promettant ſans ceſſe de déſarmer le Directoire par des négociations, trop orgueilleux pour

avouer ses méprises, en commettant de nouvelles pour justifier les précédentes, suivi par les lâches, bouclier des intrigans qui, à l'aide d'une Révolution mitigée & d'une affiche de principes populaires, espéroient gouverner l'Etat sous les auspices de la France. Ces forces opposées s'annulloient mutuellement, & de leur choc résultoit alternativement l'inaction, ou des demi-résolutions.

La plupart des Régences Helvétiques renfermoient les mêmes causes de foiblesse. Les Cantons plus éloignés de l'ennemi ne se prêtoient qu'avec lenteur & répugnance à secourir Berne; la sureté de cette alliée ne leur sembloit point assez compromise pour mettre en danger celle de la Suisse, & pour exiger une assistance immédiate. Comment réunir tant de Corps délibérans, sur lesquels pèse toujours la force d'inertie ? Et, sans être assuré de leurs concours, comment se dévouer seuls à la défense générale ?

Quel que fût le poids de ces objections, elles l'eussent vraisemblablement perdu, si Berne eût donné l'exemple d'une détermination virile. Ce premier mouvement si légitime, & suivi d'un succès, eût bientôt ébranlé la Confédération entière, & mis fin à ses irrésolutions: c'étoit une pétition de principe que d'attendre ses décisions pour combattre, au lieu d'entraîner ses décisions en combattant.

On peut ſe peindre d'ailleurs l'intenſité que donnoit à une ſituation auſſi critique, l'infernale intrigue de la France, ſes promeſſes furtives & ſes menaces terrifiantes, ſon activité à brouiller les idées, à tromper la prévoyance ſur ſon but & ſes moyens, à profiter des moindres circonſtances pour envenimer les diviſions. Par exemple, après l'invaſion du Munſter-thal & de l'Erguel, elle ne rougit pas de répandre que le Traité de Campo-Formio l'autoriſoit à cette meſure, concertée avec l'Empereur, & que ce Monarque aſpiroit à partager la Suiſſe. Trop de ſes habitans eurent la ſimplicité d'ajouter foi à cette impoſture, & de craindre l'Autriche encore plus que le Directoire.

Cette chaîne d'embarras dans laquelle le Gouvernement Bernois ſe trouvoit enveloppé, s'aggrandit & s'aggrava inceſſamment par l'agitation qui ſe manifeſta dans quelques villes du Pays de Vaud. Cette province, d'environ 80 mille ames, partageoit la proſpérité générale du Canton & ſa fidélité. Plus actifs, non moins braves, non moins loyaux que les Suiſſes Allemands, ſes habitans n'en ont ni l'eſprit d'ordre, ni l'induſtrie, ni l'économie, ni la tempérance : ces différences en introduiſent une dans leur opulence reſpective, & dérivent auſſi de celles des cultures : le Vaudois participe du François dont il

parle la langue, & n'appartient à la Suiſſe que par aggrégation.

Cependant, on eût difficilement compté dans cette magnifique contrée dix mille individus qui ne fuſſent idolâtres du Gouvernement de Berne, ſurement pas la moitié de ce nombre qui aſpiraſſent à un changement, & à peine trois cents qui conjuraſſent des innovations abſolues. Mais ces derniers s'affiliant des étrangers & quelques ambitieux, fortifiés par la protection du Directoire & influencés par ſes mandataires, s'organisèrent ſecrètement. Là, comme en Irlande, les mots de *réforme* & de *repréſentation* maſquoient le deſſein de révolte & d'indépendance. Quoique les eſpérances & les menées de ce mépriſable peloton fuſſent aſſez publiques, l'autorité en diſſimula la connoiſſance juſqu'à l'arrêté du 7 Nivoſe (17 Décembre), par lequel le Directoire demanda au Miniſtre des relations extérieures, ***un prompt rapport ſur une pétition de pluſieurs habitans du Pays de Vaud, tendante à obtenir, en exécution d'*ANCIENS TRAITÉS, *la garantie de la République Françoiſe pour le rétabliſſement de leurs droits.***

Il faut dire un mot de cette *Pétition*, de ces *Traités* & de ces *Droits*. La Pétition étoit l'ouvrage de *La Harpe* & des autres bannis; les *Traités* n'ont jamais exiſté; & les droits étoient imaginaires. Toute cette belle diplomatie du

Directoire & de *Talleyrand* fut puiſée dans les libelles où *La Harpe*, fabriquant des chartres, & fondant des chimères ſur des ſuppoſitions, avoit tranſmis la ſouveraineté du Pays de Vaud aux prétendus anciens Etats de cette Province.

Sous les Ducs de Savoie elle jouiſſoit de l'exemption de la taille arbitraire, du privilège de conſentir les ſubſides *extraordinaires* & d'immunités importantes. Ses Etats, ſi l'on peut donner ce nom à des Convocations très-rares & très-limitées, s'aſſembloient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, toujours par ordre du Prince, qui ſe paſſoit d'eux le plus ſouvent, en s'adreſſant directement & ſéparément aux Ordres dont ils étoient formés. Leur compoſition irrégulière, & abſolument féodale, excluoit la totalité des campagnes plongées dans la ſervitude. Huit Eccléſiaſtiques, vingt Nobles, & quatorze villes, poſſédoient ſeules le droit de députation.

Lorſqu'en 1536 Berne conquit le pays de Vaud ſur les Ducs de Savoie, elle le fit ſans capitulation ; à la réſerve de quelques Bourgs, qui, en ſe ſoumettant volontairement, obtinrent la confirmation de leurs privilèges, le reſte de la Province appartint au vainqueur ſans reſtriction. Berne, cependant, eut la généroſité de lui reſtituer ſes franchiſes, & de maintenir ſes coutumes ; elle en étendit même le bénéfice aux communautés qui n'en jouiſſoient pas ; elle

affranchit les campagnes, & les exempta de la taille; elle substitua des jurisdictions populaires & indigènes aux justices du Prince & des Seigneurs. Nulle Corporation n'imagina de réclamer les Etats : toutes les années le Conseil Souverain de Berne, & les Baillifs à leur installation, prêtoient le serment solemnel de maintenir les franchises du Pays de Vaud ; jamais ce serment ne fut violé. Si ces obscurs Etats furent oubliés, les Vaudois durent bénir le motif de cet oubli, puisque l'absence d'impositions fit tomber l'objet de ces assemblées.

C'est néanmoins cette Institution féodale, dont aucune loi connue, aucun usage invariable, n'avoient fixé les droits & la compétence, abolie de fait par la nature même des choses, & incompatible avec l'état actuel du pays, c'est cette Institution dont les applanisseurs de Paris se faisoient les restaurateurs. Quant aux *Traités de garantie*, sur lesquels ils étayoient leur intervention, cette fiction hardie reposoit sur une hypothèse très-originale. Le Directoire prétendoit que la conquête de la Savoie lui transmettoit les droits des anciens Ducs, & que ces derniers, à la cession du Pays de Vaud, ayant garanti les privilèges & les Etats de cette Province, la France devoit aujourd'hui exécuter cette garantie, oubliée durant deux siècles. Que pensera-t-on des Jurisconsultes du Luxembourg,

en apprenant que ni le Traité de Lausanne en 1564, par lequel le Duc *Emanuel Philibert* renonça à perpétuité au Pays de Vaud, ni aucune des Traités de cette Maison avec le Canton de Berne, ne renferment un seul mot de cette garantie, de ces Etats, & de l'engagement de les maintenir ?

Ce genre d'argumentation manifestoit assez que la violence ouverte alloit servir au Directoire de droit public plus authentique. Si Berne eût assemblé les Etats du Pays de Vaud dans leur ancienne forme, on eût exigé une autre représentation ; celle-ci conduisoit à l'anarchie, & l'anarchie à l'indépendance, provoquée & soutenue par les François.

Nonobstant l'évidence de ces transitions immédiates, plusieurs se flattèrent d'appaiser le différend, en proposant des concessions au Pays de Vaud : d'autres appercevoient dans cette condescendance des moyens de s'attacher la Province plus fortement : on discuta ces opinions, & à pure perte ; car la Convocation des Etats étoit, non pas le but, mais le moyen du Directoire & de ses auxiliaires : ils marchoient à une Révolution complette ; plus l'on se fût montré flexible, plus ils eussent été exigeans, & jusqu'à ce que leur dessein définitif eût été accompli, ils se fussent moqués des avances, en rejetant toute conciliation.

Dans cette confusion d'avis, & au milieu de sa perplexité, le Gouvernement se débattoit encore contre la nécessité d'agir. Chaque jour il recevoit, avec la nouvelle d'une fermentation progressive parmi les Rebelles, les témoignages de loyauté les plus éclatans, les instances les plus pressantes de la grande majorité fidelle, qui le conjuroit de sortir de son irrésolution, & de déployer son autorité. Enfin, le Conseil Souverain arrêta d'envoyer à Lausanne une Commission Sénatoriale, pour constater les dispositions publiques, & pour raffermir la tranquillité.

Malheureusement cette Députation se trouva composée de personnes très-respectables, mais dépourvues la plupart d'élévation & de fermeté. En montrant plus de crainte que de puissance, on décourageoit les habitans sûrs, on glaçoit les foibles & les irrésolus, on enhardissoit les séditieux. La majorité de la Commission parut méconnoître cette vérité : elle se montra désarmée dans une ville où elle devoit en imposer sur-le-champ ; elle n'osa dissoudre les Clubs conspirateurs qui s'y étoient formés ; elle toléra jusqu'à des insultes ; sa timidité instruisit à la braver, & au lieu de réprimer sans délai une centaine de perturbateurs, elle s'abandonna à des mesures persuasives, & paralysa le zèle que lui témoignoit la généralité des Vaudois. Corps & individus lui exprimèrent le vœu solemnel de

rester sous la souveraineté de Berne, & de combattre toute Révolution qui seroit apportée de l'étranger.

Moins rassurée par ce sentiment public qu'inquiète des prétentions du petit nombre, & de l'insolence de quelques factieux, la Commission, participant des fluctuations du Gouvernement, sembloit redouter d'offenser la France & ses créatures; mais elle ne tarda pas à reconnoître le prix de ces ménagemens, en lisant le second arrêté, pris le 8 Nivose (28 Décembre) par le Directoire, sur le rapport de *Talleyrand* (26).

Dans cette décision, ce n'étoit plus un Souverain parlant d'un autre Souverain; le Luxembourg devenoit un Tribunal criminel, dont les assesseurs décrétoient la sentence des Magistrats Suisses. Par cet expédient de terrorisme, le Directoire délioit les sujets de Berne & de Fribourg de leur fidélité, dissolvoit ces deux Gouvernemens, appeloit la révolte contre leur

---

(26) Arrêté du 8 Nivose, an 6. " Le Directoire Exécutif arrête, qu'il sera déclaré aux Gouvernemens de " Berne & de Fribourg, que les Membres de ces Gouvernemens *répondront personnellement* de la sureté individuelle & de la propriété des habitans du Pays de Vaud " qui se seroient adressés, & pourroient s'adresser encore " à la République Françoise, pour réclamer, *en exécution des anciens Traités, sa médiation*, à l'effet d'être maintenus " ou réintégrés dans leurs droits."

autorité, & en menaçant la sureté individuelle des Magistrats, énervoit toujours plus leur veilléité de résistance.

Nulle déclaration de guerre ne fut plus positive; mais les Régences, unanimement pénétrées de leur péril, étoient loin de s'accorder sur les mesures préservatrices; on vouloit tout calmer lorsqu'il auroit fallu tout échauffer; on cherchoit des biais contre une aggression hardie; le tems se consumoit en délibérations & en conférences.

Enfin, avertis des dangers de Berne & de Fribourg, les principaux Etats de la Ligue Helvétique avoient envoyé dans la première de ces deux villes, des Députés confédéraux, pour aider la République de leurs conseils, pour prononcer l'union, & aviser aux circonstances. Il fut décidé, en même tems, d'ouvrir à Arau une Diète extraordinaire. Cette multiplicité de tardives consultations suspendoit toute résolution active :—quelques-uns des Députés confédéraux réunis à Berne se rendirent au Pays de Vaud, y prêchèrent les séditieux, sans les convaincre, ni les contenir, ni les menacer. Ce concours de mauvais palliatifs, ces essais impuissans, accusoient la crainte d'extrémités inévitables; &

De tous ces conseils l'effet le plus commun,
Fut de voir tous les maux sans en guérir aucun.

CHAPITRE VI.

Révolution du Pays de Vaud. Ses Causes & ses Progrès. Entrée des François dans cette Province. Diète générale.

TANT d'hésitations & d'ambiguité, cette constance extraordinaire dans des mesures aussi vagues au milieu des dispositions si claires de l'Ennemi, résultoient-elles de l'abattement & de l'impuissance? Non; la Suisse possédoit un Peuple de soldats, nombre d'officiers instruits, des arsenaux, des positions formidables. Berne seul disposoit de 35,000 hommes enrégimentés, disciplinés & courageux; ses magasins étoient remplis; son trésor suffisant à entretenir l'armée plusieurs mois: les secours de la Confédération pouvoient doubler ces forces; eût-on essuyé des combats désavantageux, des retraites impénétrables offroient de nouveaux moyens de résistance. L'Allemagne fournissoit des grains; des subsides certains eussent aidé à soutenir la guerre: on raffermissoit l'Empire Germanique, on intéressoit l'Empereur à secourir un voisin précieux contre

 les

les ennemis de sa gloire, de son repos, & de sa couronne : cette aggression atroce, repoussée avec désespoir, ébranloit peut-être l'Europe entière : le premier avantage ouvroit aux Suisses une frontière sans forteresses ; à chaque pas dans les départemens de France contigus, ils rencontroient la haine pour les oppresseurs, le désir de s'en délivrer, & le souvenir de leurs outrages :—de Besançon à Lyon, & de Lyon à la Méditerranée, on allumoit un incendie plus terrible que la Vendée !

Ce tableau de ressources fut représenté, mais sans succès ; la majorité des Régences cherchoit moins des moyens de soutenir la guerre que des moyens de l'éviter. Deux opinions funestes concoururent à fixer ainsi le caractère des délibérations.

La première, fondée sur l'espoir indéracinable de prévenir une rupture, combattoit les mesures énergiques comme autant d'empêchement à ce desir, prolongeoit la confiance dans les plaidoyers & les négociations, & pour conserver la paix conseilloit de supporter toutes les aggressions préliminaires :—les sectateurs de ce systême crurent suffisant de répondre aux hostilités par des argumens, & de discuter la cause avant de la défendre. C'est dans cet esprit que furent écrits des pamphlets & des apologies, où l'on exposoit la conduite amicale & les complaisances en tout genre de la Suisse envers la

France. Il eſt aiſé de croire combien peu ces humbles narrations touchoient le Directoire, qui, précisément, fondoit ſur tant de témoignages de foibleſſe, la conviction qu'il attaqueroit les Suiſſes impunément.

La ſeconde opinion qui amolliſſoit les conſeils, conſiſtoit dans l'idée qu'une Révolution étant inévitable, il falloit anticiper ſoi-même ſur le Directoire, écarter ſes ſoldats par l'adoption de ſes doctrines, abdiquer la ſouveraineté, aſſembler le Peuple entier, & délibérer en plein champ.—Suivant les promoteurs de cette ſubverſion ſpontanée, on avoit tort de ſe défier de la rectitude du Gouvernement François, dont l'intention n'alloit pas au-delà d'une réforme populaire.

Diſſoudre l'Etat au moment d'une invaſion ; ſe précipiter dans une révolution ſans en fixer le terme, ſans être maître d'en retenir le cours ; appeler le Peuple dans les Conſeils, lorſque ces Conſeils eux-mêmes euſſent exigé une réduction ; inſtituer un nouveau régime dans une ſemblable confuſion ; ſe repoſer enfin ſur l'approbation paiſible du Directoire, à des nouveautés qui ne pouvoient accomplir ſes vues qu'en entraînant un bouleverſement illimité, une telle meſure ne ſe concilioit ni avec la raiſon ni avec l'expérience. Celle-ci avoit démontré

qu'on ne compose jamais avec la République Françoise, que sa Révolution est encore plus *indivisible* que son territoire, & qu'elle ne souffre pas plus chez les autres la liberté de conserver leurs loix, que la liberté de les réformer avec des tempéramens.

Ces étranges calculs plaisoient, néanmoins, à la classe de gens qui par-tout tendent au repos, & qui se croyoient sauvés lorsque leur perte arrive sans secousses : une autre classe, non moins indifférente sur les devoirs que peu éclairée dans sa subtile prévoyance, embrassoit aussi *une moitié* de Révolution comme un port contre les armées de la France, contre les spoliations & les assassinats du Jacobinisme. Les uns & les autres songeoient à conserver leurs vies & leurs fortunes, sans songer à conserver l'Etat : à ces dupes se joignoient une espèce de conjurés secrets, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, avoient placé dans les innovations, la pierre angulaire de leur pouvoir personnel & de leur popularité.

Pendant que ces intérêts & ces dissentimens neutralisoient les délibérations, on apprit que le Directoire, sortant de la guerre des *arrêtés*, faisoit marcher aux environs de Genève une division de 15 mille hommes, tirés d'Italie, & commandés par le Général *Ménard*. Cette disposition complettoit

le plan du Gouvernement François, qu, après avoir par ses décrets publics provoqué l'effervescence des Révolutionnaires Vaudois, venoit protéger leurs pétitions à main armée.

Résultat immédiat du rapport de *Talleyrand* & de l'arrêté du 28 Décembre, ces Pétitions peu nombreuses n'étoient point uniformes; la plupart réclamoient les anciens Etats, prétexte des factieux : à Lausanne, ville principale, la pétition ne put obtenir que 130 signatures, dont plusieurs même étoient d'étrangers & d'inconnus. Yverdun, seconde ville du pays, désavoua celle qui lui avoit été attribuée, & protesta sans réserve contre les innovations. Les Communautés des campagnes refusèrent unanimement d'accéder à aucune de ces demandes, & s'en tinrent à des requêtes respectueuses sur la rédemption des droits féodaux.

Jamais les auteurs apostés de ces pétitions ne purent parvenir à les faire adresser au Directoire : toutes furent envoyées à Berne, & soumises à la décision du Souverain.

Cette réprobation générale des tentatives révolutionnaires, l'approche de ce corps de troupes pour les appuyer de force, la présence de la Diète générale, ses premières dispositions, & l'évidence du danger, décidèrent le Gouvernement à une mesure d'autorité & de courage.—

Le 5 Janvier 1798, le Conseil Souverain décréta, que le 10, le Pays de Vaud sous les armes renouvelleroit le serment de fidélité. Dans la proclamation du même jour, rendue à cet effet, la République dit aux Vaudois: " Nous vous as-" semblons pour prononcer votre vœu général, " & pour prêter avec nous le serment solemnel " qui nous lie tous.—Nous vous déclarons " notre ferme & invariable résolution d'em-" ployer, avec l'aide du TOUT-PUISSANT, tous les " moyens qui sont en notre pouvoir pour vous " préserver, vous, vos femmes, vos enfans, & " vos propriétés, des malheurs innombrables du " désordre & de l'anarchie."

Aussitôt que cette résolution fut connue, les Agens François & leurs complices redoublèrent d'intrigues, de libelles & d'impostures; ils menacèrent des châtimens du Directoire ceux qui adhéreroient au serment proposé. Ce grand acte de confiance n'en fut pas moins couronné de succès.—La Milice entière du Pays de Vaud étant convoquée sous les drapeaux dans ses divers départemens, les Commissaires Bernois chargés de la prestation, jurèrent protection, secours, redressement des abus, *promesse de faire pour le bonheur du Pays, ce qui pouvoit satisfaire tout homme libre qui ne demandoit que la prospérité de sa patrie.* Sur trente bataillons dont se com-

posoit la Milice, vingt-quatre prêtèrent le serment sans hésitation ni réserves : six autres ayant paru balancer par l'influence de quelques officiers perfides, les Commissaires, au lieu de les entraîner par autorité ou par persuasion, les dispensèrent de jurer ; peu après, une partie de cette minorité revint à l'expression de sa loyauté.

Quelle cérémonie auguste & touchante eût plus solemnellement attesté l'union du Souverain & du Peuple ? Elle démentoit les fables du Directoire ; elle le réduisit à l'absurde d'opérer par contrainte une Révolution, qu'il préconisoit comme sollicitée ; elle démontra en quoi consistoit cette *générosité* Françoise, prête à percer le cœur de quiconque lui refusoit une révolte. Désormais le sentiment national se trouvoit constaté ; il montroit au Gouvernement ses devoirs & ses ressources. Les séditieux abattus trembloient devant ces Milices qui invoquoient leur punition ; une basse timidité succéda à leur insolence. Que pouvoit leur servile obéissance à des étrangers abhorrés, contre les passions patriotiques de vingt mille citoyens déterminés & religieux, qui venoient de jurer à Dieu de mourir pour leurs loix & leur patrie ?

Par une fatalité inexplicable, ou plutôt par l'effet de ce double esprit qui partageoit la Régence, on laissa mourir ce mouvement. De

l'appareil de la fermeté on passoit aux démonstrations de crainte, & d'un jour de vigueur à des semaines de foiblesse. La Commission de Lausanne, toujours subsistante, au lieu de rassembler sans délai les troupes animées, de faire des exemples, de garnir la frontière, de seconder les bons citoyens, resta inactive dans l'irrésolution. On ne vouloit pas se croire encore en état de guerre; l'on s'étudioit à épargner tout sujet d'ombrage au Directoire. Dans cette déplorable illusion on alla jusqu'à désarmer les signaux d'alarme, jusqu'à retirer le cordon militaire de la frontière méridionale, jusqu'à députer un Officier supérieur au Commandant François en Savoye, pour lui demander le but du rassemblement de troupes qui se préparoit !

Cette Commission usée fut enfin rappelée, & avant son départ vit les premières étincelles d'une insurrection, que sa mollesse & son indécision avoient favorisée, au milieu des plus vastes moyens de la prévenir. Quelques séditieux de la petite ville de Vevey, enhardis par l'inaction de l'autorité & par l'approche du secours François, surprirent au Baillif de leur ressort un ordre de leur livrer le château de Chillon, situé vers l'extrémité orientale du Lac de Genève, & gardé par quelques milices : d'autres mouvemens éclatèrent au midi; point de répression,

plus de police ; la majorité des habitans indignés se regardoit à la veille d'être sacrifiée à quelques centaines de gens sans aveu.

Dans ces entrefaites, cependant, le Gouvernement apperçut que le Pays de Vaud alloit lui échapper, si l'on prolongeoit les tâtonnemens. En conséquence, il rassembla un corps de troupes, ordonna d'y joindre celles du Pays de Vaud, & mit cette province sous le commandement militaire du Conseiller d'Etat Baron d'*Erlach de Spietz*, alors membre de la Commission de Lausanne. Par ses connoissances locales, par le crédit dont il jouissoit, par l'opinion qu'on avoit de sa fermeté & de ses talens, personne n'étoit plus propre que ce Magistrat à justifier la confiance publique ; mais, par des motifs qui me sont restés inconnus, il refusa sa nomination, & suivit à Berne les autres Commissaires.

Trop de regrets ne sauroient être donnés à ce refus, que le choix du successeur de M. d'*Erlach* rendit une calamité. Des vues de parti, & de pitoyables considérations, firent déférer le commandement à ce Colonel *Weiss* désigné plus haut dans le cours de cet écrit.

On a traduit cet Officier sous les caractères d'un traître, d'un Jacobin, & d'un lâche ; il ne méritoit aucune de ces qualifications. Sa bravoure personnelle étoit éprouvée ; il avoit caressé

careſſé ſucceſſivement les divers ſyſtêmes de la Révolution Françoiſe, ſans parvenir à s'en faire aucun : tous les chefs de cette vaſte boucherie avoient eu tour-à-tour & ſes hommages & ſes félicitations : il ſuffiſoit qu'on parlât d'un homme dans le monde, pour que le Colonel *Weiſs* en devînt le partiſan ; il eût correſpondu avec *Céſar* comme avec *Buonaparte* : l'eſtime perſonnelle que méritoit ou ne méritoit pas un individu, n'entroit jamais dans ſes jugemens ; car il ſuffit d'être fameux, pour allumer l'enthouſiaſme de quiconque aſpire à le devenir. Au milieu de ces travers d'un eſprit ivre de paradoxes, & gâté par la philoſophie moderne, autant que par l'habitude de la licence, M. *Weiſs* aimoit ſa patrie, & ne penſa jamais à en ſubvertir le régime. Ces ſentimens l'avoient privé de la confiance du Directoire, & des Révolutionnaires Suiſſes, qui l'accuſoient d'hypocriſie. Perſonne ne fut moins digne de ce reproche ; car la vanité & l'exaltation ne permettent pas de diſſimuler. Nulle préſomption ne fut plus franche que celle de M. *Weiſs* ; mais tel étoit la bizarrerie de ſon entendement, qu'admirateur de la Révolution pour la France, il la jugeoit pernicieuſe pour la Suiſſe.

Sans capacité militaire, ſans habileté politique, dépourvu de ſang-froid & de conduite,

aussi confiant que médiocre, il se rendit à Lausanne, persuadé que l'ascendant de son nom, de ses brochures, & de sa philosophie, lui soumettroit les rebelles sans tirer l'épée. Placé entre ses devoirs & la crainte de perdre sa popularité, il se dépopularisa sans remplir ses devoirs. C'est à ce résultat qu'aboutit constamment l'obliquité.

Il reçut du Gouvernement des pleins pouvoirs, avec l'ordre précis d'agir sans délai, & de réunir assez de troupes pour maintenir la tranquillité intérieure, & pour fermer aux François l'entrée du Pays de Vaud. Vingt mille hommes, une artillerie suffisante, des approvisionnemens considérables, se trouvoient à sa disposition. Plus de 60 mille habitans loyaux attendoient avec impatience ses premiers mouvemens. Que fait cet étrange Général? Inactif une semaine entière, non-seulement il souffre dans sa résidence un Comité Révolutionnaire délibérant; mais au lieu de le dissoudre, & d'en saisir les membres, il se jette avec eux dans une guerre de forfanterie & de bavardage. Leur audace impunie projette de s'emparer du château de Lausanne: aussitôt le Colonel *Weiss* les avertit à l'amiable, que cet *attentat seroit un acte de haute trahison, dont ils répondroient sur leurs têtes.* Ce n'est pas, à ses yeux, le complot qui forme l'attentat,

c'eſt ſon exécution ; & comme s'il eût craint de les trop intimider, il leur ajoute : " Cette dé-
" marche, Meſſieurs, ſeroit inſignifiante pour
" vos intérêts ; & ſous le ſeul point de vue d'é-
" goïſme, elle ne ſeroit en nul équilibre avec
" les conſéquences qui pourroient en réſulter.
" Je vous invite *très-amicalement* à me juger ſur
" mes *principes connus*, & une longue ſuite de
" procédés, qui m'ont mérité la *confiance de*
" *divers partis*, & même *la bienveillance mar-*
" *quante de l'autorité externe* dont vous recher-
" chez le ſuffrage aujourd'hui."

Faut-il s'étonner ſi le Général prédicateur qui, dans une occurrence auſſi critique, exerçoit ſa puiſſance par un ſemblable galimathias, s'eſt vu accuſer de trahiſon ? faut-il s'étonner qu'à ce langage, le peuple bien-intentionné ſe ſoit cru livré & perdu, & que les mutins n'aient plus gardé de ménagement ? Les inſtances publiques, le ſoin de ſa gloire, le péril des conjonctures, l'évidence du dénouement, rien ne tira le Colonel *Weiſs* de ſon immobilité. Il ne tenta pas même de rentrer dans le château de Chillon. Sous ſes yeux, le foyer de la Révolution s'alluma publiquement ; le Comité qui en préparoit l'exploſion, travailloit à côté & en rivalité du Général. Interdits de ſa conduite, les habitans fidèles ſe déſeſpéroient : pendant qu'ils fatiguoient de leurs

plaintes & le Commandant & le Gouvernement, les conspirateurs tête levée députoient des missionaires au Général *Ménard*, dont le quartier-général se trouvoit à Ferney, dans ce château où *Voltaire* chanta la liberté Helvétique. Là *Ménard* fut sollicité par ces traîtres d'envahir leur patrie, dont ils venoient lui apporter les clefs.(27)

Cette démarche avoit été long-tems combattue par une partie des Révolutionnaires de Lausanne, qu'entraînèrent leurs chefs: la plupart des factieux répandus dans le reste des pays n'en eut aucune connoissance; & j'affirme que généralement ils redoutoient l'arrivée des François, tout autant que la vengeance des Bernois. L'idée d'une séparation décisive sortoit de leurs mesures & de leurs sentimens.

Le Colonel *Weiss* ne discerna point ces dispositions. Eperdu entre l'approche des François qu'il ne vouloit pas combattre, & les séditieux qu'il n'osoit châtier, il abandonna le theâtre de ses sottises, & se réfugia vers le lac de Neufchâtel, à Yverdun, où il établit son quartier-général.

---

(27) Le chef de cette Députation fut un nommé *de Saugy*, autrefois employé, comme *La Harpe*, dans une éducation à Pétersbourg, & Chevalier de St. Wolodimir.

Cette défertion devoit décider & décida le fort du Pays de Vaud; la majorité de fes habitans, dévoués à un fi cruel abandon, ne fongèrent plus à réfifter, puifque le Souverain ne réfiftoit pas lui-même; toute autorité difparut, pour faire place à celle des armes Françoifes & de leurs provocateurs.

La divifion fous les ordres de *Ménard* ne s'élevoit pas à 15,000 hommes effectifs. Ces conquérans, dont les chefs millionaires avoient ravi 400 millions de dépouilles en toute genre à l'Italie, arrivèrent en haillons. *Les Suiffes nous habilleront*, répondirent-ils à ceux qui s'étonnoient de leur nudité. Cette armée fans magafins, fans fubfiftances, fans artillerie, s'approcha de l'extrême frontière du pays de Gex, & la franchit, nonobftant la parole donnée par fon Général, dans laquelle Berne eut l'ingénuité de prendre confiance.

Pofté d'abord entre le Lac & le Mont Jura, *Ménard* proclama qu'au premier raffemblement Bernois qui fe préfenteroit, il défarmeroit & faccageroit tous les villages d'alentour. A la vue de fes drapeaux, l'infurrection éclata; les Baillifs défarmés abandonnèrent leurs châteaux à l'invafion & au pillage des Jacobins Vaudois: les caiffes publiques furent faifies, les voitures publiques arrêtées, la cocarde verte arborée, &

l'arbre de la liberté planté. Laufanne, devenu le fiège de l'ouragan, en prit le gouvernail; une affemblée provifoire le dirigea. Ces différens coups-de-main, organifés d'avance, étoient l'exécution d'un plan tout fait, envoyé de Paris, & confommé le 27 Janvier.

Auffitôt *Ménard*, folemnellement invité une feconde fois, porta fes colonnes dans l'intérieur de la contrée, au milieu des acclamations d'une bande de révoltés, & de la confternation publique. Ici fe renouvela encore un exemple de l'hypocrifie & de l'impudeur habituelles du Gouvernement François.

Pour fe délier des affurances dont il avoit endormi les Bernois, & colorer d'un prétexte accidentel une invafion préméditée, il fit jouer un drame, qu'on ne pardonneroit pas même au plus méprifable *Condottieri*. Au moment de paffer la limite, *Ménard* dépêcha un de fes aides-de-camps, efcorté de deux huffards, au Colonel *Weifs*, encore à Yverdun: à leur retour ces envoyés traversèrent de nuit le village de Thiérens, dont les habitans avoient repouffé les Révolutionnaires, & menacés par eux de l'incendie, avoient difpofé des patrouilles autour de leurs habitations. Au *qui vive* de deux fentinelles, les Huffards François les frappent de leur fabre, les mutilent, & les auroient tuées, fi d'un coup

de fusil l'une d'elles n'eût renversé mort le premier assaillant, & désarmé le second. Cet incident, constaté par un procès-verbal, par cent témoignages, & par des explications subites, devint, sous la plume de *Ménard*, un *attentat inoui des satellites de l'oligarchie, de scélérats, qui osoient violer les droits les plus sacrés, de monstres assassins, coupables d'un forfait horrible, dont les soldats François ne pouvoient rester spectateurs indifférens.* " Non, ajouta cet abominable syco-
" phante; la Grande Nation ne transige jamais
" avec le crime; ses auteurs ne peuvent échap-
" per à notre juste vengeance." (*)

Cette colère calculée, ce langage de trétaux, cette jonglerie de spadassins, furent immédiatement recueillies par le Directoire, ravi de cet épisode, & qui le transmit au Corps Législatif, comme le texte d'une rupture, comme la base légitime d'une invasion. Berne se respecta assez peu, pour envoyer à Paris un désaveu soumis de ces noirceurs, pour livrer à *Ménard* les fidèles sentinelles de Thiérens, & pour souffrir qu'à la vue de son armée les révolutionnaires Vaudois vinssent réduire en cendres ce malheureux village.

(*) Proclamations de *Philippe Romain Ménard* à ses *Soldats*, & au *Peuple Vaudois*, des 8 & 9 Pluviose (27 & 28 Janvier).

Après la foule de pareils traits semblables qui ont signalé toutes les conquêtes, tous les actes, toutes les négociations de la République Françoise, quelle démence pouvoit encore soutenir l'espoir de la ramener à la justice ? Quel Etat se flattera de demeurer tranquille sur la politique d'hommes aussi lâches & aussi pervers ?

Cependant, effrayé des menaces Françoises, de cette malheureuse aventure des Thiérens, & de ses fautes passées, le Colonel *Weiss* y mit le comble, en désertant, sans ordre, sa station d'Yverdun. Un Député Bernois, digne de son pays & de ses ancêtres, M. *Tscharner* de Saint Jean, le rencontra lui & ses équipages en retraite, au moment où il lui portoit de nouvelles instructions, & aux braves habitans de cette partie de la Province, l'assurance qu'on ne les abandonneroit jamais. Ainsi, sans verser une goutte de sang, ce Général perdit en quinze jours le Pays de Vaud, vingt mille hommes qui demandoient à combattre, des ressources morales de tout genre, & la considération qui restoit à son Gouvernement. Puisse ces exemples apprendre à toutes les Puissances qu'aujourd'hui le pire danger pour elles, est de confier leur sureté à des agens dont les sentimens & les opinions manquent de cette énergique pureté qui sup-

plée

plée même aux talens ; mais que les talens ne peuvent suppléer. (28)

Pendant que la Révolution s'accomplissoit au midi de la Suisse, la Diète extraordinaire, assemblée vers le milieu de Décembre, décidoit, à la suite de laborieuses délibérations, le renouvellement de l'alliance & du serment fédératif, entre les Etats du Corps Helvétique. Basle, asservi par les François & par l'influence de ses Jacobins, résista seule à cette mesure éclatante, qui sembloit donner à chaque Membre de l'Union, la certitude du dévouement universel.

Le 25 Janvier, au moment même où la cocarde Françoise s'entremêloit à celle des Révolutionnaires Vaudois, la solemnité du serment s'exécuta à Arau. Un discours mâle de M. *Wyss*, Bourguemestre de Zurich, précéda la prestation. " Les trois héros de Schweitz, Uri & Unter-" walden," dit ce Magistrat, " se confédérèrent " à la face de Dieu, pour procurer la liberté " à eux & à leurs Concitoyens : ils effectuèrent " ce qu'ils avoient juré ; & eux, leurs frères & " leurs fils, virent couronnés par d'éclatantes

(28) Le Colonel *Weiss*, de retour à Berne, y perdit toute espèce de crédit, & s'effaça. Décrié par tous les partis, il a émigré dans l'Autriche antérieure après la perte de la République.

« victoires leurs efforts pour ſe rendre libres.
« Nous, leurs deſcendans, avons joui des bien-
« faits de cette confédération, & plus qu'aucun
« autre pays de la paix & de la liberté. Les
« mêmes bénédictions continueront de faire
« fleurir notre patrie, pourvu que les liens qui
« en font un peuple de frères, ſubſiſtent ferme-
« ment parmi nous."

Après avoir prié la Divinité de bénir cet acte religieux & patriotique, chaque Envoyé jura, au nom de ſes Souverains reſpectifs, « d'obſerver « toujours & de maintenir inviolables & fermes « toutes alliances & ligues ; ainſi que de ſe « maintenir & protéger réciproquement, dans « leurs alliances & dans leur Conſtitution."

Cette auguſte conſécration qui reportoit la Suiſſe aux beaux jours de ſon hiſtoire, ſembloit reſſuſciter les martyrs de ſa liberté, & releva un inſtant les eſprits : mais bientôt replongée dans ſes incertitudes ſur les événemens, & dans ſes craintes ſur leur réſultat, la Diète ne montra plus que de l'ébranlement ; la cérémonie du ſerment ne fut qu'une cérémonie ; chaque Canton indécis reculoit, de jour en jour, l'exécution de ce grand engagement.

Pendant ces délibérations interminables, la Légation Françoiſe répandoit à flot ſes matières incendiaires. Avant ſon départ pour Paris, *Ochs*,

ſoupçonné d'avoir concerté avec *Buonaparte* le plan d'inſurrection & d'attaque, chargea ſes complices de ſeconder *Mengaud*. Le 1er Janvier, ces miſérables, parmi leſquels on diſtinguoit un apoticaire *Huber*, le libraire *Flick*, un *Erlachen*, un Meunier d'Ariſtorf, & un Municipal de Liechſtal, réunirent dans une orgie les bouttefeux, les bannis, & les banqueroutiers des divers Cantons. Ces aſſociés ſe diſtribuèrent les rôles, arrêtèrent le plan de la révolution de Baſle, & de trahir la Suiſſe entière.

Ils mirent en mouvement à Soleurre, dans l'Argovie, ſur les rives du Lac de Zurich, leurs camarades & leurs correſpondans. Une circulation rapide d'émiſſaires & de pamphlets ſouffloit le feu de la révolte. Ici, l'on menaçoit les novateurs timorés des vengeances de la France; là, on promettoit des dignités aux ambitieux, & des chimères aux fanatiques: des marchés de corruption furent ouverts: on achetoit des crimes; on prenoit à ſa ſolde toutes les paſſions baſſes & coupables; des points d'intelligence & de concert furent établis.

Pour hâter le déſordre, *Mengaud* lui-même, eſcorté de ſix huſſards, ſe rendit à Arau où ſiégeoit la Diète. Il y arbora le drapeau tricolor. En préſence de cette Aſſemblée qu'il harceloit de ſes bravades & de ſes notifications,

il organiſoit en perſonne la révolte des habitans. Dans ſes courſes perpétuelles d'Arau à Baſle, il ſemoit ſa route de libelles, jetoit des ſuborneurs parmi les troupes, s'enivroit avec la canaille, prodiguoit les careſſes & les terreurs ; & à force d'outrages en provoquoit contre lui-même ou contre les bandits de ſa ſuite, pour ſe créer des titres d'hoſtilités.

Correſpondant avec tous les traîtres du Pays, il les enveloppa dans ſon impunité, & dans la ſauvegarde de ſon caractère. Vers la fin de Décembre, Berne ayant enfin arrêté quelques prédicateurs de ſédition, & entr'autres deux individus convaincus d'avoir tenté de détourner leur village du ſervice militaire, *Mengaud* réclama ces priſonniers. " J'ignore, écrivit-il à l'Etat
" de Berne, le 2 Janvrier, de quel attentat vous
" les ſuppoſez coupables ; mais juſqu'à ce jour
" la *renommée m'apprend* que tout leur crime *eſt*
" *leur opinion*, que tous leurs attentats ſont leurs
" *ſentimens d'amitié pour les François*. Je ne
" puis demeurer ſpectateur indifférent d'une
" conduite ſi injurieuſe au Gouvernement Fran-
" çois. C'eſt lui que vous ſemblez pourſuivre ;
" c'eſt lui que vous frappez dans ceux qui oſent
" ſe dire ſes amis ; c'eſt lui que je dois dé-
" fendre dans leur perſonne, en plaçant *ſous*

" *votre responsabilité directe* leur vie & leur
" sureté." (*)

Ainsi, un Etat Souverain ne pouvoit plus exercer chez lui la police & la justice, sans l'aveu d'un aventurier François & de ses despotiques commettans. Ainsi la Suisse se voyoit forcée d'absoudre des criminels de haute trahison, ou de commettre en les punissant un délit contre la République Françoise juge & partie, enfermant les Cantons dans l'alternative, ou de tolérer une insurrection fomentée par la France, ou d'être assaillie par ses armées. Berne indignée répondit trois jours après: " Personne n'a été mandé ou
" puni pour de simples opinions. Nous ne
" sommes comptables de nos actions qu'envers
" notre conscience, nos loix, notre constitution,
" en Dieu qui est au-dessus de toutes les auto-
" rités." (†)

Mengaud n'attendit pas cette réponse pour récidiver. " Justement irrité de vos actes
" arbitraires, mande-t-il le 6 Janvier, le Di-
" rectoire me charge de vous déclarer que tous
" les Membres de votre Gouvernement seront
" *personnellement* responsables envers lui, de la

(*) Lettre de *Mengaud* du 13 Nivose.

(†) Lettre du Conseil de Berne au Citoyen *Mengaud*, du 5 Janvier 1798.

" fureté individuelle & des propriétés des habi-
" tans, objets de vos vexations & de fa bien-
" veillance." (*)

Le Confeil de Berne garda le fecret fur cette feconde lettre. On s'attendoit que, fans délai, les coupables feroient envoyés à l'échafaud; le public demandoit cet exemple; il étoit tems de répondre à la terreur par la terreur. Mais, faut-il le dire ? dans cette lutte perpétuelle de la molleffe & de la fermeté, celle-ci fuccomboit le plus fouvent: à peine une mefure forte étoit-elle décrétée par la fupériorité paffagère de l'un des partis, que l'autre parvenoit à la rendre inefficace. Cette mobilité fe fortifia par l'impreffion que laiffoit dans des efprits foibles, la refponfabilité dont *Mengaud* avoit ofé menacer la Magiftrature.

Inondé des apoftrophes & des notes diffamatoires de ce Bateleur, le Gouvernement fe vit encore demander compte du raffemblement de fes troupes, par ce Directoire qui, entourant le Canton de 25,000 foldats, & ayant donné l'ordre d'en faire avancer encore un pareil nombre, feignoit de la furprife & de l'indignation fur les mefures défenfives que l'on prenoit à Berne.

Toutes ces infultes officielles, rendues auffitôt publiques, le difcrédit qu'elles jetoient fur

(*) Autre lettre de *Mengaud* du 17 Nivofe.

l'autorité chancelante qui en dissimuloit l'outrage, l'impunité des perturbateurs & des conjurés, les subornations & les pratiques des agens François, combloient la mesure des dangers intérieurs. La minorité des Révolutionnaires, plus entreprenante, commençoit à en imposer dans plusieurs lieux. Centre des opérations de *Mengaud*, la ville d'Arau, ou plutôt un ramas de vagabonds unis à quelques fabricans & à leurs commis, leva l'étendart de la révolte. A peine la Diète en fut-elle sortie à la fin de Janvier, que cette Municipalité se déclara indépendante, & érigea l'arbre de la liberté. Le Régiment des Milices d'Arbourg, voisin d'Arau, se révolta contre ses officiers, forma un comité, & faillit s'emparer de la forteresse. Les officiers du Régiment de Zoffingue refusèrent le service, & furent tous cassés. Un Bataillon de la ville de Leutzbourg déclara qu'il ne marcheroit pas contre Arau; la plupart des dragons de ces Bailliages imitèrent cette désobéissance.

Dans cette crise, il ne restoit plus qu'à s'abandonner au naufrage, ou qu'à sauver le navire par une impulsion subite. Tant d'événemens fâcheux qu'avoit engendrés le systême des conciliateurs, ayant fait baisser momentanément leur crédit, un élan de vigueur entraîna les Conseils.

Par de promptes diſpoſitions, les bataillons égarés rentrèrent dans le devoir; les milices de l'Argovie, qui n'en étoient jamais ſorties, en imposèrent aux villes, & marchèrent ſur Arau. Deux Patriciens fermes, le Commiſſaire Général *Wyſs*, & le Colonel *de Watteville* de Könitz, y entrèrent de force, arrêtèrent les chefs de l'inſurrection; la province entière fut pacifiée. Des meſures de police & de ſurveillance ſévères ſuccédèrent à l'inertie, & furent ſecondées par les troupes & par le peuple. On mépriſa les fauteurs de *Mengaud*; on coupa ſes communications. Déconcertés & pourſuivis, les Rebelles s'enfuirent à Baſle; la haine publique éclat acontre leurs complices: peu s'en fallut que les payſans ne les maſſacraſſent à Arau & à Olten. Le zèle des ſujets ranimant le courage du Gouvernement, une détermination généreuſe & unanime remplaça l'incertitude & l'abattement; à la durée de cette commotion s'attachoit le ſalut public, & les vrais citoyens en conçurent l'eſpérance.

CHAPITRE VII.

Etat du Canton de Berne, & de la Suiſſe, au commencement de Février. Première Révolution dans les Gouvernemens. Négociations avec le Général Brune, *& ſes ſuites.*

CE fut dans les premiers jours de Février que la ſituation publique de l'Etat perdit la teinte lugubre du mois précédent. Le renouvellement des alliances confédérales promettoit que la France auroit à attaquer la Suiſſe entière. Avant de ſe diſſoudre, la Diète décréta la levée du double contingent, ſtipulé par les anciens pactes d'union; ce ſecours réuni formoit une armée de 26,800 hommes. Les divers Cantons s'occupèrent de le convoquer. Les Députés Helvétiques, demeurés à Berne, perpétuoient en quelque ſorte la Diète, & témoignoient de l'accord général. On ſe familiariſa à l'image d'une guerre inévitable; le peuple & les milices montroient l'impatience de combattre. Plein d'enthouſiaſme pour leur cauſe, de confiance dans leurs chefs, d'amour pour leurs

loix, d'espoir dans leurs armes, ils se considéroient comme protégés de la Providence : une exaltation religieuse se mêloit à celle du patriotisme, & aux mouvemens de l'honneur. Que n'eût-on pas fait avec de tels hommes, & des sentimens aussi passionnés !

Malgré la perte du Pays de Vaud, cette disgrace n'étoit point irrémédiable ; elle affoiblissoit Berne de huit régimens ; mais nombre de chances en favorisoient le recouvrement, & celui de la Province même : son extrémité orientale, 19 grandes communautés, limitrophes à l'ouest de la Franche-Comté & de la principauté de Neufchâtel, armées, unies, & retranchées dans leurs montagnes, défendoient encore leur liberté, & imploroient le Souverain. La présence des François excitoit la détestation du peuple, & l'effroi des révolutionnaires modérés.

La première démarche de *Ménard* avoit été une exaction. Ce Rédempteur généreux débuta par rançonner ses nouveaux alliés ; il en exigea un tribut de sept cents mille livres ; il fallut nourrir ses soldats, & couvrir leur nudité : mettant à sa disposition les vies comme les bourses, il avoit ordonné une levée de 4000 volontaires, pour garder les villes en son absence ; mais la Commission provisoire de Lausanne, nonobstant les efforts de son civisme, ne put parvenir à

en réunir cent : on voulut forcer cette réquisition, des résistances s'ensuivirent, & ensuite des emprisonnemens.

Les forces Françoises dans le Pays de Vaud ne surpassoient pas encore 15 mille hommes ; la généralité des habitans n'attendoient qu'un mouvement de Berne pour agir ; leur zèle dévança : chaque jour, nombre de miliciens arrivoient à l'armée Bernoise ; on les incorporoit dans un régiment formé & commandé par le Colonel *de Roverea* (29), sous le nom de *Légion fidèle*. Dans l'Erguel on n'avoit pas à combattre au-delà de 10 mille ennemis : 31 bataillons Bernois, formant 20 mille hommes effectifs, étoient déjà rassemblés ; 28 bataillons de *Pepinière (Stam bataillons)*, & la masse restante des habitans, pouvoient doubler cette armée : probablement une attaque rapide sur *Ménard* faisoit reconquérir la totalité des régimens Vaudois ; un premier engagement heureux eût applani les difficultés qui, dans les autres

(29) Cet officier, aussi courageux qu'instruit, avoit déjà donné, en 1792, des preuves de son zèle, de son intelligence, & de ses talens. Il pense & sent fortement, & deviendra surement un jour un des libérateurs de sa patrie, qu'il a défendue jusqu'au dernier instant.

Cantons, retardoient l'armement de leurs contingens: enfin, loin de partager l'infection révolutionnaire, les Communautés proteftoient à l'envi de leur attachement à la Conftitution & aux Magiftrats, par des adreffes auffi touchantes qu'énergiques.

Cette réunion de circonftances n'opéra aucun effet: inflexible dans fa peur & dans fes illufions, la majorité de la Régence fe rattacha aux deux mobiles de fa conduite, le préjugé fur l'inutilité de toute réfiftance, & l'efpoir aveugle de fe concilier le Directoire par des innovations populaires dans la conftitution.

En conféquence, fans qu'aucune partie du peuple l'eut demandé, & nonobftant les repréfentations des Magiftrats réfléchiffans, le Confeil Souverain décréta aux derniers jours de Janvier, d'appeler dans fon fein une députation générale des Communes & des villes. En nombre de lieux le Peuple refufoit de croire à l'ordre de convocation, & ne déguifa pas fa répugnance à toute nouveauté: la Milice entière fous les armes nomma, le 31 Janvier, 52 Députés qui, le 2 Février fuivant, prirent féance dans le Confeil Souverain. Quoique les choix des campagnes fuffent généralement tombés fur des propriétaires fages, des payfans agés, ou des officiers municipaux, ceux de plufieurs villes furent

moins irréprochables : dans la nomination de Berne en particulier, on reconnut l'influence du parti dominant.

Telle étoit l'excellence de l'eſprit général, que loin d'inquiéter le Conſeil Souverain par leur turbulence & leurs demandes, ces Députés ſe contentèrent de ſouſcrire aux altérations propoſées, ſans les contredire ni les appuyer ; l'Aſſemblée ne perdit point ſon premier caractère.

Si, ſelon l'avis des perſonnes éclairées, on eût reſtreint cette convocation à un pur acte de confiance, de conſultation ſur le danger de l'Etat, & ſur les moyens d'y ſubvenir ; ſi l'on eût profité de cette réunion, pour renforcer l'autorité en la reſſerrant, & faire ſanctionner l'établiſſement d'une Dictature temporaire, Berne peut-être ſubſiſteroit encore. Cette néceſſité de ſubſtituer à la cohue, à l'incohérence, & aux lenteurs des Conſeils, un pouvoir moins contrarié, plus ſecret, plus redoutable & plus actif, avoit été reconnue par tous les partis ; mais celui de la paix, inſtruit que la voix publique déſignoit pour l'exercice de la Dictature M. l'Avoyer de *Steiguer* & quatre Magiſtrats d'une fermeté éprouvée, retira ſes avances, & abandonna une réſolution qui mettoit dans les mains de ſes rivaux le ſalut de la patrie.

Appelés à délibérer, les 52 adjoints ne servirent plus qu'à augmenter le relâchement & les fluctuations. Sans un miracle moral, la pluralité de ces hommes simples & sans expérience devoit être dépourvue de cette raison mâle & de ce dévouement réfléchi, si rares par-tout & surtout dans les grandes assemblées. La perspective d'éloigner la guerre la séduisit; on abusa de sa déférence; divers députés inquiets, ambitieux ou trompés, se livrèrent aux suggestions de quelques avocats, & nommément de *Bay*, Député de Berne même, brouillon, amoureux de nouveautés, traitant les affaires d'Etat dans le genre des procès, ouvrant sans cesse l'avis de négocier, & bien décidé à perpétuer le rôle public auquel la circonstance l'avoit appelé. (30)

Réuni aux Députés, le Conseil Souverain commença par leur faire sanctionner le renversement d'une Constitution applaudie, estimée du peuple, & contemporaine de la république. L'avocat *Bay* & ses affiliés avoient provoqué ce suicide,

---

(30) La généralité de ces Députés fût restée fidelle à ses mandats, si le Gouvernement lui-même ne lui en avoit fait souscrire la violation.—Après son installation, elle adressa au Peuple une publication qui mérite d'être conservée, comme l'expression du sentiment national. Nous l'inférons aux *Pièces Justificatives* (C).

directement contraire aux inſtructions des Communes ; mais en l'exécutant, on voulut prévenir qu'il n'entraînât le déſordre, & une révolution illimitée : en conſéquence, dans l'opinion qu'on poſoit des barrières à un ordre de choſes qui n'en ſupportoit aucunes, on décréta le 3 Février :

" Après avoir prêté, à la face de Dieu, le " ferment ſolemnel de défendre, au prix de nos " biens & de notre ſang, notre patrie contre " tout ennemi extérieur ou intérieur, nous nous " ſommes réſolus librement, & ſans qu'il nous " ait été fait à cet égard *aucune demande ni* " *inſtance*, d'unir par les nœuds les plus in- " times le Gouvernement avec le Peuple entier, " & de faire à notre Conſtitution les amélio- " rations que demande le bien de la patrie, & " qui peuvent être conformes à l'eſprit & aux " circonſtances des tems."

Dans le diſpoſitif ſubſéquent, on ſtatuoit de charger une commiſſion de la rédaction d'un plan conſtitutionnel ; on admettoit tout citoyen au droit de parvenir aux charges & emplois, & la repréſentation élective du peuple, comme baſe du nouveau régime. Le terme d'une année fut fixé pour le travail de la Commiſſion réformatrice ; & *dans la ferme réſolution de maintenir la religion, la liberté, l'indépendance & l'intégrité de*

l'état, on prononça la détermination de repousser toute intervention étrangère.

En lisant ce décret, on y découvre l'amalgame des divers partis qui l'avoient rédigé, & le résumé de leurs contradictions fondues ensemble dans un traité commun. C'étoit en faire trop pour la sureté & la concorde intérieures, & pas assez pour le Directoire de Paris. Comment espéroit-on qu'il consentiroit à ces réserves, à cette exclusion de son influence, à cet ajournement d'une année pour consommer les réformes ? Nulle mesure plus dangereuse si elle n'atteignoit pas son but ; & comment l'atteindre, sans heurter celui d'une révolution prompte & complette que poursuivoit le Gouvernement François ? D'ailleurs, des Magistrats dépositaires de la Constitution publique, pouvoient-ils sans félonie se permettre de l'anéantir, & de dénaturer un gage que le vœu national leur prescrivoit de maintenir inaltérable ?

Le peuple reçut avec indifférence ce décret, qui n'ajouta rien à ses admirables dispositions ; une partie du public le désapprouva, les révolutionnaires en condamnoient l'insuffisance, tous les esprits sensés s'en effrayèrent, comme d'une porte ouverte à de longs orages : de ce moment le Gouvernement perdit son à plomb ; on ne le considéra plus que sous le rapport d'une

 Commission

commiſſion proviſoire ; cette abdication de la ſouveraineté fit chanceler l'autorité, en falſifiant ſon caractère ; la diviſion d'avis reçut de nouveaux alimens, la magie de la puiſſance diſparut, & l'anarchie leva ſa tête au milieu des Magiſtrats ſans force, & du Peuple ſans confiance.

Cet exemple, néanmoins, fut immédiatement ſuivi par Lucerne, par Fribourg, Soleure & Schaffhouſe. Dans les trois premiers de ces Cantons, les payſans ſe révoltèrent à la vue des innovations, & réclamèrent ſéditieuſement le maintien de leurs anciennes loix. Le 6 Février, une réunion conſidérable de ces cultivateurs vinrent exiger du Conſeil ſouverain de Soleure, l'arreſtation des traîtres & des clubiſtes, en ſaiſirent une trentaine, & invoquèrent leur condamnation ſubite. Veniſe en 1797 avoit déjà montré ce ſpectacle, d'un Peuple ſoulevé pour défendre ſon Gouvernement contre le Gouvernement lui-même, & l'horreur de la révolution Françoiſe, refugiée au ſein de la multitude.

A Zurich, les riverains du Lac mépriſèrent les conceſſions, &, corrompus par l'ennemi, refuſèrent de concourir à la formation du contingent. Baſle, livrée aux créatures d'*Ochs* & de *Mengaud*, opéra une ſubverſion totale. Des émiſſaires répandus dans les campagnes, y formèrent des

raſſemblemens tumultueux, firent enlever & incendier les réſidences de pluſieurs baillifs, dévaſter les maiſons de divers citoyens, &, appuyés d'un cortège de payſans ivres & égarés, caſsèrent la Régence, proclamèrent l'égalité, ſe ſéparèrent de la Suiſſe, & traveſtirent leur capitale en Club de Jacobins ſous la ſouveraineté de la Légation Françoiſe.

Tout le fruit des ſtatuts du 3 Février ſe réduiſit donc à avoir allumé l'effervescence, la diviſion & le mécontentement public. Quinze jours n'étoient pas écoulés, que les auteurs de ces nouveautés purent reconnoître l'étendue de leur témérité, & la vanité de leurs eſpérances. Ils avoient notifié le 7 au Directoire le décret du 3, dans une lettre humiliante, où ils l'aſſuroient de *leur confiance dans ſon équité :* ils venoient de députer à Baſle quatre d'entre eux, particulièrement *Tillier* & *Bay,* les deux artiſans en chef d'une révolution plus étendue; à l'obliquité de l'un & de l'autre on avoit remis le ſoin de calmer la fougue de *Mengaud* & d'excuſer la réduction de ſes *frères* d'Arau. Cet agent ſe hâta de déſabuſer la crédulité de Berne. Prenant la plume le 13 Février, il lui adreſſa, dans une note digne d'un Aga Algérien, de nouvelles injures & ſes derniers ordres. « L'égoïſme, dit-il, les « intrigues, la perfidie de quelques membres

" des Gouvernemens Helvétiques, ont déjà
" balancé trop long-tems la *volonté générale.*
" Cette lutte indécente doit avoir son terme, &
" la majesté de la République Françoise ne se
" laissera point avilir par le froissement d'une
" résistance & des tergiversations injurieuses qui
" rendent sans effet les réformes annoncées." Ce préambule fut suivi de la demande impérative d'une démission complette de la Magistrature entière; de la suppression du Conseil de Guerre & du Conseil Secret; de la création d'un Gouvernement Provisoire, *basé sur les principes de la Démocratie*, & auquel nuls des membres de l'ancien ne seroient admissibles. Le *majestueux* Dictateur finit par exiger la liberté subite de la presse, des dédommagemens aux citoyens d'Arau, & à tous les individus *persécutés en raison de leurs opinions politiques, ou du refus de marcher contre la France.*

Cinq jours ensuite, la même Chancellerie infesta les Cantons d'un avis au Peuple, annexé à la note précédente, & où elle représenta la Suisse comme " livrée au despotisme d'une
" poignée de magistrats cupides, sans ame &
" sans honneur, toujours prêts à se vendre aux
" ennemis de la France, & vendus à l'or de
" l'Angleterre. J'affirme, ajouta *Mengaud*, qu'il
" est faux que la République Françoise veuille

" ſe mêler des affaires de la Suiſſe, une fois
" réformée. (*)

Ainſi s'exprimoit l'Envoyé ſans pudeur d'un Gouvernement ſans morale, envers des Souverains qui, depuis ſix ans, couvroient de leur neutralité 60 lieues de frontières Françoiſes ſans places & ſans armées !

Tant d'iniquités & d'inſolence décrédita encore une fois les conſeillers de perdition, qui entraînoient Berne dans des lâchetés inutiles. On ne vit plus en eux que des dupes ou des traîtres. Sans s'avilir par une réponſe, on chargea les Députés envoyés à Baſle, de ſignifier à *Mengaud* le refus péremptoire d'accéder à aucune de ſes demandes. L'eſprit public ſe ranima de nouveau: 25,000 hommes, en trois diviſions, occupoient la frontière; les contingens Helvétiques étoient en marche; dans toutes les claſſes, dans tous les âges, la réſolution de conſerver l'Etat ou de périr avec gloire, ſurmonta les incertitudes; intrépides d'eſprit & de cœur, les femmes qui, dans le cours de la Révolution Françoiſe, ont deployé par-tout une ſupériorité de ſentiment, de courage & de raiſon, appre-

---

(*) *Avis du Miniſtre de la République Françoiſe au Peuple Suiſſe*, 30 Pluvioſe, an 6.

noient aux Citoyens à braver les dangers & la mort.

Pourquoi cet enthousiasme généreux ne fut-il pas écouté ? Pourquoi, presque sans intervalle, le Gouvernement retomba-t-il dans les sentiers de l'ennemi ? Au Général *Ménard* avoit succédé, dans le Pays de Vaud, un homme plus expert, non dans l'art militaire, mais dans la méchanique révolutionnaire, & dans les rafinemens du crime.

Cet aventurier rusé, nommé *Brune*, naquit en Limousin, & traînoit sa misère dans les immondices de Paris, lorsque la Révolution le porta en 1789 au Club des Cordeliers. Associé de *Marat* il imprimoit en 1790 une feuille incendiaire, où *M. de la Fayette* & le Maire de Paris, insultés à leur tour, partageoient avec la Famille Royale les invectives de ces deux misérables. *M. de la Fayette* fit envelopper la maison de *Marat* par la Garde Nationale Parisienne, manqua ce monstre, mais saisit les presses de *Brune* appelé à de plus hautes destinées. Septembriste en 1792, exécuteur des proscriptions de Bordeaux en 1793, employé par le Comité de Salut Public dans la mitraillade des Sections en 1795 ; la même année il alla ensanglanter la Provence avec *Fréron*. *Barras*, qui en avoit fait un général à l'armée d'Italie, le rappela à Paris avant la journée de 18 Fructidor :

confident du Directoire, ce fut ce missionaire capable de tout, accusé dans la Convention d'avoir volé des chevaux, enrichi d'exécutions & de rapines, que la République Françoise présenta aux Suisses comme un *pacificateur*. Telle étoit leur ignorance & des caractères & des choses, qu'ils reçurent cet incendiaire comme un négociateur doux & facile.

Il étoit chargé d'endormir l'État de *Berne*, jusqu'à l'arrivée des renforts attendus de l'armée du Rhin, & qui portèrent celle du Directoire en Suisse à 45,000 hommes. Les deux divisions existantes au milieu de Février en composoient au plus 24,000; à cette force s'étoit joint un ramas de 2 à 3000 Jacobins, bandits, écervelés Vaudois & étrangers, sous la conduite d'un Lausannois, nommé *de Bons*. Ce corps combiné, posté à la frontière septentrionale du Pays de Vaud, se trouvoit à peu de distance de l'armée Bernoise, laquelle avoit à *Morat* le centre de son aile gauche, & occupoit ce terrein fameux par la défaite de *Charles le Hardi* en 1476.

Essayant d'abord les forfanteries & les menaces, *Brune* somma M. *d'Erlach* d'Hindelbank, Général en chef des Bernois, de rendre *Morat*. "Mes ancêtres," répondit le digne héritier du vainqueur de Laupen, "ne se rendirent jamais. "Fussé-je assez lâche pour y songer, le monu-

" ment de leur valeur, que nous avons fous les
" yeux, m'arrêteroit(*). Il doit m'épargner à
" l'avenir de femblables meffages."

Auffitôt *Brune* change de tactique. Tandis que *Mengaud* épuife les outrages & les expédiens de terrorifme, le Général parle & fe conduit en plénipotentiaire. Il fait répandre l'opinion de fa modération & de fa fincérité; il députe à Berne un gentilhomme du Laufanne, féduit par fon aftuce, avec des ouvertures pacifiques. A l'arrivée du meffage, la coalition des intérêts qui s'oppofent à la réfiftance, reprend des forces, redonne des efpérances, expédie deux agens au Général François, qui les reçoit avec tendreffe, & qui demande des négociateurs. A leur retour, ils célébrèrent fa bonne foi & la pureté de fes intentions; la crédule majorité de la Régence recouvre fa férénité, nomme *Brune* fon *protecteur* & fon *ami*, & proclame la certitude de la paix. Ce délire gagne une partie du public; on paffe des inquiétudes aux félicitations & aux embraffemens;

Ignari fcelerum tantorum artis que Pelafgæ.

Berne reffufcite Troye abufée par les larmes de *Sinon*.

(*) L'offuaire des Bourguignons, conservé à un mille de Morat.

Cent-vingt Membres du Conseil Souverain, nombre de Députés des Campagnes, toutes les têtes sages, virent le piège; mais leur pénétration ne put en détourner la majorité. Le 15 Février, MM. de *Frisching*, ancien Trésorier-général, antagoniste de l'Avoyer *de Steiguer*, & M. *Tscharner* de St. Jean, le plus respectable des hommes, & le plus vertueux des citoyens, se rendent à Payerne, quartier du Général *Brune;* leur instruction limitative leur enjoignoit de fonder la négociation sur l'évacuation de l'Erguel & du Pays de Vaud par les François, sur la retraite de ceux-ci à 12 lieues des frontières, sur la garantie qu'il ne seroit fait à la Suisse aucune réquisition d'hommes ou d'argent, & que chaque Canton resteroit libre de faire à son gré telles réformes convenables, sans nulle intervention étrangère.

Brune reçut les Députés avec une feinte cordialité; loin de les contredire, il approuva leurs demandes, en reconnut la justice, vanta la loyauté de Berne, & promit une pacification très-équitable; mais lorsqu'on le pressa de terminer, il allégua, en gémissant, la nécessité d'envoyer un courier au Directoire. Pour obtenir les conférences, il s'étoit attribué des pouvoirs *illimités*; au moment de conclure, il prétexta des pouvoirs *circonscrits*.

L'auteur de cette frauduleuse comédie avoit pour objet de gagner le tems nécessaire à l'arrivée des troupes du Rhin, de ralentir les dispositions des Suisses par des apparences pacifiques, &, pendant le cours de négociations hypocrites, de travailler à corrompre les troupes, les peuples, & les sénats.

Le 24 Février, les deux Députés revinrent à Berne, après avoir signé à Payerne une trève de 15 jours, à l'expiration de laquelle *Brune* donnoit sa parole qu'il recevroit de Paris les ordres les plus satisfaisans.

Le danger de cet armistice ne tarda pas à se manifester : en attendant une guerre plus sanglante, *Brune* & *Mengaud* pousèrent activement celle des intrigues, des subornations, & des sièges souterrains ; des clubistes impunis, des charlatans de patriotisme & des traîtres adroits, servoient d'entremetteurs ; de tous côtés on semoit des soupçons ; on insinuoit aux soldats & aux habitans des campagnes que le Gouvernement vouloit la Révolution, qu'il appeloit les François, qu'il leur livroit le Peuple, & ne tenoit les troupes sous les armes, que pour les excéder de fatigues, & les mettre hors de combat.—Dans les cabarets, sur les chemins, jusques dans ses poches, le soldat Bernois trouvoit des billets imprimés portant que ses chefs

le trahiffoient. De Bafle à Zurich, de Zurich à Lucerne, les agens de *Mengaud* alloient, la bourfe à la main, fuborner les payfans, & offrir un louis d'or à quiconque refuferoit de marcher dans les contingens.

Au fein de chaque Régence, des individus apoftés fomentoient des diffentimens, décrivoient avec emphafe les terribles fuites de la guerre, travailloient à décourager & à diffoudre. *Tillier* & *Bay*, Députés à Bafle, infpirés par la Légation Françoife & initiés à fes complots, fécondoient les alarmes, preffoient le Gouvernement d'abdiquer, faifoient circuler par leurs complices, des lettres où toute réfiftance étoit peinte comme une calamité fans remède (31). Dans fon

(31) Voici la traduction littérale d'une de ces lettres déloyales de *Tillier*, dont on fit ufage auprès du Peuple.

Bafle, le 20 *Février*, 1798.

" Tout démontre que rien ne pourra nous fauver, que " de tenir *parole au pays*, en exécutant le décret du 3, en " abdiquant l'ancien Gouvernement, en en créant un provi- " foire, & en adoptant des mefures de douceur. Si on n'y " adhère pas, je crains les horreurs qui en feront la fuite. " Bafle nous fournit un *exemple à imiter* ; tout y marche " dans le *meilleur ordre*. Quelle fuite d'horreurs, fi l'on fe " roidit !"

Ce *Tillier*, fon collègue *Bay*, & plufieurs autres démagogues du même parti dans les Confeils, follicitoient fi vivement cette fubverfion entière du Gouvernement, dans l'efpoir très-fondé d'être placés immédiatement, par la protection de la France, à la tête du nouveau régime.

abſurde ſécurité, le Parti dominant prenant ſa confiance pour des preuves, en infeſtoit toutes les conditions, & à force de promettre aux troupes une pacification prochaine, parvint à la leur faire deſirer : on perdit l'intervalle de la trêve ſans les exercer ; leur ardeur ſe ralentit ; leur raiſon s'altéra ainſi que leur diſcipline ; on couroit ſur le déclin, on touchoit à l'anéantiſſement.

CHAPITRE VIII.

Etat des Forces Helvêtiques. Variations dans les Conſeils de Berne. Violation de la Trève par les François. Combats, & Réduction des Cantons de Fribourg, de Soleure, & de Berne.

LA publicité des manœuvres Françoiſes, l'audace de ſes agens, les criminelles eſpérances de leurs complices, levoient tous les doutes ſur la duplicité du Général *Brune* : il preſſoit la marche de ſes renforts, l'armiſtice approchoit du terme, & les Bernois ſe balançoient encore entre la paix & la guerre, ſans oſer ſe dévouer à l'une ni renoncer à l'autre.

Cependant, avant la fin de Février, les esprits se fixèrent ; Peuple, Soldats, Magistrats, revinrent à leur génie naturel : les artifices des intrigans, l'anxiété des lâches, & l'insistance décréditée des conciliateurs, cédèrent au cri d'honneur & de liberté, qui se répéta de la capitale jusqu'aux vallées solitaires des Alpes.

Les 25,000 hommes qui formoient l'armée Bernoise, commandée en chef par M. *d'Erlach*, ci-devant Maréchal de Camp au service de France, occupoit une espace de 35 lieues, ayant à sa tête le Général lui-même. La première division appuyoit sa gauche sur Fribourg, son centre à Morat, & sa droite aux villages du Vuilly, vers l'extrémité du Lac de Morat ; la *Légion Fidelle*, composée de 1000 Vaudois déterminés, tenoit les avant-postes. La seconde, sous les ordres de M. de *Graffenried*, Quartier-maître général, s'étendoit sur une ligne de huit lieues, au nord-ouest, depuis le pont de la rivière de Thièle jusqu'à la ville de Buren : entre ce dernier lieu & Soleure la troisième division, que commandoit le Général de *Bure*, couvroit un espace à-peu-près égal. De gros détachemens Bernois gardoient Soleure & Fribourg, avec les habitans de ces deux villes ; enfin, un petit corps de 2000 hommes dans la vallée des Ormonds, contiguë au Pays de Vaud, prolongeoit cette ligne

au ſud-eſt, juſqu'aux montagnes qui dominent l'embouchure du Rhône dans le Lac de Genève.

La cavalerie de cette armée ſe réduiſoit à 550 dragons, & à un corps de huſſards nouvellement levé; elle manquoit d'ingénieurs & d'officiers-majors expérimentés. D'ailleurs, pourvue de tout, & pénétrée de courage, elle ſe promettoit de ſuppléer à ſon inexpérience par une attaque impétueuſe & déciſive. Sa poſition ſi étendue, ſon caractère, la crainte de laſſer le zèle des milices par une longue inaction, tout condamnoit la prolongation de la défenſive: Officiers & Généraux étoient unanimes à le penſer.

Les premiers contingens Helvétiques, conduits par de bons officiers, arrivoient journellement, mais très-incomplets. Celui de Zurich ſe trouva réduit à 1500 hommes, par la déſobéiſſance inflexible des riverains du Lac, qu'on ne put ni réduire ni perſuader. Uri fournit 600 hommes; Schwitz, Glaris & Unterwalden, chacun 400; Appenzel & la ville de St. Gall, à peine 350; Lucerne 1200, avec ordre de couvrir les frontières du Canton. Fribourg & Soleure, expoſés comme Berne, conſervoient leurs troupes ſur leur territoire; Zug n'envoya pas un homme; les ſecours de Baſle & de Schaffhouſe conſiſtèrent en impertinentes dépu-

tations, pour solliciter la soumission aux ordonnances de *Mengaud.*

Ces divers contingens, qui ne s'élevoient pas à 5,500 hommes, eurent l'instruction de rester en seconde ligne, & de garder la défensive: c'est à cette parade militaire qu'aboutissoit l'effet du serment prononcé à Arau; mais ces réserves n'étoient point irrévocables, & les événemens pouvoient amener des dispositions plus patriotiques.

On étoit au 25 Février; la trève expiroit le 1 Mars: les troupes impatientes faisoient entendre leurs murmures; le Public, l'élite de la Magistrature, les secondoient; tous s'indignoient de l'immobilité. Personne n'étoit plus intéressé que le Général lui-même à y mettre fin. Le 26 il se présente au Conseil Souverain avec 80 officiers, membres, comme lui, de cette assemblée; là, entouré de l'ombre de ses ancêtres, & inspiré de leur génie, il dit: " Je viens vous " demander, avant que la trève expire, la per- " mission de licencier l'armée, & de renvoyer " chacun dans ses chaumières. Il est inutile " d'exposer tant de braves gens à se faire mas- " sacrer, ou à supporter la honte d'une défaite, " inévitable dans les positions qu'on nous a fait " prendre. Si vous persistez dans vos fausses " mesures, je vous apporte ma démission. J'y

" persévérerai, à moins qu'écartant toute foiblesse
" indigne, que revenant aux sentimens d'hon-
" neur & de patriotisme qui semblent s'être
" éteints dans ce Conseil, vous ne me donniez
" l'ordre & le pouvoir d'employer la bonne
" volonté & la valeur de la plus brave des
" Nations."

A ces mots l'Assemblée électrisée ouvre la délibération : cent orateurs appuient la demande du Général ; pas un n'ose contredire ces accens d'énergie & de magnanimité ; l'Opposition muette cède à ce mouvement ; & la séance de quatre heures finit par une acclamation unanime qui défère au Général *d'Erlach, le pouvoir illimité de faire marcher & agir les troupes, selon qu'il le jugera nécessaire, & ce à l'époque où finira l'armistice, & même plus tôt si avant son expiration les François se permettoient quelque violation de territoire.*

Au milieu de l'enthousiasme qu'excitoit la lecture du décret, on annonce à l'Assemblée un Aide-de-camp du Général *Brune*, qui notifie le retour du courier expédié au Directoire, l'arrivée des pleins pouvoirs, & l'invitation d'ouvrir une nouvelle conférence à Payerne.

A ce coup de théâtre, évidemment préparé entre *Brune* & quelques membres de la Minorité déconcertée, pour interjeter l'embûche d'une négociation au travers de la décision rendue &

l'atténuer, le Conseil inébranlable confirma celle-ci, en accédant à la conférence demandée. Le jour même, les Députés précédens, MM. *Frisching* & *Tscharner*, se rendirent à Payerne, avec injonction de ne s'écarter en aucun point de leurs premières instructions : on rappela de Basle les quatre Députés, & l'indignation générale les menaça d'un jugement.

Aussitôt que la délibération du 26 fut connue, les généreux sentimens de ses auteurs passèrent dans le public. On voyoit enfin le terme des angoisses, des outrages & des flétrissures ; chacun bénissoit le courage du Gouvernement, & compta sur la fortune de ses drapeaux ; officiers & soldats, vétérans & invalides, femmes, vieillards, tous, satisfaits de l'approche des combats, se préparoient à les partager ; l'horreur du nom François animoit les cœurs & se lisoit sur les visages. En sortant du Grand Conseil, le Général *d'Erlach* se rendit au Conseil de Guerre avec le Colonel *de Gross* (31), Chef de l'Etat-Major de la Division

(31) Cet Officier Bernois, Lieutenant-Colonel au service de Hollande, avoit défendu Grave dans l'hiver de 1796, avec une intelligence & une bravoure mémorables. Il donna de bonne heure à ses compatriotes des avis militaires qui furent trop négligés.

vision Centrale, & M. *de Graffenried* de Pumplitz, Quartier-maître Général, pour déterminer les dispositions de l'attaque générale à l'issue de l'armistice.

Suivant ce plan, les trois divisions de l'armée devoient se porter sur l'ennemi en douze colonnes collatérales, dont cinq à la gauche, commandées par le Général en Chef, suivi des Colonels *Tscharner*, *de Watteville*, *Stettler*, & *Roverea*, eussent attaqué l'ennemi sur Avenche & Payerne. Quatre colonnes centrales sous les ordres du Quartier-maître général *de Graffenried*, & des Colonels *Manuel*, *de Gross* & *de Werdt*, étoient destinées à forcer les François dans leur position de la montagne de Diesse, de Bienne, & de l'Erguel; tandis qu'à la droite le Général *de Buren*, avec les trois dernières colonnes, eût tourné la gauche de l'ennemi par les montagnes de Soleurre.

Pendant que M. d'*Erlach*, revenu à l'armée, en préparoit les mouvemens prochains sur la foi de ses pleins pouvoirs; pendant que les Députés envoyés à Payerne, recevoient de *Brune* un *ultimatum* inacceptable, & le quittoient dans la soirée du 28, en avertissant les postes que les hostilités commenceroient le lendemain 1er *Mars à dix heures du soir*, terme de la trève, une scène de honte, de deuil, & de ruine, s'exécutoit à Berne.

Défefpérée du décret du 26, cette même minorité qui n'avoit ofé le combattre, profitant de l'abfence de cent officiers & du Général, fit révoquer, le 28, les pouvoirs de M. *d'Erlach*, & fufpendre l'ordre d'attaquer: du même coup, elle réfolut l'abdication du Gouvernement, la formation d'une nouvelle Régence provifoire, & une nouvelle députation au Général *Brune*, pour lui porter l'offrande de cette ignominie, comme un gage de paix & d'amitié.

Cette délibération fubreptice & tumultueufe réfultoit des manœuvres criminelles des Députés revenus de Bafle, de la terreur qu'ils répandirent parmi les Repréfentans foibles & crédules, & des promeffes dont ils éblouirent les ambitieux. Elle fut enlevée après des débats violens par une foible majorité, contre laquelle protefta tout ce que le Confeil renfermoit encore de citoyens vertueux.

Les inftigateurs d'une proftitution fi infâme de la confiance nationale, ayant tout à craindre du reffentiment public, travaillèrent à le diriger fur leurs adverfaires, à rejeter l'odieux de leur félonie fur ceux qui refufoient d'en être les complices, & à les dévouer à la profcription populaire pour y échapper eux-mêmes. L'Etat étoit diffout; il falloit encore diffoudre le Peuple & l'armée: tout fut mis en œuvre dans ce but; infinuations, écrits, impoftures, menaces, promeffes, corruption.

Au ſignal qu'on lui donnoit à Berne, *Brune*, ce même jour, 28 Février, répand une Proclamation, (*) où il dit au Peuple Suiſſe : " Mes " braves ſoldats ſont vos amis, vos frères ; ils " ne brûlent en puniſſant la tyrannie, que de " vous aider à briſer ſon joug impie.—Au " milieu des attentats de votre Oligarchie, " j'attendois quelque retour à la raiſon, *quelques* " *ſignes de remords.—Ni l'ambition ni la cupidité* " ne déshonoreront nos démarches ; ce n'eſt " que pour punir les coupables uſurpateurs de " votre ſouveraineté que j'entre au milieu de " vous.—Loin de vous toute inquiétude ſur " *votre ſureté individuelle*, ſur *vos propriétés*, ſur " *votre culte*, ſur *votre indépendance politique.* " Le Gouvernement François VOUS LES GA- " RANTIT. Soyez libres, la République Fran- " çoiſe vous y invite, la nature vous l'ordonne." A l'autre bout de la Suiſſe, *Mengaud* répète ce brigandage oratoire : dans une nouvelle adreſſe au Peuple Suiſſe, il convient qu'il eſt pour eux un *objet de haine* ; mais *il va leur faire entendre le langage de la raiſon & de la vérité.*—" Ré- " générer la Suiſſe, ce n'eſt point la troubler. " Quels ſont les lâches qui oſent flétrir la gloire

---

(*) Proclamation de *Brune*, de Payerne, le 10 Ventoſe (28 Février).

" des armées Françoises ? Qui, dans le monde
" entier, méconnoît leur générosité égale à leur
" valeur, excepté les Magistrats de Berne &
" leurs adhérens ? Ne vous armez pas ; ce sont
" des frères qui se joignent à vous contre nos
" ennemis communs. Leurs coups ne *s'égare-*
" *ront point au hasard*; ils ne tomberont point
" sur *le Citoyen trompé*, sur le *cultivateur pai-*
" *sible*. L'armée Françoise ne sera terrible que
" pour cette poignée de dominateurs pervers,
" obstinés dans une rage frénétique. Nous
" vous offrons la paix : voulez-vous donc la
" guerre ?"(32)

Exécrables Comédiens ! Et ce sont les Agens d'une Puissance défendue par quatre cent mille soldats, d'une République de trente millions de

---

(32) Cet écrit de *Mengaud*, sous le titre de *Encore un mot au Peuple Suisse*, 11 Ventose (1er Mars), dévoila clairement la complicité de quelques Membres du Conseil Souverain de Berne. *Mengaud* y énonçoit que, par une *faute d'impression* dans sa note précédente, il avoit exclus du Gouvernement nouveau à établir, tous les *Membres de l'Ancien*; mais qu'il n'entendoit frapper de cette exclusion que les Magistrats *connus par leur attachement à l'Oligarchie*. " Il existe " dans ce Gouvernement, ajoute-t-il, quelques personnes " dont *j'estime la probité & dont je connois les sentimens patriotiques*." *L'estime* de *Mengaud* donne la mesure de la *probité* de ces *Patriotes* Bernois.

philosophes, qui descendoient à ces profanations de la foi publique, qui se jouoient ainsi de la simplicité d'un peuple malheureux, & qui, à l'instant de l'égorger, lui prodiguoient ces effusions impies de leur tendresse !

L'arrêt étoit porté ; Berne expirante, immolée par les gardiens de sa sureté, tomboit en lambeaux. Le déchirement d'une horrible anarchie alloit précéder sa destruction ; la robe empoisonnée de *Nessus* circuloit dans tous les rangs : plus de patrie, plus de loix, plus de liens ; le sang des justes alloit couler, le crime triompher, l'Enfer s'ouvrir, & ce monument d'union s'écrouler dans les convulsions de la discorde.

Que faisoit l'infortuné *d'Erlach*, pendant que ses indignes concitoyens le sacrifioient, lui, l'armée, le peuple, & la république ? Il venoit d'achever ses reconnoissances, de disposer ses opérations, de distribuer ses instructions, & de mettre à l'ordre l'attaque générale pour le 2 Mars à 4 heures du matin, lorsqu'il est foudroyé du décret qui brise ses pouvoirs, ses plans, ses espérances, & le Gouvernement. Déjà, depuis quelques heures, l'influence secrette de cette délibération s'étoit manifestée dans l'armée par quelques mouvemens de mutinerie ; les désorganisateurs n'avoient pas sans fruit parcouru les colonnes, infestées de lettres & d'imprimés, où

l'on avertissoit les soldats de se défier de leurs *Chefs vendus aux François*; sept bataillons entrèrent en sédition, les officiers de l'un d'entr'eux avoient refusé de marcher; la défiance & l'inquiétude se généralisoient, une sourde fermentation annonçoit le péril de l'inaction ainsi prolongée.

Le Général vole à Berne, se consume en remontrances & en reproches dédaignés, revient à son armée, y découvre un flottement toujours croissant, calme, encourage, promet aux troupes de les conduire bientôt à l'ennemi, &, abîmé de douleurs, console ses officiers désespérés.

Cependant, si l'ordre d'attaquer étoit suspendu, celui de se défendre subsistoit. Ce jour-là même, 1er Mars, à dix heures du soir, l'armistice expiroit. M. *Tscharner* de St. Jean, renvoyé à Payerne avec la délibération du 28 Février, & auquel s'étoient joints des Députés de Fribourg, avoit trouvé *Brune* insensible à l'abaissement de la République. Le Général *Schawenbourg* venoit d'arriver dans l'Evêché de Basle avec les nouvelles divisions de l'armée du Rhin; la gangrène Françoise glissoit dans les Conseils, dans les troupes, dans les maisons. Certain de son effet, & fort de l'inconsistance qu'on manifestoit à Berne, *Brune* dédaigna l'obéissance des Conseils, & à

ſon premier *ultimatum* conſenti, ajouta la demande que ſur le-champ l'armée Bernoiſe fût retirée & licenciée. C'eût été ſe rendre à diſcrétion : tous les partis en frémirent ; les traîtres & les lâches n'osèrent ſeconder ouvertement une propoſition ſemblable. En conſéquence, l'ordre de préparer l'attaque pour la nuit du 1 au 2 fut renouvelé, & tranſmis à toutes les colonnes.

Tout-à-coup, à deux heures d'intervalle, arrive un contre-ordre du Conſeil de Guerre, qui de nouveau ſuſpend les diſpoſitions & les hoſtilités. Cet incident inattendu avoit pour cauſe un retour d'eſpoir ſur une tranſaction prochaine avec le Général François, & une prolongation de la trève *pendant trente heures* au-delà de ſon premier terme : couronnant ſa carrière de fraudes par un dernier abus de confiance, *Brune* avoit accordé ce délai aux Députés de Berne & de Fribourg, qu'il retint auprès de lui *pour négocier*, tandis qu'il rédigeoit l'ordre d'attaque, ou plutôt de ſurpriſe, même avant l'expiration du premier armiſtice. (33)

(33) Cette extenſion de la trève eſt prouvée, non-ſeulement par le témoignage unanime des Députés, du Gouvernement, des habitans de Berne, & par le contre-ordre qui en fut la ſuite ; mais, de plus, par l'aveu même du Général *Brune*. "*J'avois donné trente heures pour réparer les injures reçues,*" écrivoit-il le 14 Ventoſe (4 Mars) au Directoire.— *Voyez le Rédacteur du* 24 *Ventoſe, an* 6, *No.* 819.

Qu'on se représente l'effet que produisit sur l'armée Bernoise & sur le peuple, cette contrariété de décisions croisées ! Mille mouvemens confus s'élevèrent dans tous les cœurs ; la défiance devint de la fureur ; on rejeta sur des collusions secrettes, la révocation inexplicable d'ordres donnés, suspendus, renouvelés, retirés : ces troupes qui, huit jours auparavant, ne demandoient qu'à mourir aux pieds de leurs commandans, les travestirent en complices des François. Pénétrées d'horreur pour ceux-ci, de ressentiment contre ceux-là, passant de la confiance au désespoir, travaillées par des scélérats qui leur marquoient les têtes à frapper, elles ne connurent plus d'autorité que celle des soupçons.

Alimentées par une infatigable perversité, ces sinistres impressions parurent justifiées le 2 au matin, lorsque le bruit du canon François apprit qu'au mépris de la trêve *Brune* & *Schawenbourg* avoient attaqué les Suisses sur leurs deux ailes.

C'est avec 46,000 hommes, dont 22,000 nouvellement venus du Rhin, que les Généraux de la République Françoise, que les ministres *de sa loyauté & de sa générosité*, couverts des ombres de la nuit, s'assuroient l'avantage d'une violation de la foi jurée, & surprenoient leurs victimes dans le sommeil de la sécurité.

Le

Le ſecond armiſtice finiſſoit le 3 Mars à 4 heures du matin. Dès le 1, entre 9 & 10 heures avant midi, par ordre de *Brune, Schawenbourg* enfreignant même la première trève, attaque à l'improviſte le château de Dornach à l'extrémité nord du Canton de Soleure. Pendant que cette meſure réſiſte & ſe défend 24 heures, un vieillard ſans capacité, chargé par Soleure de la garde des hauteurs & des défilés qui couvrent cette ville, notifie à ſes troupes la trève de 30 heures, ignore l'attaque des ſes derrières, & ſuſpend toute précaution. Avant le jour, dans le nuit du 1 au 2, les François conduits par des traîtrés enveloppent le poſte intermédiaire de Lengnau, entre Buren & Soleure; 7800 hommes en attaquent 750 montagnards de l'Oberland: ce bataillon ſurpris ſe défend avec fureur, perd ſes meilleurs officiers. Son Colonel, M. *Wourſtemberguer*, dangereuſement bleſſé, eſt pris avec 9 officiers & 200 hommes; près de 200 autres ſont tués ou hors de combat; des payſannes intrépides ſont ſabrées & maſſacrées. Les débris de ce détachement s'étant repliés ſur deux autres bataillons Bernois, poſtés en avant de Soleure, la ville leur ferma ſes portes.

Au milieu de cette confuſion, l'ennemi tenant en échec la diviſion centrale de l'armée Bernoiſe,

& l'occupant par une fausse attaque, se porte avec 3000 hommes sous les murs de Soleure. Aussitôt le Général *Schawenbourg* adresse au Commandant de la place une sommation dont la férocité sauvage n'avoit pas encore de modèle. " Le Directoire Exécutif, signifie cet Alsacien, " m'ordonne d'occuper la ville de Soleure, en " ajoutant que si j'éprouve la moindre résistance " & qu'une seule goutte de sang soit versée, les " membres du Gouvernement Souleurrien en " répondront sur leurs têtes, ainsi que leurs " biens, & que j'en ferois la justice la plus " éclatante, & la plus inexorable—Notifiez la " volonté du Directoire aux membres de votre " Gouvernement : je vous accorde une *demi-* " *heure* pour vous déterminer ; passé ce tems je " brûle votre ville, & je passe sa garnison au fil " de l'épée."

C'est dans ce style de Tartare châtiant des esclaves rebelles, que le Directoire & ses Janissaires traitoient des hommes libres, des voisins neutres, des alliés ! C'est ainsi que la philosophie respectoit les loix de la guerre, de l'humanité & des nations, en menaçant des républicains paisibles de les massacrer sur leurs foyers en cendres, s'ils se permettoient de les défendre !

Cette sommation atroce, la force inattendue de l'ennemi, le trouble des Conseils, la discorde

des habitans, firent ouvrir les portes, à la suite d'une capitulation dérisoire où *Schawenbourg* promit le *respect des personnes* & des *propriétés.*— Pour tenir parole sans délai, ses troupes saccagèrent 24 villages des alentours, & leur Général entré dans la ville, désarma les habitans, s'empara de leur équipement militaire, & élargit les conjurés encore renfermés dans les prisons.

A l'heure même où les François marchoient sur Soleure, la nuit du 2 avant le jour, *Brune* fit attaquer Fribourg à l'extrémité orientale de la ligne pendant qu'il amusoit à Payerne les députés dans l'ignorance. Assaillis à l'improviste & dans les ténèbres, par une forte colonne de François & de Vaudois leurs alliés, les postes avancés de Fribourg se replièrent après une vive résistance, & vinrent réveiller la Régence endormie. On prend les armes dans le trouble, on délibère; l'ennemi se présente une sommation à la main; les révolutionnaires se portent à l'hôtel-de-ville pour l'appuyer; la Magistrature éperdue résout de se rendre, & fait ouvrir les portes.

Un bataillon Bernois de 500 hommes se trouvoit dans la ville : les paysans & nombre de citoyens loyaux accoururent à lui ; tous ensemble volent aux portes, les referment, reprennent l'arsenal, occupé par les séditieux. Etonnés de cette opposition inattendue, les François jetèrent

des obus & embrasèrent quelques maiſons. La ville étant ſans remparts, ſes défenſeurs ne pouvoient retarder ſa perte ; pour la ſauver d'un ſaccagement & d'un maſſacre, les Bernois ſuivis d'un gros de payſans & de jeunes Patriciens évacuèrent la place, emmenant avec eux trente pièces de canon à la vue de l'ennemi : ils prirent poſte au village de Saingines ſur la petite rivière de Senſen, à trois lieues de Berne, & s'y maintinrent contre toute attaque.

Par l'invaſion de Soleure, l'ennemi maître du pont de l'Aar, tournoit la droite de l'armée Bernoiſe, menaçoit la diviſion centrale en front & ſur ſon flanc. La priſe de Fribourg découvroit de même l'aile gauche, & l'expoſoit à ſe voir coupée : il fallut donc changer les diſpoſitions, concentrer les forces, & ſe rapprocher de Berne. Cette ligne de retraite fut établie au midi, depuis les points de Neweneck & de Laupen à la frontière du canton de Fribourg, juſqu'à Fraubrunnen, au nord, près des confins du canton de Soleure. Les poſitions intermédiaires à Shöpfen, Frieniſberg, Buchſée, Arberg & Guminen, couvroient la capitale à trois ou quatre lieues de diſtance.

Ce fut dans ce mouvement rétrograde que l'effet des ſéductions & le délire des troupes commencèrent à éclater. A la vue de Soleure priſe

& de ſes campagnes dévaſtées, la diviſion de la droite, principalement compoſée des milices de l'Argovie, ſe débanda : le ſoldat ne conſidéra plus que ſa maiſon & ſa famille ; chacun regagna ſon village pour les défendre. Le Général de *Buren*, chef de cette diviſion, avoit vu avec jalouſie le commandement ſuprême dans les mains de M. *d'Erlach*, & ne lui obéiſſoit qu'à regret : il ne put conſerver qu'un quart de ſes troupes ſous les drapeaux.

A la diviſion du centre qui avoit ſoutenu & repouſſé quelques attaques, l'inſubordination prit un caractère ſombre & farouche : les contre-ordres des jours précédens, la ſurpriſe du bataillon hâché le 2 à Leugnau, Fribourg & Soleure enlevés ſans réſiſtance, l'ordre de retraite qui ſuivoit ces revers inſpirés, furent aux yeux des troupes des indices certains de trahiſon ; elles en accusèrent hautement leurs ſupérieurs, & s'inſurgèrent à Nidau en demandant vengeance. Un régiment faillit maſſacrer le Colonel de *Groſs*, auquel il attribuoit la révocation du plan d'attaque : dans ſa retraite tumultueuſe, cette diviſion choiſit elle-même les poſtes qu'elle vouloit occuper ; la confiance étoit détruite, l'indiſcipline au comble, l'autorité ſans crédit.

Par les ſoins du Colonel *de Watteville*, la retraite de la diviſion de gauche s'exécuta ſans

perte & avec ordre, ſur le poſtes de Guminen, de Laupen & de Newenegg.—Quant aux contingens Helvétiques, immobiles ſur les derrières, ils avoient réſiſté à toutes les inſtances pour concourir aux diſpoſitions, & ſe conſidéroient comme des obſervateurs : l'eſprit d'iſolation gagnoit en force à meſure que le péril s'approchoit ; à la veille d'être attaqué ſoi-même, chaque Canton ſe croyoit diſpenſé de prêter un ſecours actif au plus expoſé.

Dans cet affaiſſement de tous les reſſorts, Berne agité de ſentimens tumultueux ſe débattoit entre des réſolutions contradictoires, & conſommoit l'anarchie. On ordonna le 3 la levée du *Landſtburm*, c'eſt-à-dire de la généralité des habitans raſſemblés au tocſin—foible & dangereuſe reſſource dans la fermentation des défiances & des diſſentimens, au milieu des troupes en ſédition, & d'un Etat ſans gouvernement. Cette multitude non organiſée ne pouvoit ſervir qu'à accroître la confuſion, & qu'à préparer un nouveau genre de malheurs.

Par cette convocation déſeſpérée on ſembloit s'engager à ne poſer les armes qu'après avoir éloigné celles de l'ennemi. Tout périſſoit, tout n'étoit pas perdu ; mais au moment même où ſe décidoit cet appel de vigueur à la Nation entière, on lui enleva le frein & l'appui de ſa Magiſtra-

ture; on exécuta la diſſolution du Gouvernement; une Régence proviſoire élue à la hâte dans le déſordre, prit le 4 Mars le ſceptre briſé de la ſouveraineté. Le premier acte de cette Commiſſion crédule fut de notifier à *Brune* cet événement; elle en attendoit une pacification prochaine; &, pour la faciliter, on accepta de congédier l'armée, pourvu que l'ennemi retînt la ſienne dans les poſtes qu'elle occupoit.

Tant d'incohérence & de ſoumiſſion ne ſuffit pas encore au Général François: inſtruit du ravage de ſes perfidies & de ſes ſuborneurs dans les troupes, n'ayant plus à craindre qu'un Gouvernement démonté, & qu'à combattre une anarchie, il exigea qu'après avoir licencié ſes défenſeurs, Berne reçût garniſon Françoiſe. Une ſimple révolution politique n'eût pas rempli ſes vues; il lui falloit la capitale, les tréſors de l'Etat, ſes arſenaux, ſes magaſins, les richeſſes de la Suiſſe, les dépouilles des habitans; toute capitulation qui reſtoit en arrière de cette conquête, ne méritoit que ſon mépris.

Cependant, d'heure en heure, l'effervescence publique faiſoit des progrès, la fureur du ſoldat s'exaltoit, les cris de trahiſon ſe répandoient des camps parmi le Peuple; les miſſionaires François ſemoient la terreur & enflammoient les ſoupçons: chacun s'armoit, incertain où porter ſes

coups; l'armée ajoutoit ses officiers au nombre de ses ennemis; les officiers, victimes des fluctuations du Gouvernement, avoient à craindre le fer de leurs soldats & les assassins semés par *Brune*: une insurrection nationale sembloit se préparer à la fois contre la nouvelle Régence, contre les Chefs militaires, & contre les François; la tempête soufloit de tous les points de l'horison. Dans la journée du 3, au soir, la division de la gauche s'insurgea en tumulte, quitta ses postes de Guminen & de Laupen, & courut à Berne; plusieurs de ses officiers furent maltraités & blessés.

La capitale se trouva entre les Jacobins menaçans dans l'intérieur, les troupes révoltées, & l'armée ennemie. La division insurgée étant arriveé aux portes de la ville, deux magistrats passèrent la nuit à la ramener à son devoir; elle exigea de nouveaux officiers, cassa les anciens, les réélut. On la croyoit calmée, lorsque le 4 au matin elle entoura ses deux chefs, les Colonels *Stettler* & *Rybiner*, & les massacra à coups de baïonnettes. Une jeune femme intrépide, nièce de l'Avoyer de *Steiguer*, s'étoit jetée au milieu de ces furieux pour sauver leurs victimes, & reconduisit à Berne les cadavres sanglans de ces deux Colonels, d'une bravoure, d'un patriotisme, d'un

mérite

mérite éprouvés, & pour cette raison même désignés aux meurtriers par les François comme des traîtres à immoler.

A peine eut-elle consommé son crime, que cette troupe égarée passa de la fureur à la consternation : elle regagna ses postes, regretta ses excès, & les renouvela le lendemain, après s'être battue avec valeur.

Ce fut à l'issue de cette horrible convulsion, dans la soirée du 4, que de l'abîme du cahos sortit la détermination la plus étrange. La Régence provisoire réduite à livrer l'Etat, la capitale, l'existence & la fortune des citoyens au Général imposteur dont elle s'avouoit à la fin le machiavélisme, ou à détourner la rage populaire en la portant sur l'ennemi, résolut de résister & de combattre le jour suivant. Des ordres précipités se croisent, se contrarient, parviennent sur toute la ligne étonnée & abattue. Ici on les rejette ; là des bandes désertent les drapeaux, & regagnent leurs foyers ; des bataillons forcent leurs chefs, au mépris des instructions données, de changer leur destination.

Quelle admiration ne mérite pas le magnanine dévouement des Magistrats, du Général, des Officiers, qui, dans une situation aussi désespérée, osèrent compter encore sur un reste d'obéissance

& de bravoure, & marchèrent au combat au travers de mille précipices.

Berne consternée se repentoit tardivement d'avoir méprisé les conseils des vrais amis de la patrie. Hélas ! il n'étoit plus tems de calculer les fautes & de s'accuser ; une catastrophe commune alloit frapper tous les partis & confondre les conditions.

La force effective de l'armée Bernoise, affoiblie par tant de défections, se réduisoit à 14,000 hommes, dont 8000, ayant en tête 20,000 François, gardoient les points de Newenegg à trois lieues de Berne au midi, & celui de Guminen à la même distance à l'occident. La dernière division de 6,400 hommes tenoit au nord la position de Fraubrunnen, aussi à trois lieues de la capitale : le *Landsthurm* avoit semé sur les routes des bandes mal armées de paysans, de vieillards, de femmes & d'adolescens. C'est contre ce débris de la puissance Helvétique que le Général *Schawenbourg* s'avançoit de Soleure avec 18,000 hommes. Quant au contingent des autres Cantons, jamais on ne put obtenir leur assistance ; la plupart même, depuis le 2, avoient rétrogradé vers leurs frontières.

A l'installation du Gouvernement Provisoire, le vénérable Avoyer de *Steiguer* déposa les marques de sa dignité ; sa carrière finissoit avec

la République : dans les derniers jours de sa présidence il combattit le destin l'Etat, & repoussa tant de délibérations funestes, avec un stoïcisme que partagèrent 96 de ses collègues dans les deux Conseils. (33)

Par une ancienne loi, l'Avoyer en exercice étoit tenu, en tems de guerre, de commander l'armée le jour du combat. Cette honorable obligation ne lioit plus M. *de Steiguer*, redescendu parmi les simples citoyens : mais sa grande ame n'écoutoit point de semblables considérations. Ni la fragilité de sa santé, ni son âge de 69 ans, ni les contradictions, ni les périls de tous genre, n'ébranlèrent ce Magistrat. Le 4, au soir, il dit un dernier adieu à cette ville si long-tems honorée par son administration ; suivi de son frère & de sa famille, il alla chercher la mort à Fraubrunnen, où il se réunit au Général d'*Erlach* : une communauté constante de sentimens, d'honneur & de courage, régnoit entre ces deux Chefs, dignes de sauver la patrie, ou de succomber avec elle.

---

(33) Nous avons cru devoir conserver leurs noms ; on les trouvera aux *Pièces justificatives* (D) ; & on y lira ceux de plusieurs membres du Gouvernement, qui, quoique divisés jusques-là d'opinions avec M. *de Steiguer*, avoient abjuré leurs erreurs, & votèrent avec ce Magistrat.

Pour couvrir l'attaque principale, dirigée par *Schawenbourg* sur Fraubrunnen, l'ennemi, le 5, à une heure du matin, canonna sans fruit le poste de Guminen, & porta 15,000 hommes sur Laupen, Newenegg & St. Gines. Malgré la surprise & les ténèbres, les Bernois se défendirent avec intrépidité, repoussèrent l'ennemi à Saint Gines, & ne cédèrent à Laupen & à Newenegg qu'à l'extrême supériorité du nombre. Un Capitaine de l'ancien régiment de *Watteville*, M. *Wys*, Adjutant-Général, ayant rallié les troupes, & 2000 hommes de renfort étant survenus à la pointe du jour, on recommença l'attaque avec fureur; les milices Bernoises se précipitèrent, tête baissée, sur l'ennemi, sous un feu très-vif de mousqueterie & de mitraille; l'ennemi culbuté repassa le ravin de Newenegg, perdit trois lieues de terrein, au-delà de 2000 morts ou blessés, l'artillerie qu'il avoit emportée la veille, & plusieurs pièces de son propre canon. Cette action coûta aux Bernois 800 hommes, officiers, femmes & soldats.

Cette colonne victorieuse se préparoit à marcher sur Fribourg, & à la délivrer, lorsque les événemens de la journée forcèrent sa retraite.

Vers les cinq heures du matin, *Schawenbourg* attaqua en front & sur les flancs la position de Fraubrunnen, avantageuse, mais susceptible

d'être tournée. Les Bernois avoient à se défendre, non-seulement de leur extrême infériorité, mais encore de 2000 hommes de cavalerie, auxquels ils n'opposoient que 400 dragons miliciens, & de l'artillerie volante, arme inconnue aux Suisses, & qui ravagea leur infanterie. Avec de tels avantages, & une force triple, il ne falloit ni grands talens ni bravoure pour vaincre sans gloire des paysans forts de leur seul courage.

L'inaltérable Avoyer de *Steiguer* harangua cette petite troupe, la pénétra de son exemple, autant que de ses exhortations ; la conduisit lui-même, & ne quitta pas le feu. Après une vive résistance, le poste de Fraubrunnen étant tourné & emporté, M. *d'Erlach* rallia ses milices à Urtéren, y combattit une seconde fois, & délogé de cette position, prit celle en arrière sur le Grauholtz, colline très-boisée, qui, à une lieue & demie de Berne, coupe la route de cette ville à Zurich, & s'adosse sur la droite à une montagne difficile. Le combat s'y renouvela, & s'y soutint deux heures & demie, avec un acharnement meurtrier. Enfin, les François ayant franchi les abbatis, & tourné la position, l'infanterie Bernoise se reforma à demi-lieue plus loin, disputa le terrein opiniâtrément, &, quoique affoiblie par ses pertes, combattit une cinquième fois dans la matinée,

fur un plateau découvert, presque aux portes de la capitale : soldats, femmes, paysans, bestiaux au pâturage, tomboient morts au milieu de cette plaine ouverte, sous le sabre de la cavalerie, & le feu de l'artillerie volante. Cette malheureuse & intrépide armée laissa 2000 morts ou blessés des deux sexes sur les champs de bataille ; la perte des François surpassa 1500 hommes.

On entendoit de Berne le bruit du canon & de la mousqueterie ; le dernier combat se passoit à sa vue : rien n'avoit été préparé pour défendre les hauteurs qui la dominent ; le désespoir & l'effroi s'emparoient des habitans. Réduite à essuyer un bombardement & un assaut ou à se rendre, la Régence agonisante fit demander une capitulation, ou plutôt une sauve-garde au Général *Brune*, arrivé auprès de Berne avec son avant-garde. Dans la soirée la ville lui fut livrée, sous sa parole de respecter les *personnes & les propriétés*.

Ainsi finit cette République, nourricière de grands hommes d'état & d'épée, célèbre par sa sagesse, florissante par ses maximes, illustrée par sa valeur ; où le pied d'aucun ennemi n'avoit pénétré dans le cours de plusieurs siècles, & soumise aujourd'hui à un imprimeur François, qui prit, au nom de cinq Régicides sous la pourpre, l'investiture de l'héritage & des cendres des

Bubenberg, des *d'Erlach*, des *Watteville*, des *Diesbach*.

Brune occupoit les murs de Berne ; mais ſon génie répandu hors de cette enceinte, avoit préparé des ſcènes d'horreur qu'il eſt cruel de raconter.

A la nouvelle de la reddition de Berne, les diviſions de Newenegg & de Guminen ſe replièrent ſur les montagnes & ſur la ville : égarés de déſeſpoir, les ſoldats de la dernière de ces colonnes ſe jetèrent ſur les officiers, & maſſacrèrent leurs deux Adjutans-généraux, les Colonels de *Crouſaz* & de *Gumoëns*. Toute diſcipline, toute raiſon, toute reconnoiſſance, avoient cédé à la perſuaſion aveugle que la République étoit livrée par ſes chefs civils & militaires. Les véritables traîtres & les ſéducteurs François aiguillonnoient cette démence par des ſuppoſitions, par des faux, & par l'ivreſſe : en ſe retirant ſur leurs foyers, les troupes propagèrent leur fureur dans les campagnes ; perſonne ne pouvoit ni n'oſoit les déſabuſer.

Accoutumés de père en fils à rendre à leurs Magiſtrats un culte de vénération, & à ſe croire invincibles ſous leur direction, ces cultivateurs, confondus de leur défaite, la rejetèrent ſur la volonté même du Gouvernement : ils tenoient autrefois un ſi grand compte de ſa ſageſſe, qu'ils

n'hésitèrent pas d'attribuer à sa perfidie, l'incohérence des mesures, la suspension de l'attaque, & les revers; l'idole abattue fut foulée par les adorateurs. Chez un peuple confiant, le premier soupçon est le principe d'un emportement effréné : chez un peuple phlegmatique, il est aussi difficile d'émouvoir les passions que de les tranquiliser; c'est le volcan qui fait éruption sous la neige. Une fois le Gouvernement dissous, le paysan se considéra comme rentré dans l'état de nature, & chercha des consolations dans le farouche exercice de ses vengeances.

C'est au travers de ces Milices débandées, apportant aux campagnes le récit de leur désastre, les dernières paroles de leurs frères d'armes immolés, & le deuil de leurs gémissemens, que l'Avoyer de *Steiguer* & le Général *d'Erlach* cherchèrent une issue vers les Alpes.

La chaîne des vallées connues sous le nom de Hasli & d'Oberland, & qui des bords du Lac de Thun s'élève au sud-est jusqu'aux glaciers, offroit une retraite inexpugnable : 4000 François eussent difficilement atteint ce pays où les chemins sont des précipices, & couvert par un lac dont les rives sont inaccessibles aux voitures. Ces retranchemens gigantesques n'avoit point échappé à la prévoyance du Gouvernement : pour y assurer des moyens de retraite, on y avoit envoyé

au

au mois de Février, des armes, 30 pièces d'artillerie, des munitions, des magasins considérables, & environ 160,000 liv. sterl.

Séparés dans le tumulte des derniers combats du 5, MM. *de Steiguer* & *d'Erlach* tournèrent leurs pas vers cet asile, avec le dessein d'y rallier les troupes, & l'espoir d'y maintenir la République périssante. L'un & l'autre ignoroient que l'infernale activité de l'Ennemi avoit déjà escaladé ces montagnes, qu'elle y faisoit circuler ses corrosifs ; que là, comme dans la plaine, la clameur de trahison désorganisoit toute défense, & dénaturoit ce Peuple doté d'immunités immenses, fanatique de son Gouvernement, & dont la fidélité sembloit immortelle comme les sommets glacés de cette enceinte. Le désordre, la défiance & la rage y étoient au comble depuis le retour des derniers restes du bataillon hâché le 2 à Lengnau.

Epuisé de fatigues, entouré de dangers, & supérieur à sa disgrace, M. *de Steiguer*, sous la conduite d'un Sergent, gagna à pié le Lac de Thun, par une route de cinq lieues, obstruée de paysans ivres de vin & de ressentiment, & des troupes légères de l'ennemi. La lassitude l'ayant obligée de s'asseoir sur un tronc d'arbre, il s'y endormit ; c'étoit le sommeil du juste : des Hussards François respectèrent, sans le connoî-

tre, ce vieillard augufte dont la redingote cachoit la décoration. Deux fois fes jours furent menacés; mais la Providence veilloit fur lui, & le refpect de fa vertu fembloit une invifible fauvegarde. Il traverfa le Lac de Thun; & à l'ouie des excès qui fignaloient la frénéfie des montagnards, il traverfa la Mont Brunig, & du Canton d'Underwalden arriva dans le Comté de Bregenz appartenant à l'Empereur.(34)

Infortuné *d'Erlach!* une deftinée plus cruelle encore t'environnoit: tes nobles fentimens, tes travaux, ta valeur, ton patriotifme, rien ne pouvoit fauver ta tête dévouée par ces Républicains atroces, dont ta pénétration m'avoit plus d'une fois prédit les énormités!

Dans la matinée du 5, il avoit dit au jeune de *Varicourt*, eftimable ingénieur François qui lui fervoit d'aide-de-camp: "*Mon ami, je vois lever le foleil, mais je ne le verrai pas coucher.*" Il efpéroit mourir de la main des ennemis de fa patrie; le Ciel en avoit ordonné autrement. Dans la dernière retraite, des coups de fufil, tirés autour & dirigés fur lui, blefsèrent dangereufement M. *de Varicourt*. Forcé d'abandonner cet officier; couvert de fueur, de fang & de pouffière,

---

(34) M. de *Steiguer* a paffé depuis à Vienne, & de Vienne à Berlin, où il eft en ce moment.

& ſuivant les traces de M. *Steiguer*, il avoit déjà franchi la moitié de ſa route, lorſqu'auprès du village de Munſingen il eſt reconnu, ſaiſi par un ramas de ſoldats & de payſans frénétiques. Ni cette voix qui mille fois invoqua leurs bras contre leurs oppreſſeurs, ni ſa contenance aſſurée, ni le ſouvenir de ſes aïeux, ne déſarmèrent ces bêtes féroces. Ils attachent leur Général au dos d'une charette, & parlent de le conduire à Berne. Une autre troupe de forcenés ſurvient, s'empare de la victime, & pouſſant des hurlemens ſauvages, l'enſevelit palpitante ſous les coups redoublés de hâche & de baïonnette. A côté de M. *d'Erlach*, un de ſes aides-de-camp, nommé *Kneubuller*, amené par le haſard, eſt garotté de même, ſupplie en vain pour ſon Général, & tombe percé de 17 coups.

La malheureuſe épouſe du martyr, réfugiée avec ſes enfans à l'extrémité du Lac de Thun, faillit quelques heures après partager le ſort de ſon mari, & ne dut la vie qu'à la défaillance où la douleur l'avoit plongée.

Veut-on pénétrer maintenant la cauſe d'un tel crime ? Des témoins reſpectables m'ont certifié, qu'ayant interrogé les jours ſuivans les aſſaſſins de M. *d'Erlach* ſur les motifs de leur férocité, ces malheureux émus de remords & de pitié, confeſsèrent leurs regrets en juſtifiant leur

innocence. LES FRANÇOIS, dirent-ils ingénument, NOUS ONT MONTRÉS DES LETTRES DU GÉNÉRAL D'ERLACH, PAR LESQUELLES IL LEUR PROMETTOIT DE NOUS TRAHIR ET DE NOUS FAIRE BATTRE. (34) Voilà les œuvres & les trophées de ces *régénérateurs* du monde, qui profanent dans leur caverne de Paris les mots de *vertu*, de *générosité*, de *justice*, de *vérité*, dont le Congrès de Rastadt sollicite *l'équité* depuis huit mois, à qui des Professeurs Allemands, des Irlandois Unis, des lettrés sans cœur & sans morale, élèvent des autels !

Détournons nos regards de cette fange sanglante, pour les fixer sur quelques traits dignes de mémoire, & propres à caractériser les derniers soupirs de la liberté Helvétique.

Plus de 800 femmes s'armèrent au *Landsthurm*, dans les environs de *Berne*, & soutinrent le feu des derniers combats. A *Fraubrunnen*, 260 femmes ou filles reçurent l'ennemi à coups de faulx, de fourches & de pioches ; 180 furent tuées ; une d'entr'elles, nommée *Glar*, avoit à ses côtés ses deux filles & trois petites filles dont la plus jeune n'atteignoit pas dix ans : ces six

---

(34) Je me rends garant de ce fait, dont l'authenticité peut être constatée par plus de 2000 soldats Bernois qui ont reçu des billets semblables.

héroïnes ont péri.—La même fcène s'offrit à Newenegg, à Laupen, à Lengnau. Dans le bataillon de l'Oberland qui défendit ce dernier lieu, on remarqua un père fervant avec trois fils & fept petits-fils ; tous perdirent la vie.

Le Sénateur *Effinguer*, feptuagénaire, arriva le 4 au foir à l'armée, fon épée à la main, deux piftolets à la ceinture ; conduifit au feu une compagnie de grenadiers, fut bleffé, fait prifonnier, & expira quinze jours après à Soleure dans l'hôpital militaire où *Schawenbourg* avoit eu l'indignité de l'enfermer, au milieu des foldats morts ou mourans. Un autre Sénateur, M. *Herbort*, s'arma d'un piftolet & fe caffa la tête, plutôt que de furvivre à la chûte de l'Etat.

Un jeune payfan d'Avenche, âgé de vingt ans, eft menacé de mort par les François, s'il ne s'arme pas contre fon fouverain : il s'y réfufe avec fermeté, & ajoute qu'en traverfant la Suiffe, *Buonaparte* a caufé tous les malheurs du pays. A ce mot il eft conduit au fupplice, fufillé, & meurt fans demander grace. Ce dévouement s'eft répété après l'un des combats foutenus au mois de Mai par les petits Cantons. Les apôtres de la Liberté follicitent un Suiffe prifonnier d'accepter la nouvelle Conftitution, s'il veut conferver la vie ; il hauffe les épaules : les affaffins fe préparent ; " *Tirez,*" leur dit-il, &

il eſt fuſillé. A la même époque vingt payſans, armés de maſſues, s'étoient barricadés dans une ferme : on les ſomme de ſe rendre ; ils perſiſtent : les François embraſent la maiſon, & y conſument ces compatriotes de *Guillaume Tell.*

La *Liberté* Françoiſe eſt tellement odieuſe & vile, que les forçats même n'en voulurent pas. Les inſurgens Vaudois ayant élargi & honoré de leur fraternité dix malfaiteurs, employés aux travaux publics à Yverdun, ces captifs déclarèrent qu'ils refuſoient de devoir un tel bienfait à des rebelles : leurs fers rompus, ils revinrent les reprendre à Berne, en rentrant dans la maiſon de force.

Le 3 Mars, *Schawenbourg* fit déclarer au Conſeil de Berne, " qu'averti par des avis certains " que la plupart des individus des deux ſexes, " renfermés dans les maiſons de force, n'y étoient " détenus qu'à cauſe de leur attachement à la " France, il exigeoit que tous fuſſent élargis ; " faute de quoi les Magiſtrats ſubiroient le " traitement qu'avoient éprouvé ces *amis de* " *la Liberté.*"

On lut à ces forçats, au nombre de 200, la lettre du *Général François*, en leur laiſſant le choix ou d'aller le joindre, ou de retourner dans leurs anciens domiciles, ou de concourir à la

défenſe de l'Etat: tous acceptèrent ce dernier parti, & la plupart ſe firent tuer à Fraubrunnen.

Généralement la jeuneſſe Bernoiſe ſe dévoua; beaucoup de ceux qui, juſqu'au mois de Février, avoient perſiſté dans leur partialité pour la France, rachetèrent leurs erreurs par une conduite auſſi ferme que loyale.

Nul dénombrement exact des pertes reſpectives n'ayant été dreſſé ou connu, on n'a évalué qu'approximativement le ſang verſé depuis le 2, juſqu'au 6 Mars. Ce n'eſt pas forcer, je crois, de porter à 6000 le nombre des morts & bleſſés de part & d'autre. Berne eut à regretter quelques centaines de priſonniers, & plus de 60 officiers, tués, bleſſés, ou maſſacrés.

CHAPITRE IX. ET DERNIER.

Suites de la Reddition de Berne—Excès & crimes des François.—Sort du reste de la Suisse.—Conclusion.

QU'UNE Nation étrangère s'arrogeât le droit de renverser les loix d'une autre Nation, & de la forcer à recevoir des institutions nouvelles; qu'abusant de sa puissance & de ses succès, un Empire victorieux tournât ses armes contre des voisins heureux, foibles, & paisibles; que les chefs dépravés de cet empire assurassent le triomphe d'une si infâme tyrannie par des moyens plus infâmes encore;—les tristes annales du genre humain ne sont pas tout-à-fait exemptes de ces rares scandales: mais, que les premières notions de justice, de liberté, de droit naturel, fussent subverties par des hommes assez effrontés pour s'en proclamer les restaurateurs; qu'ils assassinassent avec un caducée, & l'olive à la main, des peuples confians & abusés; que des oppresseurs Parisiens, nourris de sang & de vols, vinssent enseigner la démocratie aux bergers de

Schweitz, le code de la nature aux Montagnards des Alpes, la morale publique à des Tribus que les vertus même de Paris feroient pâlir d'horreur; qu'aux mensonges de l'hypocrisie succédât une atrocité sauvage, & qu'avec le sourire de l'amitié ils frappassent leurs victimes des calamités de la guerre, des abus de la conquête, & des abominations du despotisme, cette monstrueuse nouveauté fixera l'opinion des siècles sur le caractère & les principes du Gouvernement François.

Tel est son mépris pour ses concitoyens, pour leurs Représentans, pour cette Constitution aërienne, qui prend toutes les formes sous les doigts de la tyrannie, que le Directoire, attaquant la Suisse, ne daignât pas même consulter le Corps Législatif, & lui demander une autorisation légale.

Ce silence pût induire à présumer que ces désolateurs se borneroient à des démonstrations comminatoires, pour contraindre les Suisses à adopter leur régime; mais qu'à la vue d'une résistance générale, de l'éloignement des peuples pour ces fantaisies révolutionnaires, & de l'impossibilité d'armer des insurrections, on rougiroit de passer outre, & d'arracher par une invasion militaire, ce qu'on n'avoit pu obtenir par les menaces & par les séductions.

Vaine conjecture ! Le Directoire n'est point de ces puissances qui s'ébranlent pour un simple appareil. L'asservissement & le pillage de la Suisse étoient décrétés dans ses conseils : la réduction de trois Cantons devoit préluder à l'usurpation de l'Helvétie entière, & une conquête faite en cinq jours subir le traitement d'une place prise d'assaut après un siège d'une année.

Je ne souillerai pas les yeux du Public du récit affreux des attentats qui marquèrent la trace des François. Je tire un voile sur la femme de l'aubergiste du village de Lohne, presque crucifiée par une troupe de soldats, & expirante sous leur brutalité ; sur deux jeunes Patriciennes de Fribourg trouvées mortes & violées sur le grand chemin ; sur plus de cent femmes abandonnées à ces traitemens infâmes, & dont les cadavres, sans sépulture, furent jetés dans les bois. Dirai-je, que durant l'expédition contre les petits Cantons, un de ces monstres, ne pouvant dompter la résistance d'une femme enceinte, lui plongea son sabre dans le cœur ; que les parens de cette infortunée accourant à ses cris, coupèrent les poignets de son ravisseur, & que cette vengeance méritoire fut proclamée par le Général François comme un attentat inexpiable, &

comme un encouragement à la fureur de ſes ſoldats ?

Une rivalité de brigandages s'établit entre les âgens civils ou militaires du Directoire, & ſes ſatellites. Du Canton de Soleure ſaccagé, les troupes de *Schawenbourg* ſe répandirent le 5 dans les campagnes du Canton de Berne ; plus de 30 villages, un eſpace de pluſieurs lieux, furent mis au pillage ; châteaux, maiſons bourgeoiſes, fermes, maiſons ruſtiques, dévaſtées de fond en comble ; on briſoit les meubles qu'on ne pouvoit enlever. Des huſſards venoient de piller le château de *Jeggiſtorf*, habité par une dame ſexagénaire ; il lui reſtoit ſa bibliothèque, ſon linge, ſes tableaux: ſurvenus après la première dévaſtation, les officiers en chargèrent leurs chariots.

En vertu du reſpect promis aux *perſonnes & aux propriétés*, quiconque ſe trouva dans les rues de Berne à l'entrée de l'ennemi, fut devaliſé : argent, montres, bijoux, juſqu'aux mouchoirs & aux chapeaux, compoſoient ce premier butin ; les caves enfoncées, les contributions de vivres, les vols exécutés dans pluſieurs maiſons, n'étoient qu'un eſſai. Dans la nuit du 5 au 6, les troupes ſe jettent ſur les campagnes des environs ; trois cents maiſons ſont envahies & ſpoliées ; la baſſe ville de Fribourg & les habitations des alentours éprouvent le même ſort.

Témoins de ce ſaccagement de leurs ſoldats, les Généraux qui s'apprêtent à le ſurpaſſer, ne châtient ni ne répriment. *Brune*, il eſt vrai, établit un marché de ſauve-gardes ; il dicte un tarif, où l'impunité du vol eſt balancée avec la rançon du propriétaire : c'eſt le Général qui dérobe lui-même ſes frères d'armes. Le Gouvernement François s'eſt vanté dans ſes Journaux d'avoir puni les violences ; oui, puni par des affiches dériſoires, dans leſquelles les pillards enveloppoient leur butin : trois ou quatre d'entre eux ont été fuſillés pour leur mal-adreſſe ; des milliers ſont reſtés irrécherchables. C'eſt au déſeſpoir des habitans, c'eſt à la mort de nombre de brigands exterminés par eux, & non aux *vertus* du Directoire & de ſon Général, qu'on a dû le ralentiſſement du ſac de la contrée. (35)

On doit à la vérité d'obſerver, que la plupart de ces horreurs dans les premiers jours, furent l'ouvrage de l'armée du Rhin : les diviſions tirées de celle d'Italie conſervèrent beaucoup plus de diſcipline ; nombre d'officiers déteſ-

(35) Une perſonne de ma connoiſſance, volée à Lauſanne par l'armée *libératrice*, ſe plaignoit au Commandant ; celui-ci témoigna au réclamant ſon étonnement de lui voir encore un habit : " Si le vol," ajouta-t-il, eût été l'ouvrage " de mes ſoldats, ils ne vous euſſent laiſſé que la chemiſe."

toient cette guerre odieuſe, tâchoient d'adoucir le ſort des victimes, & ne déguiſoient ni leur mépris, ni leur exécration pour le Gouvernement qui les condamnoit à exécuter ſes iniquités. Beaucoup de ſoldats, & ſur-tout de cavaliers, manifeſtèrent les mêmes ſentimens ; jamais la Suiſſe n'oubliera leur intégrité, pas plus que les outrages de leurs chefs. (36)

Le Général & les Commiſſaires directoriaux firent bientôt oublier ces premiers ravages. Répétant les ſcènes de Milan, de Modène, de Bologne, *Brune*, ſans récipiſſés ni inventaire, ni procès-verbal, s'empare à Berne du tréſor de l'Etat ; il engloutit toutes les caiſſes publiques,

(36) Telle étoit l'ignorance de cette armée, qu'en arrivant à Lauſanne, officiers & ſoldats demandèrent aux Jacobins du lieu, où *étoit le palais de leur Prince, afin qu'ils allaſſent le mettre à la raiſon ?* On n'eût pas trouvé ſurement parmi ces 46,000 hommes un ſeul individu qui eût la plus légère notion des Conſtitutions de la Suiſſe ; il en étoit de même dans les Conſeils & les Académies révolutionnaires de Paris. Croira-t-on que les folliculaires du Directoire imprimoient alors, que le *Catholiciſme ſecondoit le Gouvernement de Berne* ; que *Dieu & les Saints s'armoient dans ſon arſenal* ; qu'il ordonnoit des *proceſſions*, des *invocations à la Vierge*, & que les *prêtres accordoient l'indulgence plénière* pour le meurtre d'un François. — Voyez l'*Ami des Loix*, le *Rédacteur*, le *Journal des Hommes libres*. &c.

& les caiſſes particulières des Familles Patriciennes ; du ſecond élan, il ſpolie les magaſins, les dépôts publics, l'arſenal ; des amas immenſes de grains, de vins, de munitions, 300 pièces d'artillerie, l'armement de 40,000 hommes, la fonderie de canons, juſqu'aux plus communs uſtenſiles diſparoiſſent ſous la main de ce brigand : tout eſt vidé de même à Fribourg & à Soleure. Les ſpoliateurs découvrent le dépôt transféré dans l'Oberland au mois de Février ; auſſitôt *Brune* menace cette contrée d'une invaſion, ſuborne en même tems ces montagnards, leur promet l'indépendance, & arrache à leur crédulité cet or, ces ſubſiſtances, ces canons, garans plus ſûrs de leur liberté que les promeſſes d'une fauſſaire. Ce Peuple excepté, habitans des villes & des campagnes, tout eſt déſarmé.

A la réception de ces *trophées*, le Directoire récompenſe des exploits ſi valeureux. Porté au commandement général de l'armée d'Italie, *Brune*, engraiſſé du ſang & de la ruine de l'Helvétie, va chercher un nouveau théâtre de rapines. D'autres vampires lui ſuccèdent, ſous le nom de Commiſſaires exécutifs : ils organiſent le vol, ils en règlent méthodiquement l'énormité, la forme & la répartition. Le fléau des réquiſitions élargit les plaies ſanglantes des victimes : " *C'eſt* " *à vous à nourrir* vos aſſaſſins & vos ſpoliateurs,

" déclare le Commiffaire *Le Carlier*; payez
" votre fervitude. Je dois dépeupler vos com-
" pagnes de chevaux & de beftiaux, vider vos
" greniers, épuifer vos récoltes : vos fueurs, vos
" économies, votre exiftence, & celle de vos
" familles, appartiennent à vos bourreaux."

Tel fut le fens littéral de la Proclamation du 29 Mars, par laquelle s'inftalla à Berne ce nouveau Satan. Onze Magiftrats Bernois furent arrachés de leurs maifons & transférés à la citadelle de Strafbourg; cinq Magiftrats de Soleure, enlevés par *Schawenbourg*, les avoient précédés dans leur exil & leur captivité. Ces *Otages*, dont la fortune entière étoit fous la main des Raviffeurs, durent répondre de la folvabilité générale des tributs.

Le Carlier mit à fon ufage les confommations de la contrée, fit exécuter à Fribourg une première contribution pécuniaire de cent mille écus, & à Berne une impofition de 800,000 livres.

Pour acquitter fa confcience, & légalifer fes exactions, ce difpenfateur de juftice diftributive prononça que les anciens gouvernans fupporteroient feuls le fardeau des tributs. Ne leur eût-il pris qu'un écu, cet écu même eût été un larcin. Par quel droit, trois cents propriétaires Bernois devoient-ils leur patrimoine aux fang-fues de la République Françoife? Que leurs fortunes euffent

été aussi illégitimes qu'elles étoient pures, si les tributs du Peuple avoient servi à en élever l'édifice, est-ce à des voleurs étrangers qu'ils en auroient dû le compte & la restitution? Pourquoi le juste *Carlier* n'appela-t-il pas autour de lui les sujets de l'Aristocratie Bernoise, en les indemnisant des injures qu'ils avoient soufferts (37)?

Misérable détour de l'avarice & de l'iniquité! C'est à la propriété, & non à l'aristocratie, que le Directoire faisoit la guerre; c'est la propriété que poursuivent ses dogmes, ses artifices, ses soldats & ses Commissaires; c'est comme étant le principe de tous les forfaits, que les raisonneurs de la Révolution ont protégé le vol, en sollicitant sans relâche l'indulgence des loix en sa faveur: lorsque l'attouchement impur de la *philosophie* souilla cette loi cardinale de la propriété,

(37) Croira-t-on que ce *Carlier*, que le Directoire éleva immédiatement au Ministère, disoit *aux citoyens de l'Helvétie* dans le programme de ses réquisitions: *Soyez constitutionnellement heureux; j'appelle votre confiance, j'en ai besoin pour vous servir.—Comptez sur la justice & la générosité du Gouvernement François; il regarde tous les hommes libres comme les enfans de la même patrie.* Puis assemblons des Congrès, argumentons, écoutons les savans sur les charmes de la paix & sur la *bonhommie* des cinq Directeurs de Paris.

priété, le ſyſtême du monde ſocial fut ébranlé, & le crime ſe leva pour envahir la terre.

La rapacité Françoiſe n'avoit encore parcouru que la moitié de ſon domaine. Lucerne, Zurich, les Cantons démocratiques, le Valais, les Griſons, la Turgovie, l'Etat de St. Gall, reſtoient à envahir & à ſpolier. A quel titre le Directoire les eût-il flétris de la préſence de ſes ſoldats, & opprimés par ſes traitans & ſes inquiſiteurs ? C'eſt au Canton de Berne, & non à la Suiſſe, qu'il avoit déclaré la guerre : c'eſt au Canton de Berne ſeul qu'il avoit adreſſé ſes calomnies, ſes reproches & ſes prétextes : les confédérés de cette République l'avoient vu aſſaillir & ſuccomber, ſans l'aider d'une cartouche ; tous avoient ſacrifié leurs loix au deſpotiſme de la France ; enfin, dans la variété infinie de leurs gouvernemens, ne s'en trouvoit-il pas un ſeul qui ne dût être foudroyé ſans pitié, ainſi que les Ariſtocraties de Berne, de Fribourg & de Soleure ?

Nulle conſidération de juſtice n'arrêta l'invaſion & le brigandage. Nonobſtant la ſoumiſſion de Zurich, nonobſtant la parole du Général *Schawenbourg* qu'il n'enverroit dans le Canton ni troupe, ni exacteurs, le quartier-général de l'armée Françoiſe s'établit à Zurich même ; juſqu'au Lac de Conſtance, toute la

contrée fut inondée de soldats, de percepteurs & de pillards.—Des paysans du Canton de Lucerne invoquent le rétablissement de l'ancien régime, & s'opposent au nouveau : cette résistance est domptée, le sang coule, Lucerne devient une propriété Françoise.

A l'autre bout de la Suisse, le Valais imite les Lucernois, & veut défendre sa religion, ses loix, son indépendance. Des bandes de meurtriers pénètrent dans ces malheureuses vallées, les mettent à feu & à sang, égorgent, incendient, saccagent la ville de Sion, y spolie ces montagnards accablés : au milieu des flammes, du carnage, & des gémissemens, le Résident Directorial, *Mangourit*, publie une homélie sur la *liberté*, *l'égalité*, & la *vertu*. Son adjoint, le Général *Lorge*, prend aussi sa plume trempée dans le sang, & appelle des *misérables*, des *coupables*, des *sacriléges*, des *infâmes*, ces Républicains qui ont osé lui disputer leur patrie, leurs propriétés, leurs autels, & leurs droits.

La tyrannie fiscale marche aussitôt sur les traces de la tyrannie armée. *Le Carlier*, jugé trop *humain*, cède le sceptre des déprédations aux Commissaires *Roubière* & *Rapinat :* ce dernier, Chef de l'expédition, chargé des instructions secrettes, choisi par *Rewbell* & son allié, ouvre un nouvel enfer. Il fait sceller &

enlever les tréſors & les caiſſes publiques à Lucerne, à Zurich, dans le Valais ; les magaſins ſont confiſqués, une grêle de réquiſitions tombe ſur les ruines de la Suiſſe ; les contributions ſe renouvellent : 750,000 livres ſont impoſées ſur ſix Abbayes, ſix millions ſur les Patriciens de Berne, ſept millions ſur Zurich, Lucerne, Fribourg & Soleure : *Totila* & *Alaric* furent miſéricordieux, à côté de ces déprédateurs modernes, élevés dans les Lycées de Paris.

Des cris s'élèvent, ce ſont ceux de l'impuiſſance. Comment, avec quoi, ſolder cette profuſion de rapines ? Juſqu'à ce phantôme de Légiſlature Helvétique, qui phraſoit à Arau ſur *l'affranchiſſement de l'Helvétie*, s'émut, intercéda, remontra : la fureur publique accuſoit ſon lâche ſilence, elle le rompit ; mais, *Rapinat* inflexible pourſuit ſes vols ; *Schawenbourg* & ſes ſoldats en protègent le recouvrement. De concert, ils font taire les plaintes & le déſeſpoir : la Suiſſe écraſée paſſe ſous un ſyſtême de terreur ; la priſon, la confiſcation, l'inquiſition, l'échafaud attendent les murmures & la première réſiſtance. On n'oſe plus ni ſe communiquer, ni parler, ni écouter même. *Schawenbourg* interdit aux libres Helvétiens de traverſer d'un Canton à l'autre, ou d'abſenter leur patrie, ſans un

Kk 2

paſſeport ſigné de lui; toute liberté de la preſſe eſt prohibée.

Les Cantons démocratiques avoient conſervé leur indépendance, au milieu de la ſervitude générale; ils ſe montroient inébranlables dans leur refus d'immoler leur liberté à cette hypothèſe politique que le Directoire contraignoit les Suiſſes de recevoir, ſous le nom de *Conſtitution Helvétique*. Irrité que des Pâtres des Hautes Alpes méconnuſſent ſon empire & ſa ſageſſe, il ordonna à *Schawenbourg* d'aller faire revivre dans ces montagnes, les tyrans abattus par la flèche de *Guillaume Tell*.

C'étoit un étrange ſpectacle que celui d'une République de ſix ans, dont les édits, les places publiques, les monnoies, portent l'image de la *Liberté*, allant arracher à des Démocraties pauvres, heureuſes & ignorées, le droit de conſerver leurs inſtitutions.

Le Ciel, cette fois, ne permit pas le triomphe de l'iniquité. Conduits par deux officiers diſtingués, MM. de *Paravicini* & de *Reding*, ces intrépides montagnards bravèrent l'inſolence, les commandemens & les cohortes de *Schawenbourg*. Dans une guerre de trois ſemaines, ils lui tuèrent trois mille hommes, & le forcèrent à la retraite, par un traité qui lui ferma l'entrée des petits Cantons.

Là fut posée une barrière au déluge d'extorsions, de violences, & de despotisme qui ravageoit la Suisse. Là l'uniforme d'un soldat François n'a point souillé les regards de l'innocence & de la liberté.

Cette campagne honteuse de *Schawenbourg* fut, d'ailleurs, marquée par le débordement & la férocité ordinaires de son armée. Lui-même, pour se dédommager de son impuissance, alla profaner, spolier & démolir l'Abbaye de N. D. des Hermites, ou d'Ensielden, sur les confins du Canton de Schwitz.

Une oppression si effrénée aliénoit cependant jusqu'aux Jacobins les plus immoraux : le Directoire Helvétique, les Conseils d'Arau, perdoient tout crédit ; les desseins futurs du Gouvernement François ne pouvoient s'accomplir, sans ramener cette autorité effarouchée qui lui devoit naissance. Pour conserver donc les profits de la tyrannie, sans courir les risques de son châtiment, il feignit de désavouer & de rappeler *Rapinat.*

Ce Visir, fatigué des remontrances & de l'opposition de l'Assemblée d'Arau, venoit de déposer deux des Directeurs Helvétiques, de menacer les représentans d'un pareil ostracisme, & de lancer un torrent d'ordonnances qui équivaloient à une proscription de la Suisse entière. Personne n'est assez simple pour supposer que ce Délégué outre-

paſſoit ſes inſtructions : le Directoire de Paris en avoit prévu l'effet ; ſes projets ſubſéquens y étoient liés.

Ici l'hypocriſie vient au ſecours de la barbarie épuiſée. L'on s'attendrit ſur les calamités de la Suiſſe ; ſon oppreſſeur eſt deſtitué ; on promet d'adoucir des rigueurs déſormais inſupportables. Auſſitôt la crédulité ſaiſit cette eſpérance ; les autorités Helvétiques, pupilles du Directoire, embraſſent l'occaſion d'un raccommodement ; elles déteſtoient *Rapinat* moins comme un tyran, que comme leur rival ; l'annonce de ſa retraite facilite le retour d'une ſoumiſſion ſervile.

Par ordre de *Rewbell*, *Ochs* & *La Harpe* exclus deux fois du Corps Exécutif d'Arau, y ſont nommés, inſtallés, harangués. On ſcelle la réconciliation par des fêtes, des complimens, des ſermens ; on s'engage auprès du Gouvernement François, de ſanctionner ſans délai le Traité d'Alliance qui doit unir les deux Nations.

A cette dernière cataſtrophe devoit aboutir la tragédie. Après avoir écarté, par des démiſſions volontaires ou forcées, ceux des fonctionnaires Helvétiques dont il èprouvoit l'indocilité ; après s'être aſſuré du pouvoir exécutif en y introduiſant les deux auteurs de la Révolution, le Directoire François maintint

Rapinat dans ses fonctions; puis il dit à ce peuple flétri, consterné & abusé: " Ma justice " ne réparera aucune iniquité; je retiens le fruit " de l'oppression infâme dans laquelle je t'ai plon- " gé; mais ma clémence en suspendra le cours. " Sois l'esclave de mes intérêts, allies-toi à mes " passions; souffre tes maux sans murmure; " baise les chaînes que je te présente, & j'en " adoucirai le poids."

C'est à ce langage, néanmoins, que les Directeurs & les Représentans d'Arau, satisfaits d'avoir recouvré un simulacre d'autorité, ont adressé l'hommage de leur reconnoissance: couvrant de pavots les blessures de leurs concitoyens, ils travaillent à en assoupir les douleurs, sans les ressentir, ni sans les venger. Déjà leur servilité se traîne sur les imitations révolutionnaires de leurs maîtres; déjà ils annoncent qu'ils perpétueront la servitude & les infortunes de leur pays, plutôt que de le voir revenir aux anciennes autorités. Si de grands scélérats, protégés par de grands talens, ont quelquefois surpris l'admiration, l'œil observe avec dégoût la caricature d'une Représentation Nationale élue malgré la nation, de révolutionnaires subalternes commandés par d'autres révolutionnaires, réunissant l'incapacité à la prétention, & l'abjection de l'impuissance à l'orgueil d'un pou-

voir de quatre jours, organes de volontés esclaves, puisant dans le *Moniteur* leur éloquence de collège, & plaçant leur dignité à ramper sous *la grande Nation*.

La Constitution nouvelle, imposée à la Suisse par le Directoire François, n'est point entrée dans notre examen.—Numa l'eût dictée, qu'elle seroit encore un objet d'épouvante, apportée le fer à la main, entourée de meurtriers, de concussionaires, de suborneurs & de bourreaux. Assurément il faut peu de génie, pour transporter de Paris à Arau par la poste, un Directoire, un Conseil des Anciens, & un Conseil des Jeunes. Cette institution, réprouvée par son origine & par les crimes de ses fondateurs, tend à démoraliser & à dénaturer très-promptement la Suisse: elle en éveille toutes les passions, elle multiplie les fermens, elle introduit une superfétation d'autorités dont le choc inévitable aménera l'oligarchie ou l'anarchie: elle va faire connoître aux peuples appauvris le fardeau des taxes publiques.

Toujours séduits par les idées d'uniformité & de symmétrie, les petits esprits ont admiré cette conversion de vingt Républiques en un seul Gouvernement. Quelque jour nous serons appelés à discuter cette admiration: deux mots suffiront en ce moment.

S

Cette réduction politique met dans les mains de quelques hommes les destinées de la Suisse ; au Corps fédératif succède une Puissance unique, qui réunit la force de la Ligue entière, & propre à lui imprimer un mouvement, indépendant des volontés & des intérêts de chacun de ses membres. Ajoutez à ce régime une situation telle, que l'Etat ainsi gouverné se trouve maîtrisé par 40 mille soldats étrangers, & sous l'influence absolue d'une grande Puissance qui domine ses Conseils, vous aurez le secret de la Révolution Helvétique, son but définitif, & les décrets du Directoire.

Il vient d'enchaîner la Suisse par une alliance offensive & défensive, qui met à ses ordres toutes les ressources, toutes les forces de la contrée : les représentans, les magistrats de cette nation dévouée, trahissant les maximes de leurs pères, les traditions des sages, les premiers intérêts du Peuple, ont osé consommer ce pacte désastreux. *Une alliance offensive !* Pour la première fois, la Suisse entend prononcer ce mot. Que diroit à la vue d'une démence si coupable, ce vénérable *Nicolas de Flue*, qui, en 1481, réconciliant à Stanz les Cantons divisés, leur dit ces paroles mêmorables : *Gardez-vous des influences étrangères, qui vous immisceront, malgré vous, dans les guerres & les projets de vos voisins.*

C'est après avoir dérobé leurs richesses, que le Directoire impose aux Suisses de lui faire un rempart de leurs vallées spoliées; c'est couvert de leur sang qu'il exige celui de leurs enfans! Et il se trouveroit un Helvétien assez abruti pour se ranger sous le drapeau de ses oppresseurs, pour leur vendre la cendre des martyrs égorgés par leurs satellites, pour aider leur ambition impie à dévorer de nouvelles races humaines!

Législateurs Helvétiques, tristes jouets de vos passions & d'usurpateurs plus rafinés que vous, rappelez à votre mémoire la réponse de *Phocion* au Démagogue *Léosthènes,* qui venoit de plonger Athènes dans une guerre funeste. *Quel bien as-tu fait à la République par ton généralat?* demanda l'arrogant démagogue au vertueux *Phocion.—Le bien que j'ai fait n'est pas moindre,* répondit ce grand citoyen; *car, durant mon commandement, les Athéniens ont été ensevelis dans la sépulture de leurs pères.*

Espérons-le, la Suisse unanime repoussera cette fraternité de Caïn & d'Abel; elle en laissera la honte à ses pusillanimes Députés. Déchirée, appauvrie, exténuée par la Révolution, elle verroit crouler jusqu'à l'espérance de recouvrer sa prospérité, si elle se précipitoit dans le gouffre que lui ouvre le Directoire: sa population, sa culture, son économie publique, son aisance

inséparable de la tranquillité, y seront engloutiés; elle rétrogradera de quatre siècles. Oui, sans doute, elle a besoin de guerre;

Si le Ciel la permet, c'est pour la liberté.

Mais c'est à la poitrine de ses tyrans qu'elle doit diriger ses coups. Qu'elle s'arme, non du couteau des Vêpres Siciliennes, mais du prémier fer qui lui sera présenté pour combattre. Tout ennemi du Directoire est ami de l'Helvétie; toute Nation opprimée par les François est son alliée. Qu'elle tourne son espoir vers ce Monarque dont les armées inépuisables protégeront ses efforts, sans exposer son indépendance. Là est son salut & sa gloire.

Mais, si de perfides déceptions égaroient sa simplicité, si elle pouvoit se consoler de son joug, de sa ruine, & de l'ignominie; si ses dévastateurs parvenoient à la réconcilier avec ses souffrances, à corrompre son instinct, à la ranger parmi ces troupeaux de propriétaires efféminés, à qui tout est indifférent hors la perte de leur repos, qu'elle sache à l'avance que ce repos même lui échappera; on ne dormit jamais sur l'oreiller d'une Révolution dont un trouble éternel est le principe, & toutes les fureurs humaines le résultat.

Voyez où ont conduit par-tout la patience, la soumission, les sacrifices, les constitutions rapides & forcées. Ce sont les riches qui, au milieu des

vous, ont contraint les pauvres à la sanglante servitude sous laquelle vous gémissez : demandez-leur quelle a été la rétribution de leur docilité ; demandez à ces Révolutionnaires, froissés comme vous par le fléau qu'ils ont provoqué, ce que vaut cet *affranchissement populaire* promis par vos *libérateurs.* Votre liberté est celle que *Démétrius Poliorcetes* rendit à Mégare, dont il déroba tous les esclaves. *Je vous laisse votre ville affranchie,* dit-il à *Stilpon.*—" Tu dis la vé- " rité, reprit le Philosophe, car tu n'y as pas " laissé un seul esclave."

Où, d'ailleurs, est la garantie que vos Provinces, ou une partie d'entr'elles, ne seront pas, tôt ou tard, aggrégées à cet Enfer dont le Directoire recule chaque jour les limites ? Reconnoît-il sur la terre d'autre droit que sa convenance ? Qui vous dit que, par celui *de la nature,* il ne reculera pas aux Alpes cette barrière qu'il affecte un moment de placer au Mont Jura ? Les loix physiques ne sont-elles pas aux ordres de ses jurisconsultes ? Mais, je vous entends ; les *traités ! la foi, les sermens !* Les traités ! où est celui qui garantissoit à vos deux Alliées, Bienne & Mulhouse, la sauvegarde de la neutralité ?

Les *traités !* regardez Genève. Le Gouvernement François n'avoit-il pas protesté vingt fois, à la face de Dieu & des hommes, qu'il respecte-

roit à jamais la liberté de cette malheureuſe République? Son Agent *Adet* n'avoit-il pas proféré ce diſcours de menſonge? " Je vous " aſſure que le Peuple François ne fera jamais " rien de contraire à votre indépendance. Cette " parole que je vous donne, la République " Françoiſe la tiendra: les tyrans ſeuls ont la " prérogative d'être parjures." Et, lorſque la Convention ſuſpendoit aux voûtes de ſon enceinte le drapeau des Génevois; lorſque ſon réſident, *Reſnier*, leur portant en ſigne d'alliance un pareil gage de fraternité, s'écrioit, " Que le " drapeau tricolore ſoit le ſceau de la preuve " éclatante que le Peuple François eſt le *partiſan* " *le plus déclaré de votre indépendance*;" ces crédules Génevois citoient comme vous les *traités* & *les promeſſes*.

Eh bien! vous avez vu cette République votre amie, tourmentée de vexations, miſe à l'interdit, coupée dans ſes communications, bloquée, affamée, envahie en pleine paix, & les ſoldats du Directoire terminer par leur intruſion les douloureuſes délibérations de la communauté *.

* J'invite ceux qui deſirent conſtater le caractère du Directoire, à lire un écrit auſſi fidèle qu'intéreſſant de M. *Chauvet, mon compatriote, ſous le titre de Conduite du Gouvernement François envers la République de Genève.*

Non, tant d'exemples ne feront pas perdus; l'impofture eft ufée par fes victoires: la République Françoife peut fe faire des complices, elle n'aura déformais pas plus de dupes que d'amis. Que des Nations tyrannifées foufcrivent à un pire efclavage, on le conçoit; mais un peuple libre eft comptable d'en fupporter aucun. Ou la Suiffe doit brifer fes monumens & déchirer fon hiftoire, ou elle nous répond qu'elle vengera fa flétriffure.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A)

Aux Magnifiques & Puissans Seigneurs, l'Avoyer & le Petit Conseil de la Ville & République de Berne.

FRANCFORT, 22 Novembre, 1797.

Magnifiques & Puissans Seigneurs,

QUOIQUE vos Seigneuries ne m'aient fait aucune notification de la demande que le Directoire Exécutif de France vient de leur faire, relativement à ma mission, je n'ai pu cependant ignorer ce qui étoit notoire à toute la Suisse, & j'ai cru de mon devoir de la communiquer à ma Cour, en lui faisant part en même tems de la manière insultante dont elle vous a été transmise.

Le Roi a vu dans toute cette démarche, qui attaque également le droit des gens & votre ancienne dignité & indépendance, le desir perfide de rompre les liens qui l'ont de tout tems attaché à vos États, & le projet formé de sapper les fondemens même de l'Union Helvétique.

Persuadée de cette vérité, Sa Majesté, qui, en envoyant son Ministre en Suisse a voulu donner une preuve de sa bienveillance & amitié envers vos États, ne permettra pas que la prolongation de sa résidence auprès de vous, puisse servir de prétexte aux projets hostiles d'un voisin dont l'ambition ne respecte, ni la justice, ni les droits de souveraineté, & qui

ne cherche qu'à étendre à vos heureuſes contrées un ſyſtême deſtructeur, duquel, à l'aide de la Providence Divine, vous avez ſu, juſqu'ici, vous garantir. Le Roi a en conſéquence ordonné à toute ſa Légation de ſe retirer, ſans délai, du territoire Helvétique.

En communiquant cette réſolution à vos Seigneuries, le Roi m'ordonne de les aſſurer qu'elle n'eſt dictée que par ſon extrême ſollicitude pour la conſervation de votre tranquillité, & que vos Seigneuries peuvent compter ſur la continuation de la bienveillance & de l'amitié qui ont toujours dirigé Sa Majeſté dans ſes relations avec votre État.

Je ſaiſis avec empreſſement, Magnifiques & Puiſſans Seigneurs, cette occaſion de vous témoigner en mon particulier, toute ma ſenſibilité de la manière gracieuſe dont j'ai été reçu de vos Seigneuries, & mes regrets de n'être plus auprès d'elles l'organe des ſentimens de mon Souverain.

Qu'il me ſoit permis, Magnifiques & Puiſſans Seigneurs, d'ajouter à Votre Gouvernement en particulier l'expreſſion de ma reconnoiſſance la plus ſincère pour toutes les bontés dont vous m'avez comblé pendant mon ſéjour dans votre ville.

Quelque part que je me trouve, je ne ceſſerai de faire des vœux pour votre proſpérité, & pour qu'à l'aide de Dieu votre Peuple puiſſe continuer de jouir, ſous votre ſage Gouvernement, des avantages inappréciables que vous avez ſu juſqu'ici lui procurer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(*Signé*) WM. WICKHAM.

(B)

PAIX ET SALUT A TOUS SES AMIS.

MENGAUD, *Commissaire du Directoire Exécutif, aux Habitans de tous les Pays non encore occupés par la République Françoise, des dépendances du ci-devant Evêché de* Basle, *sur la Rive gauche du Rhin.*

CITOYENS!

LA réunion d'une partie de la ci-devant Principauté de Porrentruy, décida également l'incorporation de vos contrées à la République Françoise.

Cette démarche de la France est celle d'un Peuple libre, substituée aux droits du Gouvernement, contre nature, qui vous accable. Et de ce que l'exercice de ces droits, devenus les nôtres, n'a pas eu lieu plus tôt, en les épurant de tout ce qui est incompatible avec la dignité de l'Homme, il ne s'ensuit pas que nous ayons oublié que vous êtes encore dans les fers. Nous venons les briser.

Plus heureux que vos pères, dont le sang coula dans les guerres qui fondèrent les différentes espèces de Gouvernemens de la Suisse, & qui ne vous ont procuré qu'une existence onéreuse & dégradante; vous allez enfin jouir des bontés de la Providence, qui ne créa les hommes que pour en faire les membres d'une seule & même famille.

Vous ne connoissiez que les dixmes, les corvées, &c. Vous n'aviez que des prêtres, des nobles, des privilégiés; votre commerce, votre industrie, vos arts, jusqu'à vos subsistances enfin, tout portoit l'empreinte du despotisme sacerdotal, si habilément amalgamé à une tyrannie non moins odieuse. Aujourd'hui vous êtes des hommes; la Liberté & l'Egalité ne souffriront plus parmi vous d'autre distinction, que celle du mérite, des talens & des vertus. Appelés tous indistincte-

ment au gouvernail de la société, à l'entretien & à la fureté de laquelle vous êtes auſſi tous également intéreſſés, vos ſubſiſtances ſe trouveront déſormais aſſurées, les greniers de la République Françoiſe étant la propriété de tous ſes enfans. Votre commerce, favoriſé au dedans, protégé au dehors, n'éprouvera plus d'entraves. L'induſtrie, les arts, l'agriculture, recevront les encouragemens qu'ils ne peuvent attendre que d'une Nation victorieuſe, libre, puiſſante & généreuſe, éclairée ſur la nature de ſes droits & ſur la manière de les exercer.

Sachez apprécier ces avantages, & méritez-les, en fermant l'oreille aux inſinuations intéreſſées & perfides des malveillans & des ſots, qui chercheroient à en affoiblir le prix à vos yeux, & à vous égarer.

Nous venons chez vous en amis. Nous ſommes vos frères. Ne redoutez aucun mauvais traitement. Les propriétés & les perſonnes ſeront protégées, autant que les ennemis de la liberté ſeront comprimés. La diſcipline la plus exacte & la plus ſévère ſera obſervée par des guerriers, qui juſqu'ici n'ont eu d'autres ennemis & n'en auront jamais que ceux de la liberté. Tels ſont les ordres du Directoire Exécutif.

MENGAUD,
Commiſſaire du Directoire Exécutif.

(C)

Les Députés du Peuple Bernois à leurs Concitoyens.

LORSQUE, ces jours paſſés, nous fûmes appelés de vos aſſemblées pour ſiéger au milieu du Gouvernement, vous étiez dans la juſte confiance qu'il devoit en réſulter de grands avantages, & que l'union plus intime des Citoyens à l'État

feroit le vrai moyen de nous défendre avec fuccès des dangers qui s'accroiffent d'un moment à l'autre, & menacent de plus en plus notre patrie. Votre efpoir ne fera point trompé, chers concitoyens ; &, quoiqu'en fi peu de tems il ne nous ait pas encore été poffible de diffiper nos craintes fur les difpofitions du dehors, nous avons fait cependant un grand pas vers le triomphe que nous devons défirer ; c'eft d'avoir augmenté nos forces par la réunion la plus fage & la plus néceffaire, tels qu'un millier de petits ruiffeaux qui couloient ifolés, & qui, par une pente heureufe, tombés dans un même lit, forment un fleuve puiffant & majeftueux, nous allons devenir une maffe impofante & redoutable dont le courage & le fentiment d'une bonne caufe ne peuvent manquer d'affurer les fuccès.

La deftination de l'homme eft de s'améliorer ; c'eft un des grands bienfaits attachés à fa nature. Toutes les difpofitions humaines doivent fe perfectionner avec les circonftances ; mais la plus importante de toutes eft la réunion des hommes fous les loix & le Gouvernement, que nous appelons l'État.

L'édifice de notre Conftitution, fubfiftant depuis des fiècles, fon antiquité même feroit en fa faveur un témoignage impofant, quand nous n'aurions pas pour preuve plus parfaite encore la profpérité générale que le peuple a trouvée jufqu'à préfent fous fon appui. Cependant, comme rien de ce qui eft l'ouvrage des hommes ne peut être parfait, notre Gouvernement avoit peut-être befoin de quelques réformes ; & les pères de la patrie s'occupoient depuis long-tems des moyens de les opérer fans fecouffes & fans agitations ; car rien n'eft plus dangereux que de toucher, même le plus légèrement, aux loix conftitutionnelles d'un État. Il fembloit donc que le moment actuel n'étoit pas propre à cette grande affaire, & furement elle eût produit de bien plus précieux avantages s'il eût été poffible de la renvoyer à des tems plus heureux. Cependant, faites-en l'aveu, chers concitoyens, un

vif désir d'innovation s'est manifesté de votre part. Ce vœu étoit celui d'un petit nombre, il est vrai; mais il étoit imprudent, s'il émanoit de vous-mêmes; il étoit contraire à ce noble orgueil qui doit animer un peuple libre, s'il étoit le résultat d'une impulsion étrangère.

Ce fut pour remplir vos vues, que, dès notre entrée à l'Assemblée du Gouvernement, on nous a proposé d'abord les changemens qui paroissoient être utiles au bien général du pays & conformes aux circonstances. Nous avons appuyé avec fermeté ces propositions, puisque vous nous aviez confié le soin de coopérer ce que nous jugerions nécessaire au salut de la patrie.

S'il est vrai que notre Constitution ne fut pas exempte des abus que la foiblesse humaine rend presque inséparables des Gouvernemens, combien n'en a-t-on pas déjà fait disparoître par une sage & prudente administration? N'avions-nous pas, dans toute l'étendue qu'elle peut avoir, la sureté des personnes & des propriétés, les deux plus précieux avantages de la société civile? Est-il un seul égarement dont on puisse accuser l'administration de la justice? Peut-on reprocher aux membres de notre Gouvernement le plus foible penchant à ce qui pourroit caractériser la corruption? Le trésor de l'État pourroit-il être administré avec une comptabilité plus exacte, avec une économie plus parfaite? Et si la fécondité d'une terre aride & pierreuse, si la prospérité d'un peuple loyal qui a conservé l'antique pureté de ses mœurs, est la preuve la plus certaine de la bonté de son Gouvernement, n'est-ce pas vous-mêmes qui rendez à votre Souverain ce témoignage glorieux? Malheur à vous, si jamais vous pouviez l'oublier!

Aussi les droits dont à l'avenir vous jouirez, n'ont point été demandés, mais accordés librement; car le vœu de la majorité ne s'étoit point encore manifesté parmi vous; il vous reste, chers concitoyens, à vous rendre dignes de ces

bienfaits. Si la liberté eſt pour le peuple le plus grand de tous les biens, la baſe qui la lui garantit doit en être d'autant plus ſacrée, il n'eſt rien de grand, ni de ſublime, qui ne puiſſe s'élever encore ſous ſon auſpice ; mais une bonne Conſtitution ne peut être que l'effet d'un profond diſcernement & le réſultat d'un travail tranquille, dirigé par la ſageſſe & l'expérience. Preſſée au contraire par la fougue des paſſions, elle eſt étouffée dès ſa naiſſance ; l'élévation d'un tel édifice eſt l'ouvrage du tems, qui ſeul fait mûrir les choſes. Commencer par démolir ce qui vous donnoit un refuge aſſuré, ſeroit nous expoſer nuds aux injures d'une violente tempête. Lorſqu'un orage menaçant ſe raſſemble ſur l'horiſon, le pilote qui porte en ſon cœur le ſentiment de ſon devoir, ſaiſira bien avec plus de force le gouvernail ; mais il déployera en même tems ſes voiles pour faire mouiller d'autant plus vîte ſon navire.

Le ſalut de notre patrie, chers frères, le vôtre, celui de vos enfans, eſt entre vos mains. Vos vœux ſont maintenant ſatisfaits. On vous a concédé généreuſement tout ce qui pouvoit s'accorder avec le bien général. Quiconque, dans ce moment, oſeroit exiger davantage, ne pourroit demander que pour ſoi-même, & non pour la patrie ; il n'auroit pour but que de la détruire, & non de la conſerver. Nous n'avons que le choix entre deux choſes : ou une obéiſſance entière à la loi & au Souverain, qui ſeul peut ſoutenir notre État menacé ; ou le débordement de toutes les paſſions féroces & indomptables, la ruine d'un pays floriſſant, l'anéantiſſement de la proſpérité publique, le ravage qu'occaſionne la corruption des mœurs, enfin la perſpective des déſaſtres & des malheurs les plus effrayans pour nous & notre génération.—Qui oſeroit douter de notre réſolution ?—Oui, chers concitoyens, vous nous avez honoré de votre confiance ; vous nous avez impoſé la tache bien précieuſe pour nos cœurs de ſoutenir vos droits & vos intérêts les plus chers.

C'eſt donc pour vous, c'eſt en votre nom, c'eſt du fond de vos cœurs, que nous jurons de ſauver la patrie ; & vous ne ſauriez nous démentir.

Si cet acte d'union que nous vous annonçons aujourd'hui n'étoit pas capable de déſarmer tous nos ennemis & d'anéantir leurs intentions ; s'il nous en reſtoit encore un ſeul qui voulût nous impoſer des loix, violer le ſanctuaire de notre liberté, rendre inutiles enfin les ſages réformes que nous venons de faire à notre conſtitution ; alors la patrie appellera tous ſes enfans, ils ſe réuniront, ſe preſſeront autour d'elle ; & ſi vous êtes forcés au malheur de combattre, la connoiſſance parfaite que vous aurez de votre cauſe, affermira votre courage, en même tems qu'elle garantira vos ſuccès. L'aſſurance ſolemnelle de vos droits ſera l'étendart ſous lequel vous formerez un mur impénétrable ; elle ſera la bannière que vous porterez contre un ennemi puiſſant qui dès-lors ne ſera plus à craindre pour vous ; nous nous placerons à vos côtés & dans vos premiers rangs ; elle flottera ſanglante dans les airs ; mais nous ne la quitterons point ; nous la rapporterons, ou nous ne reviendrons jamais ; & à la dernière extrémité nous ſommes réſolus de mourir, mais en rappelant encore à la poſtérité le ſouvenir du beau nom de nos ancêtres. Nous nous laiſſerons enſevelir ſous les ruines de notre patrie, plutôt que de courber nos têtes ſous un joug ignominieux. Nous pouvons ceſſer d'être ; *mais notre honneur ne doit point s'anéantir.*

BERNE, le 5 Février, 1798.

(D)

Noms des Membres du Gouvernement de BERNE *qui ont voté contre* l'Ultimatum *des François.*

Senateurs.

MM.

De Steiguer, Avoyer en exercice.
De Frifching, ancien Tréforier.
Fifcher, } Bannerets.
De Watteville, } Bannerets.
Kirchberguer, } Bannerets.
De Diefbach.
D'Erlach de Spiez.
Effinguer, *tué.*
Herbort, *tué.*
May.
De Muralt.

Membres du Grand Confeil.

Benoit de Brandis.
Berfeth.
Bucher de Schenkenberg.
Bucher, Capitaine, *tué.*
Daxelhofer, *id.*
Daxelhofer, Secrétaire.
Diefbach de Bonmont.
Diefbach, Major.
Effinguer de Nidau.
Effinguer, Colonel.
Enguel d'Oron.
D'Erlach de Berthoud.
D'Erlach, Général, *tué.*
Ernft, Maréchal de camp.
Ernft, Major.
Fifcher d'Yverdun.
Fifcher d'Obrietz.
Fifcher, Capitaine.
Ch. Victor [illegible]er.
Freu[illegible]ric[illegible] Thorberg.

MM.

Gattfchet, Secrétaire.
De Gumoëns, Général.
De Gumoëns, Colonel, *tué.*
De Gumoëns.
Graffenried de Berthoud.
Graffenried de Soumiswald.
Graffenried de Vilars, *tué.*
Graffenried, Lieut.-Col.
Graffenried de Blonay.
Grouber, Capitaine, *tué.*
Grouber, Secrétaire.
Haller, Intendant des Greniers publics.
Haller (Albert).
Herbort, Secrétaire.
Herbort, Directeur des Hôpitaux.
Jenner de Könitz.
Jenner, Greffier.
Jenner, Secrétaire.
Jenner, Lieut.-Colonel.
Jenner, Capitaine.
Kirchberguer, Capitaine.
Manuel, Commiffaire-gen.
Manuel, Colonel.
Manuel, Intend. de l'armée.
Morell.
Morlot, Chancelier.
Morlot, Colonel.
Muller d'Arwangen.
Muller de Carlier.
De Muralt, Major.
Moutach, Colonel.
Ris.
Rodt de Nyon.
Ryhiner, Colonel, *tué.*

MM.
Sinner d'Arberg.
Steiguer de Wimmis.
Steiguer d'Interlachen.
Steiguer, Intendant des Sels.
Steiguer, Colonel.
De Steiguer de Thorberg.
De Steiguer, Major.
De Steiguer, Capitaine.
Stettler du Stift.
Stettler, Colonel, *tué*.
Sturler, Amman de l'Hôtel de Ville.
Thorman, Secrétaire d'État.
Thorman, Secrét. ſubſtitué.
Thorman, Sec. des Finances.
Tſcharner de St. Jean, Col.
Tſcharner d'Aigle.

MM.
Tſcharner, Profeſ. de Droit.
Tſcharner, Major.
Tſchiffeli, Capitaine.
Wagner de La[illegible]ſhout.
Wagner de Biberſtein.
Watteville de Belp.
Watteville de Lentzbourg.
Watteville d'Yverdun.
Watteville de Burſinel.
Watteville, Lieut.-Colonel.
Watteville, Major.
De Werdt d'Echalens.
De Werdt d'Arberg, *tué*.
Wourſtenberguer, Colonel.
Wyſs, Commiſſ.-Général.
Wyſs, Capitaine.

N. B. *Le volume de ces trois premiers Numéros, & le retard forcé qu'ils ont ſubi à l'impreſſion, ne permettront pas de donner le* IV[e] *avant le* 10 *Octobre prochain; le* V[e] *paroîtra le* 25 *du même mois.*